

Séance du 21 juin 2022 à 19 heures

SÉANCE ORDINAIRE

Présidence : Madame Cora BEAUSOLEIL, Conseillère municipale

- | | |
|---|----------|
| 1) Approbation de l'ordre du jour | p. 22347 |
| 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 17 mai 2022 | p. 22347 |
| 3) Communications du Bureau du Conseil municipal | p. 22347 |
| 4) Communications du Conseil administratif | p. 22348 |
| 5) Questions sur les points 3 et 4 | p. 22349 |
|
 | |
| PROJETS DE DÉLIBÉRATION | |
| 6) Rapport de la Commission bâtiments (BAT-1639) – Aménagement de locaux à l'école d'Onex-Parc pour le corps enseignant et l'Etat-major des sapeurs-pompiers volontaires (SPV) – Réaménagement des locaux libérés à la Maison de la sécurité – Crédit de Fr. 634'000.00 (projet de délibération 2362) | |
| Rapporteur : Monsieur David MOSCHELLA | p. 22350 |
| 7) Rapport de la Commission sociale (SOC-1640) – Statuts de la Fondation pour l'enfance de la Ville d'Onex (projet de délibération 2356) | |
| Rapporteur : Monsieur Sergio PRAT | p. 22352 |
| 8) Ruisseau des Bois-Carrien – Remise en état de l'ouvrage de rejet au Rhône – Crédit complémentaire de Fr. 79'000.00 (projet de délibération 2368) | p. 22356 |
| 9) Constitution d'une servitude de passage à pied en faveur de la Ville d'Onex sur la parcelle 485 (projet de délibération 2365) | p. 22363 |
| 10) Fondation immobilière de la Ville d'Onex – Approbation des comptes et du rapport de gestion 2021 (projet de délibération 2366) | p. 22366 |
| 11) Mairie - Changement de la régulation du chauffage – Crédit budgétaire supplémentaire de Fr. 16'000.00 (projet de délibération 2367) | p. 22369 |
|
 | |
| PROJETS DE MOTION | |
| 12) Réponse du Conseil administratif à la motion M/382A du 22.06.2021 « Problématique des tags et graffitis à Onex » | p. 22371 |
| 13) Réponse du Conseil administratif à la motion M/386 du 08.03.2022 « Pour un espace public attractif et accueillant aux Galeries du Loup » | p. 22374 |
| 14) Réponse du Conseil administratif à la motion M/360 du 16.11.2022 « Renforcer le lien social » | p. 22378 |
| 15) Réponse du Conseil administratif à la motion M/377 du 18.05.2021 « Antenne de planning familial à Onex » | p. 22383 |
| 16) Réponse du Conseil administratif à la motion M/356A du 06.10.2020 « Onex – Bientôt une smart city ! » | p. 22391 |
| 17) L'exercice de la citoyenneté - Frais de garde des élu.es (projet de motion 393) | p. 22397 |
| 18) Assurer l'accessibilité pour une promenade exemplaire des piéton.nes (projet de motion 394) | p. 22402 |
| 19) État des lieux des dispositifs communaux d'insertion professionnelle (projet de motion 395) | p. 22408 |
| 20) Baissons les impôts à Onex (projet de motion 396) | p. 22411 |

PROJETS DE RÉSOLUTION

- 21) Service du feu – Nomination d'un nouveau chef de corps de la compagnie des sapeurs-pompiers d'Onex (projet de résolution 248) p. 22425
- 22) Pour une politique d'augmentation des places de garde en AFJ (projet de résolution 249) p. 22427

AUTRES PROPOSITIONS

- 23) Propositions individuelles et questions p. 22428

La Présidente
Cora BEAUSOLEIL

Présent-e-s : Mesdames BEAUSOLEIL, BRAUNSCHWEIGER, DELEVAUX, DIOP, GIROUD, KELLER, MASE, RUIZ, SCHMIDT-MESSINA, VESELI, Conseillères municipales

Messieurs ABBE-DECARROUX, AMBORD, CUENOUD, D'ARCANGELO FRANCO, FUSCO, GAUTHIER, ISCHER, JOUAI, MOSCHELLA, PASCHE, PASQUIER, PRAT, RITTER, STURCHIO, SUCHET, TOGNAN, Conseillers municipaux

Excusé-e-s : Monsieur PALMAN, Conseiller municipal

Absent-e-s : Madame WICKI, Conseillère municipale

Messieurs BOYER, PETERSCHMITT Conseillers municipaux

Assistent à la séance

: Mesdames Carole-Anne KAST, Maire, Anne KLEINER et Maryam YUNUS EBENER, Conseillères administratives

* * *

La Présidente (Ve) : Bonjour. Il est 19 heures 04. Je vous prie de rejoindre vos places et ouvrir la séance. Donc comme d'habitude vous trouverez devant vos micros un badge nominatif qui vous est attribué. Veuillez insérer ce badge, dans l'ouverture prévue à cet effet sur votre droite, à chaque début de séance. J'aimerais attirer votre attention sur le fait qu'il ne faut pas retirer ces badges en fin de séance. En effet, ces badges ne doivent pas quitter cette salle.

J'ouvre cette séance du Conseil municipal. Nous avons été régulièrement convoqués, nous pouvons donc valablement délibérer.

Je salue la présence Madame Carole-Anne KAST, Maire et Mesdames Anne KLEINER et Maryam YUNUS EBENER, Conseillères administratives. Je salue également Madame Anouk JACOT-DESCOMBES, secrétaire générale adjointe et Madame Nathalie METTLER, secrétaire.

Je salue aussi le public présent ce soir. Et est excusé pour cette séance Monsieur Mauro PALMAN.

1) Approbation de l'ordre du jour

La Présidente (VE) : Nous allons passer d'abord à l'approbation de l'ordre du jour. Est-ce que quelqu'un a une objection ou une remarque à faire ? Merci

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des présents (26 votants)

2) Approbation du procès-verbal de la séance du 17 mai 2022

La Présidente (VE) : Est-ce que quelqu'un a quelque chose à dire sur le procès-verbal ? Est-ce qu'on peut considérer que le PV est approuvé ? Merci.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents (26 votants)

3) Communications du Bureau du Conseil municipal

La Présidente (VE) : Alors un petit mot de l'administration. Les anciennes et anciens présidents des commissions si vous pouviez retourner vos clés au secrétariat pour que les nouveaux présidents et présidentes des commissions puissent récupérer leurs clés qui ouvrent donc la salle des commissions. Merci

Est-ce que vous avez une question sur ce point ou c'est tout bon ?

Le bureau vous rend attentif au fait qu'il y a beaucoup de manifestations qui sont prévues pendant ce mois de juin dont on ne reçoit pas systématiquement des mails mais n'oubliez pas d'aller regarder sur CMnet le volet invitation, parce qu'il y en a beaucoup pour ce mois de juin.

Et enfin, vous informez.. vous rendre attentif au fait qu'on a reçu une information comme quoi il y a 16 communes de l'ACG qui ont fait recours contre la décision de l'ACG qui avait été d'octroyer par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève une subvention de fonctionnement de Fr. 6'200'000.00 au titre de la participation des communes au financement de l'accueil des personnes sans abris en 2022.

Donc il y a eu des procédures de position qui ont été faites par 16 communes comme je vous disais. Mais celles-ci sont pas assez élevées pour avoir les deux-tiers donc cette décision est validée.

4) Communications du Conseil administratif

La Présidente (VE) : Je laisse la parole aux conseillères administratives. Madame KAST, vous avez la parole.

Mme la Maire : Merci, Madame la Présidente. Quelques informations effectivement sur ces invitations aux manifestations de fin d'année que vous retrouvez effectivement sous l'onglet agenda, pas l'onglet invitation.

Vous trouverez donc quelques manifestations qui concernent mes dicastères, notamment la réception officielle des partenaires des écoles le jeudi 23 juin, donc après-demain. Je vous invite véritablement à participer à ce moment convivial fort sympathique où on peut échanger avec toutes les personnes qui travaillent autour et dans les écoles d'Onex.

Puis également, un moment relativement rare et donc assez rare pour l'honorer de votre présence, samedi 25 juin à 11 heures la passation de commandement de la compagnie des sapeurs-pompiers et sapeuses-pompières volontaires d'Onex dont vous aurez à valider le changement de commandant par voie de résolution qui est à l'ordre du jour ce soir.

Et puis, évidemment vous trouverez toutes une série d'autres manifestations qui ne sont pas forcément organisées par la commune mais par les différentes associations à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Je vous rappelle également qu'autour de la fin des écoles, les écoles organisent un certain nombre de choses dans leurs préaux avec les associations de parents d'élèves dont je salue l'engagement à cet instant.

Et puis voici c'est tout pour mes communications. Merci Madame la Présidente.

Mme YUNUS EBENER : Merci, Madame la Présidente. Alors moi aussi j'ai quelques petites annonces à vous faire au niveau des événements. Si vous vous êtes baladés à l'Avenue des Grandes-Communes vous avez vu qu'il y a ces aménagements dont on a parlé il y a maintenant deux ans, le projet Onex Micro Territoire.

Et au tournant de la rue du Vieux-Moulin, il y a un espace qui a été aménagé et imaginé par les élèves où il peut avoir des manifestations alors je vous donne les dates de ces différentes manifestations si vous souhaitez vous y rendre.

Il y a donc le 23 juin à 18 heures 30 un concert du groupe LAS LLORONAS, le 28 juin à 18 heures 30 un récital harpe et chant, le 2 juillet il y a la grande fête des 15 ans de la Villa Yoyo et là c'est plutôt devant la Villa Yoyo précisément mais ils vont aussi profiter des tables et des bancs mis à leur disposition. Et puis le 9, le 16 et le 23 juillet il y a.. c'est de 9 heures à 14 heures un marché artisanal.

Et puis j'espère que vous serez nombreux le 12 août pour la clôture et l'apéritif de ces installations de ces événements. Voilà ça c'est pour cette partie-là de la commune.

Maintenant il y avait une motion qui avait été rédigée et demandée pour des boxes, ce qui a été installés à la pataugeoire et puis aussi à ce sujet, il peut vraiment y avoir un retour de votre part de la part de la population, s'il y a d'autres souhaits, d'autres changements il y a une application qui est assez bien faite à ce niveau-là.

Et je profite d'avoir la parole pour remercier les conseillers municipaux présents pour la présentation de l'alignement des arbres.. ce sur quoi vous avez voté et le service était très content de pouvoir vous faire cette présentation. Merci Madame la Présidente.

La Présidente (VE) : Merci. D'ailleurs je tiens à dire que c'était juste avant la présentation de l'alignement des arbres du Bois-de-la-Chapelle et que nous étions 2 conseillères municipales présentes. Voilà c'est juste que les services se déplacent pour nous expliquer... 3 c'est vrai pardon. Voilà pour information. Madame KLEINER, je vous donne la parole.

Mme KLEINER : Merci, Madame la Présidente. Bonsoir à toutes et à tous. Je vais pas allonger ces communications mais je tenais tout de même à attirer votre attention sur la remise des attestations qui aura lieu demain, demain soir mercredi 22 à l'action citoyenne, à la Maison onésienne.

Ce sont des attestations remises aux étrangers qui prennent des cours pour apprendre le français. Et c'est vrai que je ne suis pas sûre que vous ayez été officiellement invités mais vous y êtes les bienvenus. Elle aura lieu à 19 heures.

Par ailleurs, j'attire votre attention sur l'Onex Magazine qui va être.. arriver bientôt dans vos boîtes aux lettres dédié à la culture avec tout un programme sur les activités culturelles. Je vais pas vous abreuver maintenant de chacune des activités prévues sur la place du 150^{ème} notamment avec cinéma, musique, il y a vraiment un programme abondant qui a été imaginé.

J'attire tout de même votre attention sur la naissance d'un nouveau festival, qui a été les nuits baroques et qui a été monté en collaboration avec le Service de la culture, les Evaux et nous accueillerons notamment le grand artiste Emiliano GONZALEZ TORO que vous connaissez certainement tous, c'est un Onésien qui a été primé à plusieurs reprises et qui est magnifique à entendre.

Ce festival commence du 8 juillet et dure 3 jours et je vous recommande d'y consacrer du temps. J'espère vous y retrouver nombreux. Merci Madame la Présidente.

5) Questions sur les points 3 et 4

La Présidente (VE) : Est-ce qu'il y a des questions sur les communications du bureau et du Conseil administratif ? (Silence) Non, alors on passe aux projets de délibérations.

6) Rapport de la Commission bâtiments (BAT-1639) – Aménagement de locaux à l'école d'Onex-Parc pour le corps enseignant et l'Etat-major des sapeurs-pompiers volontaires (SPV) – Réaménagement des locaux libérés à la Maison de la sécurité – Crédit de Fr. 634'000.00 (projet de délibération 2362)
Rapporteur : Monsieur David MOSCHELLA

La Présidente (VE) : Est-ce que le rapporteur souhaite prendre la parole ? Monsieur MOSCHELLA, vous avez la parole.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, je considère que les absents à la commission ont lu attentivement mon rapport et que le reste de l'hémicycle l'a au moins lu en diagonal.

Toutefois je pense qu'il est de bon ton de rappeler les aménagements prévus et les rénovations. Il s'agit donc de réinvestir des locaux d'Onex Parc qui sont actuellement attribués au corps enseignant. En fait de réaménager cette partie-là pour que ce soit plus efficace et ergonomique pour le corps enseignant tout en dégagant l'espace pour l'état-major des sapeurs-pompiers volontaires d'Onex.

À la fois, il est prévu également des rénovations à la maison de la sécurité dans une partie. Il est clair que la ventilation et les stores extérieurs doivent être réparés de toute urgence. Et également, il y a de la peinture qui est prévue, un rafraîchissement de la peinture.

Je suis toujours un peu hésitant quant à la peinture parce que dans le monde dans lequel on vit aujourd'hui, les objectifs à atteindre ça me paraît toujours un luxe un peu superflu. Mais là c'est vrai que vu que tous les meubles vont être déplacés, que la peinture est très vieille, ça me paraît quand même adapté.

Mon groupe me suivra et on acceptera ce projet. Je vous remercie. D'ailleurs je remercie les collaborateurs et la conseillère administrative présente à la commission qui ont su nous montrer très très bien ce qui était nécessaire et ce qui allait être fait. Et qui ont su répondre à nos questions d'une façon tout à fait correcte. Merci beaucoup.

M. ABBE-DECARROUX (PLR) : Merci, Madame la Présidente. Mesdames les conseillères administratives, chers collègues, le groupe PLR remercie Madame Anne KLEINER et le secrétaire général et le Service exploitation d'avoir organisé une commission sur place pour se rendre compte des travaux à effectuer et pour leur complète analyse.

Le PLR s'en remet à leur conclusion et soutiendra le projet de délibération 2362 que nous recommandons également d'approuver à nos collègues. Merci.

M. D'ARCANGELO FRANCO (S) : Merci, Madame la Présidente. Le groupe Socialiste remercie du coup aussi les personnes qui étaient présentes lors de la commission et qui nous ont présenté franchement assez bien les différents points à régler dans ces endroits.

Et nous on a en tout cas pas d'objections et puis on va soutenir favorablement le crédit. Merci.

Mme GIROUD (VE) : Merci, Madame la Présidente. Nous remercions également le Service des bâtiments pour cette commission extraordinaire. Le fait de visiter

les locaux sur place, nous a permis de rendre la nécessité d'urgence des travaux plus tangible.

Et puis c'est pourquoi nous allons voter aussi cette proposition. Merci.

M. FUSCO (MCG) : Merci, Madame la Présidente. Donc le MCG remercie Monsieur MOSCHELLA pour son excellent rapport. Nous soutiendrons ce projet qui répond aux besoins exprimés tant par le corps enseignant que par la compagnie des sapeurs-pompiers volontaires. Merci.

La Présidente (VE) : Je vous remercie. S'il n'y a pas d'autres prises de parole, je vous propose de passer au vote. Le vote est lancé. Donc comme d'habitude, + c'est oui, - c'est non et au milieu vert c'est abstention.

Par 26 oui, 0 abstention et 0 non donc l'unanimité, le projet est accepté.

Le projet de délibération 2362 est approuvé à l'unanimité des présents (26 votants)

Délibération 2362 dont la teneur est la suivante :

«Vu la nécessité de mettre à disposition des locaux adaptés pour l'État-major de la Compagnie des Sapeurs-pompiers volontaires

Vu les besoins du service de la sécurité au sein de la Maison de la Sécurité sise à la rue des Bossons

Vu les besoins exprimés par l'école pour l'équipe pluridisciplinaire

Vu la proximité immédiate de l'École d'Onex-Parc et la disponibilité de l'espace considéré

Vu la nécessité de faire un rafraîchissement des intérieurs des locaux libérés

Vu la nécessité de remplacer les stores abîmés

Vu que la ventilation actuelle de la Maison de la Sécurité ne fonctionne plus

Vu le devis des entreprises

Vu l'importance de la rénovation et le règlement du Fonds de décoration et de mise en valeur du patrimoine de la Ville d'Onex

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30, alinéa 1, lettre e

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité simple

par 26 oui sur 27 Conseillers municipaux présents

1. *De réaliser les travaux d'aménagement de locaux à l'école d'Onex-Parc pour le corps enseignant et l'état-major des sapeurs-pompiers volontaires (SPV) et réaménagement des locaux libérés à la maison de la sécurité*
2. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 634'000.00 destiné à ces travaux*
3. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif*
4. *D'amortir la dépense de Fr. 634'000.00 au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2022*
5. *D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 634'000.00 afin de permettre l'exécution de ces travaux. »*

* * *

La Présidente (VE) : Je me rends compte que j'ai oublié dans les communications du bureau de vous faire part de deux questions écrites. Je m'en excuse. Celle de Monsieur ABBE-DECARROUX sur le projet pilote Onex Micro Territoire et celle de Monsieur PASQUIER sur l'utilisation des chevaux de trait de la commune et le bien-être animal.

Vous avez pu en prendre connaissance dans les différents documents. On peut passer au point 7.

**7) Rapport de la Commission sociale (SOC-1640) – Statuts de la Fondation pour l'enfance de la Ville d'Onex (projet de délibération 2356)
Rapporteur : Monsieur Sergio PRAT**

La Présidente (VE) : Est-ce que le rapporteur Monsieur Sergio PRAT souhaite prendre la parole ? Ça marche pas ?

M. PRAT (S) : Merci Madame la Présidente. Bon vous savez c'est un rapport un peu long car c'est 3 séances qu'on a eu pour le même sujet. Toutes informations qu'on a eues de la part de la Fondation Butini spécialement de Monsieur CORREIA l'architecte.

Là où vous allez regarder dans la présentation qui est avec les documents qu'on a reçu pour cette séance. Après on a eu la visite des locaux. Madame YELALDI, la conseillère, l'architecte chargée de tout le projet de la crèche a envoyé aussi une autre présentation et elle est aussi incorporée aux documents pour cette séance.

Et à la fin on a eu la lecture, la relecture du règlement de la Fondation. Donc bah tout est dit. Et le vote était dans.. j'ai mis qui a voté quoi. Donc pour le reste du Conseil se rende compte de l'intérêt ou pas qu'il y avait pour cette Fondation. Merci Madame la Présidente.

M. AMBORD (MCG) : Merci, Madame la Présidente. Bah déjà je tenais à remercier le Conseil administratif et puis tous les conseillers municipaux parce qu'on est enfin réunis avec mon collègue l'un à côté de l'autre et ça, ça fait plaisir. Donc un grand merci à tous.

Nous remercions Monsieur PRAT pour son excellent travail exhaustif du rapport des deux séances de commission. Le MCG approuve le principe de la création d'une Fondation pour l'enfance ainsi que son règlement.

Une crèche supplémentaire répond au besoin de notre population. Nous sommes cependant conscients qu'il faudra trouver Fr. 2'000'000.00 pour assurer son fonctionnement. Merci Madame la Présidente.

M. JOUAI (VE) : Merci, Madame la Présidente. Les Verts sont favorables pour ce projet qui défend toujours les intérêts des enfants onésiens. Et un projet qui va aussi créer l'emploi à Onex. Merci Madame la Présidente.

Mme SCHMIDT-MESSINA (S) : Merci bien, Madame la Présidente. Alors en fait, ce projet il est très intéressant et je trouve important qu'on vote ces statuts de la Fondation. Et donc je.. le parti Socialiste le votera sur le siège. Merci bien Madame la Présidente.

Mme KELLER (EVL) : Merci, Madame la Présidente. Pour le groupe Echo-verts libéraux, nous aussi nous allons approuver la création, enfin les statuts de cette nouvelle Fondation.

Nous nous réjouissons de participer au travail d'une nouvelle Fondation, c'est pas tous les jours qu'on a l'occasion de créer une Fondation sur la commune. Nous allons donc évidemment la voter ce soir. Merci.

M. SUCHET (PLR) : Merci, Madame la Présidente. Le groupe PLR soutient bien évidemment l'idée de la création d'une nouvelle crèche à Onex et il est reconnaissant à la Fondation Butini qui propose de mettre très généreusement et de prendre en charge les travaux nécessaires à la réhabilitation de l'ancien foyer de jour afin de permettre l'accueil de petits onésiens.

Il est en revanche opposé à ce que ce soit le prétexte pour instaurer une Fondation qui a pour objectif une municipalisation déguisée de toutes les activités en lien avec l'enfance à Onex sous la présidence du Conseil administratif et des conseillers municipaux.

Nous ne croyons pas une seconde que cette Fondation permettra de mieux servir les intérêts des onésiens. Au contraire, nous sommes persuadés que les demandes de postes ne feront que se multiplier années après années avec évidemment un gonflement des charges de cette administration parallèle.

Nous allons donc refuser la création de cette Fondation.

La Présidente (VE) : Je vous remercie. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Non.. alors avant.. oui pardon. Madame KAST.

Mme la Maire : Merci, Madame la Présidente. Oui simplement pour répondre à l'objection de Monsieur SUCHET puisque pour les personnes qui n'ont pas participé au vote de la commission où éventuellement les médias ou publics présents, je pense qu'il y a lieu de ne pas laisser dire des choses qui sont manifestement erronées.

À l'attention du groupe PLR, si le Conseil administratif avait voulu municipaliser, il ne se serait pas caché derrière une Fondation. D'ailleurs la question s'est posée et nous l'avons écartée pour les arguments que je vous ai donnés en commission qui sont ceux de pouvoir continuer à fonctionner en association là où ça fonctionne bien et où il y a pas de volonté de municipaliser, je dirais à marche forcée des associations qui fonctionnent et qui donnent satisfaction dans le partenariat avec la Ville d'Onex.

Également, il n'y a pas non plus de volonté de créer une association de toutes pièces supplémentaires pour cette nouvelle crèche et c'est la raison pour laquelle le Conseil administratif a fait le choix de cette voie médiane qu'est la Fondation, voie médiane que d'ailleurs le PLR défendait à cor et à cri et à coups d'initiatives sur la Commune de Lancy.

Donc je m'interroge un tout petit peu sur l'argument de la municipalisation rampante ou cachée alors que c'est justement le modèle que le PLR a défendu à Lancy pour s'opposer à la municipalisation proposée par le Conseil administratif de Lancy.

Mais peu importe, à Onex nous avons fait un choix différent. Nous avons fait un choix différent, eut égard aux partenariats préexistants avec les associations dans le domaine de l'enfance.

Ce choix est une voie médiane, je l'ai dit. Il permet à la fois les avantages d'une mutualisation et parfois d'une centralisation et à la fois les avantages de pouvoir garder toute la créativité et les bons apports du monde associatif lorsque celui-ci fonctionne bien et c'est le cas pour le moment avec les institutions de l'enfance à Onex.

Donc on ne change pas une équipe qui gagne, et tant que l'équipe gagne, et bien il n'y a aucune raison que les partenariats soient différents sauf pour les points où l'équipe en question appelle de ces vœux une centralisation, notamment la municipalisation d'un pool de remplaçants pour les différentes institutions de la petite enfance, la gestion de la liste d'attente et ça, ça sera une meilleure prestation pour les parents qui auront une transparence et sur les critères et sur comment la liste est gérée et sur l'efficacité des dossiers et également la centralisation de la tarification pour les parents en institution de la petite enfance.

Vous le savez certainement mais si jamais je vous le rappelle : les tarifs que paient les parents en crèche sont proportionnels à leurs revenus et il y a toute une méthode de calcul. Aujourd'hui cette méthode de calcul est faite dans chaque institution mais c'est la même pour toutes les institutions.

Demain avec la Fondation, cette prestation pourra être centralisée. Ce qui évitera des questions et des doublons dans l'administration et cela va aussi faire une plus grande efficience. Généralement arguments chers au cœur du PLR.

Donc par conséquent, au vu de ces arguments, je remercie tous les groupes qui soutiennent ce projet et je crois que c'est le début d'une belle aventure pour cette nouvelle crèche à Onex avec une participation des représentants du Conseil municipal dans cette Fondation. Merci Madame la Présidente.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci, Madame la Présidente. J'aimerais bien rebondir sur les paroles de Madame KAST. Personnellement, je suis ni pour ni contre les municipalisations en général, je trouve que ça dépend vraiment du projet et du domaine.

Et je trouve que là.. voilà.. merci. Où est-ce que j'en étais ? (rires) ça dépend des situations. Tout à fait et je trouve que dans ce cas-là, centraliser la gestion surtout administrative c'est très intelligent et proposer un outil même aux associations bénévoles de les décharger d'un travail administratif souvent complexe et lourd quand on est bénévole on n'a pas envie de faire quand on est bénévole on a envie d'être au contact des gens, on a envie de se sentir utiles, on n'a pas envie de se retrouver plongé dans du travail de bureau que souvent les gens font déjà la semaine dans leur vrai travail.. enfin dans leur travail salarié ou rémunéré.. excusez-moi le mauvais terme.

Donc je trouve que c'est une très bonne idée et je trouve même que les diverses associations de la commune devraient être encouragées pour autant qu'on leur garantisse une certaine liberté dans la direction de leur gestion quotidienne, on va dire, au-delà du côté administratif et comptable. Merci beaucoup.

La Présidente (VE) : Je vous remercie pour les différentes prises de parole. Avant de passer au vote, j'invite Monsieur TOGNAN à relire les invites. [Lecture]. Je vous remercie. Je lance le vote.

Par 22 oui, 1 abstention et 3 non, le projet de délibération est accepté.

Le projet de délibération 2356 est approuvé par 22 oui, 3 non et 1 abstention (26 votants)

Délibération 2356 dont la teneur est la suivante :

«Conformément aux art. 30, al. 1, let. t, et 93 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

Vu l'exposé des motifs

Vu le rapport de la Commission sociale SOC-1640

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité simple

par 22 oui, 3 non et 1 abstention sur 27 Conseillers municipaux présents

1. *De créer une fondation de droit public sous le nom de « Fondation pour l'enfance de la Ville d'Onex », ayant pour but de développer, centraliser, mutualiser et coordonner des prestations d'accueil ou d'animation extra-familial pour enfants en âge scolaire ou préscolaire et de permettre l'exploitation d'une nouvelle crèche*
2. *D'adopter ses statuts, version au 31.05.2022, tels qu'ils figurent dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération*
3. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 50'000.00 destiné à la dotation de la fondation*
4. *De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine administratif*
5. *De demander au département compétent de préparer le projet de loi en vue de l'approbation de la création de la fondation et de ses statuts par le Grand Conseil*
6. *De fixer l'entrée en vigueur des statuts au 01.01.2023 ou à défaut le lendemain de la parution dans la FAO de l'arrêté du Conseil d'Etat de promulgation de la loi.»*

* * *

8) Ruisseau des Bois-Carrien – Remise en état de l'ouvrage de rejet au Rhône – Crédit complémentaire de Fr. 79'000.00 (projet de délibération 2368)

La Présidente (VE) : Étant donné qu'il s'agit d'un nouveau sujet. Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? (Silence). Personne. Je propose d'ouvrir le débat. Ah d'abord présentation de Madame YUNUS EBENER.

Mme YUNUS EBENER : Merci Madame la Présidente. Alors voilà je vais quand même un petit peu vous présenter ce projet de délibération. Je sais pas si vous vous rappelez on avait déjà débattu sur le sujet concernant ce collecteur qui était endommagé, défectueux et il a fallu faire une intervention d'urgence en mettant un tuyau. Donc voilà ça s'est fait.

Et l'eau.. alors la suite, c'est.. on a fait un peu de bricolage en attendant mais un bricolage qui tient bien évidemment la route mais qui ne peut pas être éternel. Et l'eau continue à couler dans le ruisseau du Bois-Carrien.

Et en fait, ce projet de délibération concerne principalement la renaturation de ce ruisseau qui subit quand même un certain nombre de pressions des eaux de pluie et ça provoque une certaine instabilité.

Et en fait, il y a ce ruisseau, il y a des.. comment dire.. enfin entouré un peu de pierres.. J'espère que.. vous visualisez. Et le terrain est pas forcément très stable. Et le problème c'est..ça provoque une certaine instabilité, le ruisseau a tendance à sortir de son lit, ce qui pourrait provoquer un certain nombre de dégâts.

Donc ce qui est proposé par cette étude, c'est justement d'aller.. d'étudier pour voir comment est-ce qu'on pourrait renaturer le lit de ce ruisseau et puis enlever toute cette partie du béton qui est instable aussi. Donc voyez on accumule les instabilités dans cette partie des bois.

Et puis, l'idée c'est aussi de revitaliser l'embouchure et de créer un refuge pour les poissons, un espace où les poissons pourraient vivre. Et grâce à la topographie des bois, et bien on pourrait créer une mare, une gouille et ça, ça permettrait aux crapauds et aux grenouilles, aux salamandres de pouvoir s'épanouir.

Et malgré tout ces changements qu'on apporterait, cela n'aurait pas du tout de conséquences sur les usages du Rhône et les gens pourraient continuer à se balader et à avoir un accès à ces rives du Rhône qui est quand même assez exceptionnel et on a vraiment de la chance à Onex d'avoir un grand fleuve comme celui-ci qui traverse notre commune. Merci.

M. CUENOUD (S) : Merci, Madame la Présidente. Voilà j'ai appuyé sur le faux bouton.. alors désolé pour cet incident. Donc le groupe Socialiste est en faveur de ce point.

À titre personnel, j'ai pu me promener dans le vallon et j'avais trouvé au fond du vallon, il y a un mur tout en haut j'avais trouvé une population d'une espèce de fougère rare qui s'appelle la langue de cerf. Et nous aurions tous été très heureux si la protection de la langue de cerf avait pu être prise en compte pendant les travaux. Voilà c'est tout.

Mme KELLER (EVL) : Merci, Madame la Présidente. Alors nous avons lu attentivement ce projet en CAUCUS et nous devons bien avouer notre incompréhension sur un certain nombre de sujets, d'où les questions.

Donc si nous comprenons bien, c'est un crédit d'étude de Fr. 79'000.00, en réalité de Fr. 69'000.00 puisque Fr. 10'000.00 partiront aux appels d'offres. Ceci fait suite à un autre crédit d'étude de Fr. 72'000.00. Lu comme ça, ça nous apparaît comme une redondance. On comprend pas bien. Ils font que des crédits d'étude.

Si on s'en tient aux coûts des crédits d'étude dépassant Fr. 140'000.00 ça fait un projet de délibération aux alentours Fr. 700'000.00. Qu'est-ce qu'on va mettre dans un ruisseau pour un prix pareil ? Ou alors si c'est pas ce prix, pourquoi dépenser des crédits d'étude pareils ?

Bref on ne comprend pas réellement l'intérêt de ce crédit d'étude qui ressemble à une redondance par rapport à l'autre. Donc merci de nous éclairer plus précisément parce que pour nous c'est pas clair.

La Présidente (VE) : Madame YUNUS est-ce que vous souhaitez répondre maintenant ou à la fin de toutes interventions ? Alors Madame YUNUS vous avez la parole.

Mme YUNUS EBENER : Merci, Madame la Présidente. Comme ça je suis sûre de pas oublier toutes les questions. En fait, ces crédits d'étude sont liés parce que nous on est bien évidemment responsable de ce collecteur qui est défectueux, qui date des années 60 et il faut absolument changer le chemin par lequel il est mis en place.

C'est-à-dire qu'aujourd'hui, il y a le collecteur et les eaux de pluie et bien ils finissent dans le ruisseau du Bois-Carrien. Et en fait, le ruisseau du Bois-Carrien ne peut pas gérer toute cette eau qui arrive et c'est pour ça que le ruisseau sort de son lit et qu'il y a vraiment le risque d'érosion du sol.

Si vous le souhaitez, moi j'ai un certain nombre de photos à la pause il faut pas hésiter, vous pouvez venir consulter ces images.

Et en fait, on doit complètement changer cette planification qui a été décidée par les générations passées. Et on doit vraiment changer la direction du collecteur qui doit passer par un autre chemin.

Mais maintenant, on se retrouve quand même avec ce ruisseau du Bois-Carrien qui est bétonné et ces seuils de béton qui devient instable. On peut pas le garder de cette manière et l'idée c'est de renaturer ça.

Et si mes souvenirs sont bons, ça aussi été une demande du Conseil municipal, de ce Conseil municipal, de voir comment est-ce qu'on pourrait renaturer ce cours d'eau. Ça avait été aussi une de vos demandes, de faire des aménagements aussi dans cette partie-là des bois que je trouve très très bien. Mais les études sont liées. Merci.

Mme DELEVAUX (VE) : Merci, Madame la Présidente. Le groupe des Verts est favorable à ce crédit complémentaire et vu la remise en état nécessaire et l'urgence des travaux à réaliser, nous proposons de voter sur le siège. Merci Madame la Présidente.

M. SUCHET (PLR) : Merci, Madame la Présidente. C'est vrai quand on fait un petit historique de cette question, parce que si vous par curiosité, certains d'entre vous d'aller voir l'annexe la fiche du Canton par rapport aux différents endroits assainis en particulier ce ruisseau du Bois-Carrien.

Cette fiche, c'est vrai on doit faire quelque chose. Il est prévu de modifier la morphologie du cours d'eau et de ces rives pour la gestion des eaux pluviales, des nouveaux ouvrages et d'améliorer et de maintenir les fonctions écologiques et la morphologie des cours d'eau.

Quand on regarde ça, on a une prévision, bah évidemment c'est à la louche, des coûts d'étude de Fr. 25'000.00 et la réalisation entre Fr. 1'000'000.00 et Fr. 1'500'000.00. Ça c'est ce qui est prévu.

On voit quand même, je vous rappelle qu'on avait.. qu'on a déjà évoqué précédemment, on a déjà voté un crédit d'étude d'un peu plus de Fr. 70'000.00. Madame KELLER l'a rappelé. On nous demande maintenant Fr. 80'000.00 de plus qui porterait les coûts provisoires d'études préalables à plus de Fr. 150'000.00. C'est quand même 600% de plus que les Fr. 25'000.00 qui était estimé par les SIG, mais bon.

Bien sûr, ça sera pas tout à la charge de la commune puisqu'il est prévu de faire financer toute une partie par le Fonds de la naturation des SIG. Donc c'est clair que si on vote ce crédit, on a bien des chances que ça soit pas à la charge de la commune. Mais ça s'est quand même une dépense conséquente.

La nécessité de faire quelque chose n'est pas remise en question. Je vous rappelle qu'on a fait une visite mémorable sur place avec Christian STARCKENMANN et Denis PASCHE, on

est allé un dimanche parce qu'on se posait des questions sur l'urgence et la nécessité de faire ces travaux.

Et nos remarques concernant les coûts de la réparation provisoire que nous avons mis en doute, nous ont valu les foudres du Conseil administratif, on nous a même accusés de mettre en danger la vie des Onésiens. Enfin quelque chose comme ça, on nous avait dit voilà bon.. c'est un peu exagéré puisque pour l'instant ça tient toujours mais voilà.

Donc le groupe PLR appelle de ces vœux que cette nouvelle étude apporte réellement un plus pour la nature pour compenser la mise en tuyaux canalisés de la moitié encore à l'air libre de ce ruisseau. Car si on regarde le plan, c'est ça la réalité. C'est de dire à partir de l'exutoire qui est actuellement en mauvais état en béton, il reste encore 150 mètres jusqu'au Rhône et c'est là que le projet veut mettre un tuyau pour canaliser ce ruisseau et en compensation, voir ce qu'on peut faire pour les poissons et les batraciens.

Je pense que c'est pas une mauvaise idée, je pense que c'est bien d'étudier ça et on va voter ce projet, ce crédit. Mais ça nous étonne quand même un petit peu quant à l'heure où nous dépensons des millions, des dizaines de millions pour remettre à l'air libre des ruisseaux ou des rivières qui ont été canalisés au début du 20^{ème} siècle, que maintenant on fait pour ce projet-là une canalisation supplémentaire et de mettre deux trois petits étangs par-dessus pour dire, bah voilà on a caché quand même la réalité.

C'est que cette eau elle va aller directement dans le Rhône sans pouvoir s'infiltrer dans le terrain et puis c'est un petit peu dommage. Mais on votera quand même parce qu'on fait confiance à l'imagination des personnes qui vont bénéficier de ce crédit. Merci.

M. AMBORD (MCG) : Merci, Madame la Présidente. Les explications fournies pas l'exposé des motifs nous paraissent parfaitement claires et complètes. Nous soutiendrons donc ce crédit de fonctionnement complémentaire ce soir. Un renvoi en commission nous semble superflu.

Je voulais juste préciser à Madame KELLER que je pense même qu'on dépense pas assez d'argent pour des projets. Je pense qu'un projet, un travail à moitié réfléchi est un travail à moitié fini. Et si on dépensait des fois un peu plus dans les projets pour vraiment analyser le problème, ou la problématique, et bah on aurait peut-être pas aujourd'hui à refaire des travaux qu'on a fait y'a 15 ans en arrière.

Donc je pense que, mettons un peu plus d'argent dans les projets pour vraiment bien analyser les choses, peut être que ça nous coûtera moins cher en définitive. Merci Madame la Présidente.

M. PASCHE (VE) : Merci, Madame la Présidente. Écoutez, contrairement à certains de ce Conseil municipal, nous nous avons tout bien compris l'exposé des motifs et il nous plaît.

C'est vrai que nous étions à l'époque aller voir avec Monsieur SUCHET et puis une autre personne, voir un petit peu ce qui en était. Je suis retourné dernièrement, effectivement il y a eu de la modification. Ça a bougé encore et je pense qu'il est important et Madame YUNUS avait raison à l'époque de dire que c'est vraiment quelque chose d'urgent à faire parce que ça bouge sans arrêt surtout quand il y a ces grosses pluies et c'est vraiment un danger.

Donc maintenant nous sommes contents de ce projet et j'espère que quelque chose de bien va se réaliser pour enfin terminer avec ce ruisseau du Bois-Carrien.

Mme YUNUS EBENER : Merci Madame la Présidente. Alors je voudrais rassurer Monsieur SUCHET, le ruisseau ne va pas être canalisé, bien au contraire. Aujourd'hui il est canalisé et l'idée c'est de le renaturer. Donc voilà c'est.. on va vraiment aller dans ce sens-là.

Et en effet, quand on met en place ce genre de travaux qui sont valorisés et bien c'est le Fonds des SIG, le Fond Vitale Environnement qui participe en effet au financement du projet.

Et par la suite, il va y avoir en effet cette pisciculture et puis ces étangs pour ces petits animaux et j'ai pas osé faire le petit clin d'œil par rapport à votre projet de vouloir vous-même amener le tuyau par contre, on a vraiment la photo de ce que ça représente.

Donc il y a les personnes qui ont mis en place cette canalisation, je vous invite à regarder cette photo. Je les ai exprès apportées pour vous, pour que vous voyez quand même l'ampleur du projet et ce que ça représentait.

Donc voilà, c'était.. c'est vrai qu'on avait un petit peu rigolé là autour et il s'agit pas juste d'aller à la Coop ou à la Migros acheter un tuyau puis le mettre en place. Non c'est un projet d'une plus grande envergure. Merci.

M. SUCHET (PLR) : Merci, Madame la Présidente. Je suis désolé d'insister sur le fait que, non malheureusement c'est pas la réalité. La réalité c'est qu'actuellement il y a la moitié de la pente qui est couverte par un tuyau et il est prévu de continuer ce tuyau jusqu'au Rhône.

C'est marqué dans l'exposé des motifs, c'est marqué dans la fiche du Canton. Donc si je regarde, là c'est marqué.. conformément au PGEE, la Ville d'Onex doit mener des travaux pour sa réfection et pour la création d'une nouvelle galerie de décharge des eaux pluviales au Rhône au niveau du ruisseau des Bois-Carrien.

Ça veut dire on va mettre dans un autre tuyau.. actuellement y'a pas de tuyaux. Y'a qu'une partie du ruisseau qui est canalisé, la deuxième partie elle va être mise sous canalisation. C'est ce qui est prévu. C'est ce qui est marqué dans le projet. Donc moi j'attends de voir le projet définitif.

Pour compenser ça, effectivement il y a, à l'embouchure, quelque chose qui est prévu pour les poissons et à des petits endroits des gouilles pour les batraciens. Mais le problème il est là, c'est qu'on va mettre sous.. dans un tuyau les eaux pluviales qui actuellement descendent seulement la moitié de la pente sans contrainte et là ça sera l'entier de la pente pour éviter évidemment des débordements, le fait qu'il y ait de l'érosion comme partout dans les ruisseaux dans le monde quand il y a une pente et bah il y a de l'érosion, c'est pas nouveau. Ça s'appelle de la géomorphologie, si vous voulez savoir comment ça s'appelle bah voilà.

Et puis c'est partout comme ça donc simplement voilà on a simplement choisi là de mettre un ruisseau complètement dans un tuyau. Voilà. Merci.

La Présidente (VE) : Je vous remercie. Madame YUNUS EBENER je vous prie d'être concise.

Mme YUNUS EBENER : Merci Madame la Présidente. Non non, en fait on aurait peut-être dû être plus clair. Quand on dit au niveau, c'est en effet au même niveau mais c'est parallèle, c'est à côté. C'est un autre chemin qu'on va canaliser et de toute façon, imaginons qu'on souhaitait canaliser, on a pas le droit.

Y'a vraiment un règlement au niveau fédéral qui nous interdit dorénavant de canaliser tous les ruisseaux et on est confronté à cette problématique au chemin du Pont-du-Centenaire où on aimerait bien canaliser parce que l'eau est en train de partir sous la route et ça peut provoquer des dégâts et on doit s'occuper absolument de ça. Et le Canton refuse catégoriquement de canaliser.

Là on est dans la même situation. Je peux vous montrer les plans. La canalisation, on va amener les eaux de pluie c'est parallèle au ruisseau. Alors si je suis en haut de la pente et je regarde le Rhône, et bien la canalisation elle va aller du même côté sur la gauche. Voilà, je vous montrerais sur les plans. Merci.

La Présidente (VE) : Vous aurez tout le loisir de regarder les photos pendant la pause. Je demande à Monsieur TOGNAN de lire les invites étant donné qu'il y a.. ah oui y'a encore une demande de parole. Vous avez pas demandé le renvoi en commission donc j'imagine que vous êtes prêts à voter mais ça fait la troisième prise de parole. Je vous la donne.

M. SUCHET (PLR) : Désolé mais je suis content de l'explication de Madame YUNUS EBENER qui enfin admet qu'on va mettre les eaux de pluie sous canalisation d'Onex en haut Cité Nouvelle jusqu'au Rhône et qu'en parallèle le lit actuel sera renaturé. Mais ça empêche pas que les eaux de pluie elles vont être directement canalisées pour aller au Rhône.

Voilà simplement c'était ce que je voulais faire comprendre aux gens, qu'en votant ça bah voilà on met les eaux de pluie dans une canalisation complètement sur toute la pente alors qu'actuellement c'est que sur la moitié. Voilà, merci beaucoup. Mais je vais voter quand même oui.

La Présidente (VE) : Je vous remercie Monsieur SUCHET. Il n'y a pas d'autres demandes de prises de parole. Monsieur TOGNAN est-ce que vous pouvez lire les invites s'il vous plaît.(Lecture). Je vous remercie. Le vote est lancé.

Par 22 oui, 4 abstentions et 0 non, le projet de délibération est accepté.

Le projet de délibération 2368 est approuvé par 22 oui et 4 abstentions (26 votants)

Délibération 2368 dont la teneur est la suivante :

«Vu la loi fédérale de protection des eaux, article 7, alinéa 1

Vu l'ordonnance fédérale sur la protection des eaux, article 5

Vu le plan général d'évacuation des eaux (ci-après PGEE) adopté par le Conseil d'Etat le 12 juin 2013

Vu la délibération 2304 du 6 octobre 2020

Vu le mauvais état général de ce tronçon et les risques d'obturation, de refoulement et d'effondrement

Vu le suivi de l'exploitation de notre réseau d'assainissement par les Services industriels de Genève (SIG) et de son rapport de 2018 et 2019

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1983, article 30, alinéa 1, lettres e et m et la loi sur les eaux (LEaux-GE L 2 05), articles 89 et suivants et 95 et suivants

Vu l'état critique constaté sur place lors de l'étude d'avant-projet de remise en état de l'ouvrage de rejet au Rhône en janvier 2021 et la recommandation de travaux d'urgence du rapport de diagnostic géotechnique de février 2021 (§ chapitre 6.2.1)

Vu l'approbation du soutien financier pour l'étude d'avant-projet pour la renaturation du ruisseau de Bois-Carrien et de son embouchure par le comité de fonds vitale environnement des Services industriels de Genève (SIG), lors de sa séance du 14 mars 2022.

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide:

à la majorité simple

par 22 oui et 4 abstentions sur 27 Conseillers municipaux présents

- 1. D'ouvrir un crédit complémentaire de Fr. 79'000.00 destiné à compléter l'étude d'avant-projet et l'élaboration d'un appel d'offres pour l'étude définitive pluridisciplinaire pour la remise en état de l'ouvrage de rejet au Rhône*
- 2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif*
- 3. D'intégrer cette dépense au crédit d'exécution qui sera voté ultérieurement*
- 4. D'amortir ce crédit d'étude au moyen de 1 annuité en cas de non-réalisation du projet*
- 5. De prendre acte que ce crédit sera financé, tout ou partie, par une contribution du fonds intercommunal d'assainissement (FIA), conformément à la loi sur les eaux*
- 6. De prendre acte que ce crédit sera financé, tout ou partie, par une contribution du fonds vital environnement (SIG), conformément à la convention 2023-MO1*

7. *D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 79'000.00 afin de permettre l'exécution de cette étude.»*

* * *

9) Constitution d'une servitude de passage à pied en faveur de la Ville d'Onex sur la parcelle 485 (projet de délibération 2365)

La Présidente (VE) : Étant donné que c'est un nouveau projet. Je vous propose que les personnes qui sont contre l'entrée en matière se manifestent. C'est pas le cas. Est-ce que le Conseil administratif souhaite prendre la parole ? Madame YUNUS EBENER.

Mme YUNUS EBENER : Merci Madame la Présidente. Alors là, on va de l'autre côté de la commune. Donc je pense que vous avez certainement entendu parler de la part de la population de cette route du Grand-Lancy qui est une route cantonale, qui est une route assez dangereuse.

Et dans la commune donc nous avons le plan directeur des chemins pour piétons et en fait dès qu'on peut avancer sur ce plan directeur des chemins pour piétons, on le fait. Et là typiquement, on a eu l'occasion de discuter avec des propriétaires sur une parcelle et de faire une demande de servitude qui nous permettrait petit à petit d'avoir un chemin pédestre à travers la zone villa pour simplement au quotidien pour les enfants qui habitent dans cette région ou même pour les promeneurs journaliers ou les promeneurs du dimanche de pouvoir flâner plutôt à travers la zone villa plutôt que d'être sur cette route du Grand-Lancy qui est vraiment pas très agréable.

Le trottoir est extrêmement étroit. Un parent ne peut pas être avec ses enfants l'un à côté de l'autre. Voilà c'est à la fois dangereux, pas pratique, pas du tout agréable.

Et là nous avons réussi à nous entendre avec un propriétaire pour qu'il nous cède une servitude tout au long de sa parcelle et ça nous permet petit pas par petit pas de commencer à faire le lien entre le chemin du Barbolet et le chemin du Bord-d'Aire.

Et l'idée évidemment c'est si on arrive à faire aller les écoliers dans leur quotidien dans cette région-là de la commune, cette partie de la commune pardon, pour par exemple l'école de Belle-Cour, c'est tout à fait réjouissant et je saisis vraiment toutes les occasions pour aller dans ce sens-là. Merci.

M. AMBORD (MCG) : Merci, Madame la Présidente. Bien que cette parcelle ne soit pas impactée formellement par le plan directeur des chemins piétons, elle se situe cependant dans le périmètre de la perméabilité à pied entre le chemin Barbolet et le chemin Bord-d'Aire.

Les propriétaires concernés ayant donné leur accord et que cette servitude n'entraînera aucuns frais pour la commune, le MCG accepte cette délibération. Merci Madame la Présidente.

M. ABBE-DECARROUX (PLR) : Merci, Madame la Présidente. Le groupe PLR entend bien soutenir également cette délibération. Néanmoins, elle a une question.. il a une question concernant, on a le sentiment qu'en lisant le plan, le passage à pied est interrompu sur une parcelle.

Est-ce que c'est bien le cas ? Et qu'est-ce qu'entend faire le Conseil administratif pour faire qu'il y ait une continuité sinon les gens devront rebrousser chemin ? Merci de bien vouloir répondre.

Mme YUNUS EBENER : Merci Madame la Présidente. Oui tout à fait, en effet là y'a ce.. j'ai le plan en tête, donc y'a ce trait rouge que vous voyez qui traverse un certain nombre de parcelles et puis après c'est interrompu. Et y'a cette fameuse parcelle, en effet.

Donc l'idée c'est cette parcelle-là qui nous intéresse le plus parce que c'est cette parcelle-là qui nous permet d'avoir accès au chemin Bord-d'Aire. Donc évidemment qu'on a un chemin idéal mais comme ça a été assez bien expliqué dans l'exposé des motifs, si on veut passer par le chemin idéal comme on prévoit.. comme le prévoit le plan et bien il faut attendre 5 propriétaires.

Et en fait, ce qu'on essaye de faire, c'est alors on pourra peut-être pas faire une ligne directe. Ils vont peut-être commencer par ces parcelles et puis peut-être qu'après ils vont devoir descendre et remonter. Mais en tout cas, cette partie-là c'est vraiment la partie la plus sensible parce qu'elle permet de mettre en lien les deux chemins, tandis que le reste pour la partie du Barbolet et bien y'aura des possibilités de pas faire une ligne mais de peut-être un peu de contourner. Merci.

M. PASCHE (VE) : Merci, Madame la Présidente. Écoutez, une servitude en faveur des Onésiens, je pense que c'est une bonne chose. Pour le reste, je crois que Madame YUNUS a bien défendu ce projet. C'est vraiment un plus surtout pour les habitants d'Onex Sud, donc nous voterons bien sûr sur le siège et d'autant plus que ça nous coûte rien ce qui est bien, à part la taille des haies. Nous voterons donc sur le siège ce projet.

M. ISCHER (S) : Merci, Madame la Présidente. Donc le parti Socialiste donne son soutien à ce projet de délibération car il va permettre bientôt on espère de créer ce chemin piéton sécurisé loin des voitures.

En effet, il manque encore une servitude pour pas avoir encore totalement finalisé la liaison de manière claire mais ce projet va clairement dans la bonne direction et nous permet de rapprocher les objectifs du plan directeur des chemins piétons, ce qui est vraiment très important pour la population onésienne.

Nous pensons donc que c'est un exemple à suivre sur la commune et qu'il faudrait essayer de développer ce genre d'idées. Nous vous encourageons donc à voter oui à ce projet de délibération. Merci beaucoup.

M. RITTER (EVL) : Merci, Madame la Présidente. Alors nous saluons aussi ce type d'initiatives qui sont importantes pour les piétons. Mais je rappelle aussi que la zone concernée n'est pas la zone villa qui n'existe pas mais la 5^{ème} zone. Merci.

La Présidente (VE) : S'il n'y a plus de prises de parole, j'invite mon collègue à lire les invites et je vous rappelle qu'il s'agit d'un vote de servitude donc il y a besoin de la majorité qualifiée. Et donc je vote. [Lecture] Je vous remercie. Je lance le vote. Voilà, le vote est lancé. Quel suspens..

Par 27 oui, soit l'unanimité, le projet est accepté.

Le projet de délibération 2365 est approuvé à l'unanimité (27 votants) la Présidente ayant voté.

Délibération 2365 dont la teneur est la suivante :

«Vu le de plan directeur des chemins pour piétons N° 29805 approuvé par le Conseil d'Etat le 21 mars 2012

Vu les parcelles N° 485 et N° 1838 situées aux abords du chemin Bord-d'Aire

Vu l'intérêt pour la Ville d'Onex de pouvoir bénéficier d'une servitude de passage à pied

Vu le la demande d'autorisation accélérée (APA) N° 316'304

Vu la lettre du consortium H2BT promotions Sàrl, TEINA SA, SHAY SA et AB2 Sàrl s'engageant à la création d'une servitude pour passage à pied en faveur de la Ville d'Onex sur la parcelle 485

Vu les négociations menées entre la Ville d'Onex, le consortium des constructeurs de la parcelle 485 et les propriétaires de la parcelle 1838

Vu le projet d'acte rédigé par M^r BOYER, notaire

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30, lettre k

Vu que la présente délibération doit être votée à la majorité absolue en vertu l'article 20, alinéa 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité qualifiée

par 27 oui sur 27 Conseillers municipaux présents

- 1. D'accepter la création d'une servitude de passage à pied sur la parcelle N° 485 en faveur de la Ville d'Onex*

2. *De charger le Conseil administratif de finaliser le projet d'acte notarié établi le 17 mars 2022 par M^r BOYER*
3. *De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour procéder à la signature des actes notariés nécessaires. »*

* * *

10) Fondation immobilière de la Ville d'Onex – Approbation des comptes et du rapport de gestion 2021 (projet de délibération 2366)

La Présidente (VE) : Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? [Silence]. Personne. Alors je vous propose d'ouvrir le débat. Madame la conseillère administrative, Madame KAST.

Mme la Maire : Merci, Madame la Présidente. S'agissant d'un nouveau sujet, je me permets de vous l'introduire. En tant que présidente de la Fondation immobilière de la Ville d'Onex et je salue évidemment le travail et l'engagement des quelques représentants qui sont à la fois membres du Conseil municipal et du conseil de la Fondation immobilière de la Ville d'Onex qui sont ici ce soir, qui compléteront s'il y a lieu ces propos introductifs.

Selon la loi sur l'administration des communes, le Conseil municipal exerce la haute surveillance de la Fondation immobilière de la Ville d'Onex et donc à ce titre doit approuver son budget et ses comptes, rapport de gestion et c'est l'objet de la délibération qui vous est soumise ce soir.

Vous pouvez constater que la Fondation immobilière de la Ville d'Onex se porte bien financièrement voire très bien. C'est peut-être en termes de projets qu'elle a un peu faim, qu'elle a pas grand-chose à se mettre sous la dent et c'est fort dommage puisque celle-ci œuvre évidemment dans l'intérêt de la création de logements pour les Onésiens et les Onésiennes et avec des loyers qui sont tout à fait à leur portée.

Vous pourrez constater aussi à la lecture du rapport de gestion que le nombre de demandeurs reste très stable entre 450 et 500 demandeurs année après année. Et que malheureusement le nombre de logements attribués reste, lui, également très stable entre 5 et 10.

Donc voilà c'est la réalité de notre Fondation et c'est pour ça aussi que nous aimerions pouvoir développer de nouveaux projets et dans l'attente de ces opportunités, nous allons travailler à la rénovation énergétique de notre parc actuel, même si celui-ci est bien entretenu et y'a toujours moyen de faire mieux dans ce domaine et c'est ce qui va occuper nos activités de type construction cette prochaine année et les activités de gestion, elles, travailleront sur les mêmes aspects mais sur le bien-être des locataires.

Et je tiens à dire ici que j'ai beaucoup de plaisir à travailler avec les membres des différents groupes représentés au municipal dans cette Fondation et que je salue le bon esprit de

collaboration qui règne entre tout le monde et puis pour le surplus je reste à votre disposition si vous avez des questions, bien évidemment. Merci Madame la Présidente.

M. AMBORD (MCG) : Merci, Madame la Présidente. Le groupe MCG approuve les comptes de la FIVO qui laisse apparaître un excellent revenu de plus de Fr. 2'000'000.00. Bravo et merci pour cette bonne gestion de notre patrimoine. Merci Madame la Présidente.

M. ABBE-DECARROUX (PLR) : Merci, Madame la Présidente. Le groupe PLR recommande d'accepter la délibération et d'approuver les comptes 21 de la FIVO. Se faisant, il remercie le personnel de la FIVO et de la commune pour la bonne tenue de ces comptes et du travail accompli durant toute l'année. Merci.

Mme BRAUNSCHWEIGER (S) : Merci, Madame la Présidente. Le groupe Socialiste se réjouit de ces comptes qui témoignent d'une excellente gestion de la FIVO. J'en profite pour vous informer brièvement du travail effectué au sein de la commission construction durant l'année écoulée.

Donc l'année 2021, elle a été marquée par le mandat attribué à la société Enerconseil afin de réaliser une étude portant sur les questions énergétiques sur les bâtiments de la Fondation. Et la commission elle a en fait fixé ses priorités sur quels bâtiments il fallait intervenir, donc François-Chavaz et également d'autres travaux, l'immeuble des Bossons et Comte-Géraud.

Par ailleurs, le groupe PS souhaite ici rappeler le rôle fondamental qu'ont les Fondations communales et notamment la FIVO dans la lutte contre les prix spéculatifs des loyers à Genève.

En effet, la FIVO, comme d'autres Fondations communales, démontre qu'il est tout à fait possible de construire, rénover et entretenir des logements tout en conservant des loyers très abordables mais aussi en dégageant des bénéfices non négligeables.

Les loyers hors de prix ne sont donc pas une fatalité à Genève. Mais seule une politique du logement volontariste à toutes échelles peut permettre de réguler le marché du logement genevois.

La liste d'attente de la FIVO, comme l'a rappelé la conseillère administrative, compte encore de trop nombreuses personnes en attente de se voir attribuer un logement. Cette situation est le constat de la pénurie de logements qui persiste et subsiste à Genève année après année.

Dans cette perspective, le groupe PS revendique également le droit au logement pour tous et pour toutes et ainsi soutient également le développement du parc immobilier de la FIVO au sein de nouveaux projets urbains. Les Genevois et les Onésiens méritent tous un toit à un prix juste et abordable géré par une Fondation qui ne recherche pas à s'enrichir sur le dos de ses locataires.

Ainsi le groupe Socialiste se réjouit de ces comptes qui témoignent, comme je l'ai déjà dit, une excellente gestion de la part de la Fondation et vous invite à approuver ces comptes sur le siège. Merci.

Mme KELLER (EVL) : Merci, Madame la Présidente. Le groupe Echo'Verts Libéraux approuvera également les comptes de la FIVO 2021. Nous tenons également à remercier le personnel qui œuvre pour ce travail.

Nous prenons acte de l'excédent revenu de Fr. 2'173'000.00 en hausse de Fr. 278'000.00 en chiffres ronds par rapport à l'année 2020. Nous notons que le résultat est énormément différent du budget qui prévoyait lui un excédent de revenu de Fr. 1'634'000.00 donc environ Fr. 640'000.00 d'écart.

Si nous avons un souhait, c'est celui de voir un budget qui colle plus avec la réalité. C'est le seul petit bémol que nous mettons mais ça nous empêchera pas de voter les comptes de la FIVO. Merci Madame la Présidente.

Mme VESELI (VE) : Merci, Madame la Présidente. Alors le groupe des Verts va également voter favorablement les comptes de la FIVO. Et puis, nous nous réjouissons de cet excédent et des projets à venir. Voilà, merci.

La Présidente (VE) : Puisqu'il n'y a pas d'autres prises de parole, j'invite mon collègue à lire les invites. [Lecture]. Je vous remercie. Le vote est lancé.

Par 26 oui, 0 abstention et 0 non, les comptes sont approuvés à l'unanimité.

Le projet de délibération 2366 est approuvé à l'unanimité des présents (26 votants)

Délibération 2366 dont la teneur est la suivante :

«Vu le rapport de gestion, le compte de résultats à trois niveaux et le bilan de la Fondation immobilière de la Ville d'Onex

Vu le rapport de l'organe de révision Fiduciaire Bourquin frères et Béran, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2021

Vu l'adoption du rapport de gestion et des comptes par le Conseil de fondation en date du 7 juin 2021

Conformément aux statuts de la Fondation immobilière de la Ville d'Onex, article 7, alinéa 1

Vu l'exposé des motifs

Conformément à l'article 30, al. 1, let. I de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité simple

par 26 oui sur 27 Conseillers municipaux présents

1. *D'approuver les comptes 2021 de la Fondation immobilière de la Ville d'Onex présentant Fr. 2'868'372.05 aux charges et Fr. 5'041'749.00 aux revenus, laissant apparaître un excédent de revenus de Fr. 2'173'376.95*
2. *D'approuver le rapport de gestion 2021. »*

* * *

11) Mairie - Changement de la régulation du chauffage - Crédit budgétaire supplémentaire de Fr. 16'000.00 (projet de délibération 2367)

La Présidente (VE) : Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? [Silence]. Personne. Je laisse le Conseil administratif prendre la parole, Madame KLEINER.

Mme KLEINER : Merci Madame la Présidente. Je vous tranquillise, n'ayez crainte. Je vais pas vous infliger la suite de la publicité de Yann Lambiel, nous nous contenterons de l'accueillir aux Spectacles onésiens lors de la prochaine saison.

Il s'agit là de vous demander un budget supplémentaire de Fr. 16'000.00 pour le système de régulation du chauffage de la Mairie d'Onex. Habituellement, c'est un budget qui est pris sur le budget de fonctionnement mais la rupture de ce système est tout à fait imprévue et nous ne l'avons pas inséré dans le budget de fonctionnement.

Il s'agit donc de remplacer ce système de régulation indépendamment du chauffage. Ce système de régulation pourra être réutilisé à l'avenir. Donc c'est quelque chose, c'est un système qui s'installe sur différents types de chaudières.

J'en profite pour vous rappeler que la Mairie d'Onex n'est.. comme tout ce quartier du Vieux-Village, n'est pas relié à Cadiom. Donc nous sommes contraints à trouver des systèmes de chauffage qui mettent des installations qui soient le plus pérennes possible mais on peut pas se raccorder au système Cadiom.

Là on envisage pas du tout de revoir la chaudière mais simplement de réparer le système de régulation. C'est une demande que je vous invite à voter sur le siège pour la raison suivante. C'est que la mairie se retrouvera sans chauffage si le Service exploitation n'a pas le temps d'effectuer les travaux et aujourd'hui le temps de commande des différentes pièces est prolongé dans tout le domaine du bâtiment et dans ce domaine-là également. Merci Madame la Présidente.

La Présidente (VE) : Merci. Est-ce qu'il y a des demandes de parole ? Monsieur STURCHIO.

M. STURCHIO (S) : Merci, Madame la Présidente. Comme vient de le rappeler Madame la conseillère administrative, le système de régulation de chauffage est vétuste et ne fonctionne plus.

Et puis puisque la nouvelle régulation pourra être maintenue en cas de changement de chaudière, le groupe PS soutiendra ce projet de crédit budgétaire. Merci.

M. MOSCHELLA (MCG) : Merci, Madame la Présidente. Notre groupe n'a pas d'opposition à ce projet et il me semble qu'aller en commission coûterait plus cher que le projet en lui-même donc on va le voter sur le siège.

M. FUSCO (VE) : Merci, Madame la Présidente. Donc vu que le système de régulation du chauffage de la mairie ne fonctionne plus, nous pensons qu'il est urgent de le remplacer avant l'automne. Nous soutiendrons donc le crédit supplémentaire de Fr. 16'000.00 pour cette opération. Merci.

Mme GIROUD (VE) : Merci, Madame la Présidente. Nous le groupe des Verts, nous soutiendrons également ce projet. Merci.

La Présidente (VE) : Il n'y pas de prises de parole.. de demandes de prises de parole supplémentaires. J'invite mon collègue à lire les invites. (Lecture). Je vous remercie. Je lance le vote.

Et à nouveau, à l'unanimité avec 26 oui, le projet est accepté.. le crédit budgétaire est accepté.

Le projet de délibération 2367 est approuvé à l'unanimité des présents (26 votants)

Délibération 2367 dont la teneur est la suivante :

«Vu la volonté de la Ville d'Onex d'entretenir son parc immobilier

Vu la vétusté du système de régulation du chauffage et du fait qu'il ne fonctionne plus

Vu l'importance de la rénovation et le règlement du Fonds de décoration et de mise en valeur du patrimoine de la Ville d'Onex

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30, alinéa 1, lettre d

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité simple

par 26 oui sur 27 Conseillers municipaux présents

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire 2022 de Fr. 16'000.00 destiné à remplacer le système de régulation du chauffage de la mairie

2. *De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2022 sous la rubrique 02.31*
3. *De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre. »*

* * *

Je vous propose de faire les 5 prochaines réponses du Conseil administratif aux motions et ensuite de faire une pause de 20 minutes étant donné que les réponses vont souvent plus vite que les nouveaux sujets. Est-ce que ça vous va ou est-ce que quelqu'un a une objection ? Ok, top.

12) Réponse du Conseil administratif à la motion M/382A du 22.06.2021 « Problématique des tags et graffitis à Onex »

La Présidente (VE) : Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ?
Monsieur D'ARCHANGELO FRANCO.

M. D'ARCHANGELO FRANCO (S) : Merci, Madame la Présidente. Le groupe Socialiste remercie les services de l'administration pour la réponse et se réjouit de la mise en œuvre de solutions favorisant les démarches artistiques qui embelliront notre commune. Merci.

M. PASQUIER (PLR) : Merci, Madame la Présidente. Le groupe PLR, également, se réjouit de la réponse qui a été apportée par le Conseil administratif. Nous avons bien pris note que ce projet sera traité dans une des commissions. Il sera présenté en particulier la solution qui a été déployée au Locle.

Ce que nous souhaitons c'est que vous puissiez aussi dans vos réflexions au sein de la commission évoquer le cas du domaine privé, en particulier on voit sur la commune, ce qui est assez désagréable, ces panneaux d'affiches où y'a ce différend juridique sur la manière d'utiliser les panneaux de publicités et ce sont ces panneaux-là qui visuellement donnent un air dégradé.. très dégradé à l'ensemble de la commune.

Donc si vous aviez la possibilité aussi de pouvoir aborder ce point-là lors de la présentation en commission. Merci.

M. AMBORD (MCG) : Merci, Madame la Présidente. Juste un petit mot pour soutenir ce que disait Monsieur PASQUIER, j'ai remarqué aussi depuis une semaine ou deux que ces panneaux justement dits, vu que le Covid est plus ou moins terminé, les spectacles et les festivals ont repris.

Je sais pas si vous avez pu remarquer les panneaux sont maintenant squattés par des associations qui se permettent de mettre leurs affiches de quelques formats qui se soient.. que ce soit des formats A3 ou A1 alors que le maximum c'est A2.

Donc est-ce.. qu'est-ce qu'on va faire pour.. je suis pas là pour mettre des sanctions mais est-ce qu'on va les avertir de leur dire que comment ça se passe, etc. pour leur prévenir qu'il faut pas mettre leurs affiches sur ces panneaux, parce qu'il y a un fond juridique. Merci Madame la Présidente.

Mme la Maire : Je propose de répondre à la question de Monsieur AMBORD dans les propositions individuelles et questions parce qu'elles sont clairement hors du sujet de la réponse à la motion. Mais j'y réponds volontiers à la fin de la séance.

«MOTION

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du groupe Socialiste

LE CONSEIL MUNICIPAL

d e m a n d e

par 24 oui, 1 non et 2 abstentions

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

- 1. De trouver une solution pérenne au problème de tags et graffitis dans la commune*
- 2. De recevoir divers artistes et/ou responsables de projets artistiques dans les villes du canton*
- 3. D'explorer ce qui peut se faire, par un retour pour étude, dans les villes de Suisse et d'Europe pour s'en inspirer*
- 4. D'étudier ces points dans la commission adéquate*

* * *

RÉPONSE :

En 2004, le Service exploitation, par le biais de sa section voirie, a acquis une machine à vapeur haute pression tractée, pour nettoyer les graffitis et les tags sur le mobilier urbain ainsi que sur les bâtiments communaux. Son utilisation est assurée par le responsable de l'atelier de peinture.

Il est important d'agir rapidement aussitôt le graffiti repéré, soit par les employés communaux, soit par notre Service de la sécurité ou encore par la population, qui nous en informe. Ceci afin de dissuader les graffeurs de persévérer dans leurs actes illicites. En effet, le fait de supprimer rapidement le tag décourage leurs auteurs.

Une mesure préventive a également été effectuée il y a plusieurs années, avec l'application d'une peinture anti-tag sur les bâtiments communaux, qui facilite le nettoyage des tags avec cette machine à vapeur.

Nous rencontrons également un autre phénomène avec des tags à base d'acide, qui attaquent les vitres en profondeur et particulièrement celles des abribus. Ils détruisent les vitres qu'on ne peut plus nettoyer lorsque l'acide a séché. Il y a aussi un risque sanitaire pour les utilisateurs des abris, par contact inopiné avec cet acide résiduel.

Étant donné que nous avons plusieurs abribus qui ont été tagués de cette manière, nous avons demandé un crédit d'investissement (PD 2327), afin de résoudre ce problème en appliquant un film transparent afin d'empêcher l'acide de coller aux vitres. Ce crédit proposait également une protection anti-tag pour le muret du chemin du Pont-du-Centenaire qui subit régulièrement des déprédations. Ce crédit a été refusé par votre Conseil municipal lors de sa séance du 20 avril 2021.

Depuis l'été 2021, le Service culture étudie l'opportunité et la faisabilité d'investir l'espace urbain afin de valoriser la création artistique locale, d'embellir le territoire et de répondre aux problèmes de vandalisme cités ci-dessus.

La Ville d'Onex jouit d'une belle histoire liée à l'art visuel et plus précisément à l'art du dessin: Erich Hermès, William Lescaze, Michel Martina, Zep, Buche, Baba et toute une nouvelle génération d'illustrateur.trice.s, dessinateur.trice.s ou graphiste.s ont tracé et/ou tracent les contours de notre patrimoine.

Des contacts ont d'ores et déjà été pris avec des services communaux et l'association Wall Street (Pump up the jam, House of art) pour cibler des espaces sur Onex. Ces derniers nous ont confirmé qu'une fois l'œuvre créée, il est extrêmement rare, par respect artistique, qu'elle soit recouverte de tags.

Suite à une étude de terrain, le modèle créé au Locle par l'association Luxfactory (exomusee.ch) est celui qui a retenu les faveurs du Service culture. En effet, chaque année, la ville s'enrichit de nouvelles œuvres, reliées au fil conducteur de l'horlogerie, afin de créer de singulières balades urbaines.

Une présentation de l'étude de faisabilité - présentation du modèle du Locle, du projet onésien et du plan de financement - sera proposé ultérieurement à la Commission espaces verts, culture et sports.

Le Conseil administratif»

13) Réponse du Conseil administratif à la motion M/386 du 08.03.2022 « Pour un espace public attractif et accueillant aux Galeries du Loup »

Mme BRAUNSCHWEIGER (S) : Merci, Madame la Présidente. Je tiens à remercier l'auteur de cette réponse à la motion car les différents éléments apportés sur les questions notamment de mobilité, d'activités commerciales, les usages actuels et la perception sensible du lieu et des possibilités d'évolution permettent d'avoir une compréhension très globale et complète des enjeux et des défis que constitue la requalification urbaine des Galeries du Loup.

J'ai aussi apprécié d'avoir des éléments sur le processus participatif qui encourt sur la NZ Onex Centre. Et je constate que l'objet de la motion elle est également dans le sens des retours des habitants dont ils ont fait part, en fait durant les différents ateliers sur les espaces publics notamment.

Je constate aussi que sur les mesures de mobilité, ou en tout cas les visions mobilités de la commune, ça rejoint aussi une requalification et une qualification sur tout l'espace public, notamment au niveau des Galeries du Loup. Et je m'en réjouis.

Donc voilà, j'aimerais vraiment réitérer mes remerciements auprès des services de la Ville d'Onex et je me réjouis de voir comment ce dossier évoluera. Merci.

«MOTION»

Vu le Plan directeur communal, adopté par le Conseil municipal le 11 novembre 2014

Vu le projet de modification des limites de zone N°30'208 - Création d'une zone de développement 4A (projet de délibération 2345), adopté par le Conseil municipal le 12 octobre 2021

Vu le processus de concertation en cours sur la modification de zone Onex-centre

Vu la localisation, l'attractivité des Galeries du Loup et sa forte fréquentation

Vu le nombre d'espaces de rencontre limités sur la commune

Vu la nécessité de soutenir les commerces locaux en les rendant plus attractifs

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du groupe Socialiste

LE CONSEIL MUNICIPAL

d e m a n d e

par 17 oui, 1 non et 6 abstentions

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

1. *D'entrer en contact avec le-la propriétaire de la parcelle 927 afin de proposer un réaménagement de l'espace ouvert sur le domaine public*
2. *D'entamer un dialogue avec les commerçants afin qu'ils soient partie prenante du projet et soient concertés*
3. *De co-financer les propositions d'aménagement des espaces extérieurs sur les parcelles 927 et 1763*

* * *

RÉPONSE :

Etat de situation

Comme le relève la motion, les Galeries du Loup sont situées à l'interface entre la Cité d'Onex et le périmètre d'Onex-centre, jouant un rôle d'articulation entre les quartiers.

Les Galeries du Loup et ses espaces extérieurs sont situés sur deux biens-fonds distincts :

- *La parcelle 927, domaine privé propriété du SIT (Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs-Genève), d'une superficie de 1'925m², affectée actuellement à la zone 4B, située dans le périmètre de la modification de zone « Onex-centre » qui prévoit un déclassement en zone de développement 4A*
- *La parcelle 1763, domaine public communal propriété de la Ville d'Onex, d'une surface de 14'397m² (dont environ 330m² concernés par le parking en surface des Galeries du loup) affectée à la zone de développement 3.*

Construit dans les années 60, le bâtiment actuel d'une surface de 726m² et d'un gabarit de 8m est exclusivement destiné aux activités commerciales. Les espaces extérieurs sont essentiellement occupés par des parkings et des espaces de circulation, ainsi que par deux petits espaces terrasses.

Le bâtiment est composé des commerces suivants : un office de Poste, un magasin de tabac-journaux, un café, une boulangerie, un club de sport et un Kebap.

Bien que vétuste, ce bâtiment reste très attractif. Il est en effet situé sur un site central et un fort lieu de passage. Les commerces présents attirent une large population et il n'est pas rare de voir des personnes de tous les âges sur les deux petites terrasses des commerces. Cette attractivité est renforcée par la proximité avec la place des Deux-Eglises qui tous les dimanches est très fréquentée avec la présence du marché. Le bâtiment et ses commerces de proximité participent donc activement à la vie sociale du quartier.

Modification des limites de zone « Onex-centre »

La modification de zone N° 30'208-527 dite « Onex-centre », actuellement en cours de traitement par la Commission d'aménagement du Canton du Grand Conseil, permettra le passage de l'actuelle zone 4B (ordinaire) à une zone de développement 4A.

Cette zone offrira un potentiel supplémentaire de droits à bâtir, avec des gabarits allant jusqu'à 15 mètres, contre 10 mètres actuellement. Elle répondra également à la loi générale sur les zones de développement (LGZD), qui exige notamment :

- *L'approbation d'un plan localisé de quartier, qui doit prévoir notamment l'implantation, le gabarit et la destination des bâtiments à construire, les espaces*

libres, privés ou publics (places, promenades, espaces verts et jeux pour enfants), la végétation à sauvegarder ou à créer, les places de parcage, un concept énergétique territorial, et un schéma de répartition des droits à bâtir.

Il est toutefois possible de renoncer à l'établissement d'un PLQ, sur décision du Conseil d'Etat, en particulier dans les quartiers de développement déjà fortement urbanisés, ou pour des projets de construction ayant fait l'objet d'un concours d'architecture SIA.

- *La perception de la taxe d'équipement, en faveur de la commune*
- *La destination des bâtiments à construire vise une mixité entre logements et activités selon le périmètre en vue de la constitution d'une nouvelle centralité dans les secteurs attenants à la place des Deux-Eglises. Pour les projets comportant du logement, les proportions de catégories de logements seront réalisées telles que définies dans la loi générale sur les zones de développement.*

Concertation sur l'image-directrice Onex-centre

En parallèle de la modification des limites de zone, la Ville d'Onex a réalisé une image directrice pour le périmètre d'Onex-centre, donnant les grandes orientations pour l'évolution et le réaménagement du quartier.

Cette image directrice a fait l'objet d'un important processus de concertation, avec l'organisation d'une exposition publique, des ateliers (focus groups) sur plusieurs thématiques dont, en particulier sur les espaces publics, un grand atelier (workshop) d'une demi-journée, et finalement une séance de restitution publique le 29 mars 2022 en présence du Conseil administratif. Une brochure de synthèse de la concertation a été réalisée et sera annexée à l'image directrice.

Atelier « espaces publics » du 10 janvier 2022

Lors de l'atelier consacré aux espaces publics, les participant.es ont indiqué souhaiter des initiatives ambitieuses de la part de la commune, permettant de faire évoluer la Ville et de changer les habitudes. L'importance d'un suivi du projet a été soulignée, afin de pérenniser les initiatives mises en place.

En particulier, il a été relevé une réelle envie de faire vivre les espaces communs et se les approprier, notamment :

- *Créer des parkings en souterrains pour libérer le stationnement en surface*
- *Mettre en place des jardins potagers partagés*
- *Penser aux plus jeunes avec la création d'aires de jeux et parcs pour enfants*
- *Créer des commerces et des lieux intergénérationnels en rez des immeubles, pour favoriser le lien social*

Les participant.es se sont accordés sur le fait qu'il est nécessaire de garantir une accessibilité pour toutes et tous à ces espaces.

Il leur est important de pouvoir se déplacer facilement à pied dans le quartier. Il ressort le besoin de prendre en compte les cheminements quotidiens, notamment des personnes à mobilité réduite, pour aménager l'espace commun. Il s'agit enfin de végétaliser avec différents types de végétation, en particulier indigènes.

La présence de bancs est considérée comme fondamentale, car de nombreuses personnes s'y arrêtent pour voir la vie s'y dérouler, ou encore, car pour certain.es sortir et longer les immeubles constitue l'unique sortie de la journée. Le problème identifié étant qu'il s'agit d'espaces privés, mais accessibles au public. C'est donc aux propriétaires d'investir et de gérer ces espaces.

Ainsi, il est primordial d'impliquer les propriétaires dans les réflexions avec les habitant.es pour qu'ils suivent l'impulsion ensemble, dans l'idée d'avoir un espace commun qui s'étend au rez des immeubles.

Réaménagement de la rue des Bossons

Depuis plus d'une dizaine d'années, la Ville souhaite limiter le trafic de transit par la rue des Bossons jusqu'au débouché de la place des Deux-Eglises. La réalisation du tramway a permis de réduire ce transit en entrée de ville. En effet, préalablement à la ligne du tram, il était possible de bifurquer à gauche en provenance de la Champagne par le biais d'un carrefour régulé avec des feux de signalisation. Depuis la mise en service du tramway, ce tourner à gauche n'est plus possible, réduisant sensiblement les flux entrant par la place et ne permettant qu'aux véhicules en provenance de Lancy d'emprunter la place des Deux-Eglises, puis la rue des Bossons

Toutefois, dans un objectif d'amélioration des flux de trafic et d'amélioration de l'espace public, la Ville a lancé une étude pour le réaménagement de la rue des Bossons il y a une dizaine d'années. Le trafic de transit en provenance de l'avenue Bois-de-la-Chapelle et de la rue des Bossons depuis Lancy n'a pas été réduit par la mise en service du tramway. Ce transit a amplifié et le caractère routier de cet espace s'est confirmé.

Dans le cadre des études menées à ce jour, plusieurs variantes ont été présentées allant du statu quo à la fermeture complète de la rue des Bossons entre la place des Deux-Eglises et le croisement avec l'avenue Bois-de-la-Chapelle. Aux heures de pointe du soir, la situation ne permettait pas au bus d'atteindre sa cadence commerciale en l'absence d'une voie réservée.

L'ensemble de ces variantes a été discuté et partagé. Dans un premier temps, des tests ont été réalisés sur la base d'une variante médiane afin de faciliter la sortie par la place des Deux-Eglises et de garantir à la ligne de bus une vitesse commerciale acceptable. C'est ainsi qu'en 2017, la Commission d'urbanisme et de promotion économique élargie s'est réunie pour une présentation des résultats du test. Ceci a conduit à la validation de deux mesures testées, à savoir :

- a. Installation d'un bypass régulé par des feux de circulation pour :*
 - Dégager la place des Deux-Eglises aux heures de pointe*
 - Permettre la sortie facilitée depuis le chemin François-Chavaz.*
 - Eviter que le bus soit pris dans les encolonnements*
 - Sécuriser les traversées en mobilité douce*
- b. Mise en place d'une voie de bus en site propre pour stabiliser le temps de parcours de la ligne de bus.*

Lors des tests, différentes hypothèses sur le temps d'ouverture du bypass ont été réalisées pour, finalement, statuer sur une ouverture de 12". L'ensemble de cette démarche a été mené avec la collaboration de l'Office cantonal des transports. Ce système a donc permis d'améliorer sensiblement la situation à l'approche de la place des Deux-Eglises et de l'avancement du bus mais sans réduire les remontées de file sur la rue des Bossons et l'avenue Bois-de-la-Chapelle ni d'offrir une plus-value qualitative en termes d'espace public.

Réponses aux invites de la motion

Le Syndicat Interprofessionnel des travailleuses et travailleurs (SIT), propriétaire de la parcelle, a pris contact avec le Service aménagement en début d'année 2022, en information de leur intention de réaliser un projet sur le bâtiment existant des Galeries du Loup.

Le Service aménagement a pu ainsi les informer de la MZ en cours et des orientations de l'image directrice Onex-centre, en particulier en ce qui concerne le réaménagement des espaces extérieurs.

En parallèle de la poursuite de l'étude du réaménagement de la rue des Bossons, et de la finalisation du processus d'approbation de la modification de zone Onex-centre, un projet pourra être élaboré pour le réaménagement des Galeries du Loup et de ses abords.

Un éventuel co-financement par la Ville d'Onex des espaces extérieurs sera étudié avec les services concernés et le SIT, au prorata des surfaces propriété de chacun, et en fonction des éventuels usages publics supplémentaires ou servitudes octroyées à la Ville d'Onex.

Les commerçants seront associés au projet et concertés pour garantir le maintien de leur activité et leur intégration au projet. Les commerces du bâtiment participent en effet à la vie sociale du quartier malgré la vétusté du bâtiment. La possibilité de rénover ce bâtiment en augmentant son gabarit offre toutefois des perspectives intéressantes puisqu'elle permettrait d'accueillir des commerces supplémentaires et de renforcer ainsi le rôle central joué par ce bâtiment pour tout le quartier et au-delà.

Le Conseil administratif»

14) Réponse du Conseil administratif à la motion M/360 du 16.11.2021 « Renforcer le lien social »

La Présidente (VE) : Pas de prises de paroles.. ah si Madame GIROUD.

Mme GIROUD (VE) : Merci, Madame la Présidente. Je remercie l'autrice de la réponse pour tous les éclaircissements que nous avons eu dans cette réponse. Et puis nous le groupe des Verts, on va regarder ça de plus près et puis on aimerait aussi savoir si y'a déjà des projets plus ou moins en tête ou concrétisés ? Merci.

Mme KLEINER : Merci, Madame la Présidente. Tout d'abord, je remercie le groupe des Verts d'avoir attiré notre attention sur les quartiers qui continuent à être précaires ou dont la précarité augmente. Ça nous a permis aussi de voir qu'un chômage important touchait les jeunes qui habitent ces quartiers.

Des mesures sont à l'étude aujourd'hui et nous ne manquerons pas de vous revenir avec des propositions. Nous sommes en négociation avec la FASe pour être sûr d'identifier les ressources qu'on devrait mettre à disposition avant de vous soumettre quelque chose de plus concret. Mais c'est en cours. Merci.

«MOTION

Vu

- La fermeture des lieux d'accueil communaux pour les jeunes (UpAdo) en raison de la crise sanitaire actuelle*

- *La fréquentation accrue de la rue par les jeunes*
- *L'accentuation de cette problématique durant cette crise sanitaire*
- *Le besoin d'aller à la rencontre de ces jeunes, à l'écoute de leurs problématiques*
- *Les besoins d'accompagnement éducatif, de prévention, de création du lien avec les institutions et du suivi favorisant le dialogue, l'échange et l'intégration des jeunes d'Onex*
- *L'efficacité limitée et temporaire des mesures entreprises actuellement par la Ville d'Onex*

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition des Vert.e.s

LE CONSEIL MUNICIPAL

d e m a n d e

par 16 oui, 6 non et 4 abstentions

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

- *De mettre en place les moyens nécessaires pour augmenter les travailleurs sociaux hors murs sur la commune (TSHM).*

* * *

RÉPONSE :

Contexte

Mis en évidence par le rapport 2020 du Centre d'analyse territoriale des inégalités à Genève (CATI-GE) et relevé par la motion 360, le développement urbain s'est accompagné ces dernières années d'une augmentation de la précarité et d'un creusement des inégalités. Les critères pris en compte par l'étude sont au nombre de six : le revenu annuel médian, la part de contribuables à bas revenu, la part des effectifs scolarisés d'origine modeste, la part des chômeur.euse.s inscrit.e.s en pourcentage de la population 15 à 64 ans, la part de bénéficiaires de subsides sociaux et la part de bénéficiaires d'allocations de logement. Des rapports similaires avaient été réalisés en 2011 et 2014, permettant de mesurer l'évolution de la situation.

A Onex, deux sous-secteurs ont été identifiés par le rapport 2020 comme présentant de fortes inégalités socio-économiques. Il s'agit de Cité Nouvelle, qui cumule les critères de sélection pour les six indicateurs de base, comme en 2011 et en 2014, ainsi que Gros-Chêne, qui en cumule quatre alors ce sous-secteur n'en présentait que trois en 2011 et 2014.

Par ailleurs, l'Office cantonal de l'emploi dénombre dans ces sous-secteurs 4,3 % de chômeur·euse·s âgé·e·s de 15 à 64 ans, mais 9,1 % de chômeur·euse·s âgé·e·s de moins de 25 ans, mettant en évidence les difficultés d'insertion professionnelle d'une partie de la jeunesse.

La Ville d'Onex, à travers les Services action citoyenne et social, santé et enfance, déploie de nombreuses prestations pour accompagner ces populations afin d'assurer la cohésion sociale et la qualité de vie. Plus particulièrement, le Service action citoyenne réalise un important travail social « intra muros » grâce à une structure d'accueil de type « maison de quartier / maison des associations » destinée au tout public, avec une attention appuyée sur la jeunesse dès l'âge de 12 ans.

Bref historique

Peu avant 2008, les tournées de prévention et de lien social hors murs ont été confiées à la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe). En parallèle, le Service action citoyenne a continué à déployer des actions ponctuelles à l'extérieur, par exemple, des sorties, des petits jobs avec les jeunes ou des fêtes de quartier comme l'Escalade et Vous (f)êtes Onex.

Jusqu'en 2020, la majorité des prestations en travail social hors murs (TSHM) FASe était pilotée et financée conjointement par quatre communes, l'activité étant organisée dans une logique intercommunale sur une grande région composée du Petit-Lancy, d'Onex, de Confignon et de Bernex. En plus de ces prestations, un 20 % de poste de travail de la FASe était supervisé et financé directement par la Ville d'Onex pour le suivi des jeunes Onésien·ne·s qui bénéficiaient de deux locaux en gestion accompagnée (LGA) situés au sous-sol de l'école des Racettes.

Nouvelle organisation

Depuis janvier 2021, la FASe a revu son organisation avec une équipe de travailleuses sociales et de travailleurs sociaux intervenant sur une nouvelle région composée cette fois uniquement par les territoires d'Onex, Cressy et du Petit-Lancy.

En juin 2021, la Ville de Lancy a souhaité regrouper les équipes de la FASe opérant d'une part au Petit-Lancy et d'autre part au Grand-Lancy, sous une seule et même gouvernance. La FASe a répondu favorablement à cette demande.

Orphelins du Petit-Lancy, les territoires d'Onex et de Cressy ont, par conséquent, été regroupés. Cela a été l'occasion de questionner le système de financement et de gouvernance en intercommunalité, sous l'impulsion de la Ville d'Onex et des communes partenaires. Depuis, la Ville d'Onex pilote et finance seule les actions en TSHM de la FASe sur son territoire sans plus devoir s'accorder avec les communes partenaires.

Dans cette nouvelle configuration, la Ville d'Onex dispose de 2,4 (240) équivalents temps plein (ETP) répartis de la manière suivante :

- 180,5 % pour les professionnel·le·s en TSHM composé de :

- 49 % : 1 responsable d'équipe :
 - 24 % de présence terrain
 - 25 % pour les tâches de responsable d'équipe
- 131.5 % : travailleuses et de travailleurs sociaux :
 - 1 personne à 61 % avec diplôme en travail social HETS
 - 1 personne à 70.5 % avec CFC d'assistant socioéducatif (ASE)
- 43% : pour les monitrices et moniteurs non diplômé-e-s (volume annuel actuellement réparti sur 9 personnes)
- 15.5 % : pour les travaux de secrétariat

Cette dotation permet les tournées de prévention et de lien social hors murs suivants :

- Travail social hors mur avec présence et activités uniquement sur Onex :
 - mercredi 14 h-18 h
 - samedi 14 h-18 h
- Activité sportive en accueil libre dans la salle de gymnastique de l'école primaire d'Onex-Parc le samedi 16 h-18 h (7 mois par an sur les périodes plus froides)
- Travail social hors mur avec des tournées sur Cressy-Onex :
 - Vendredi 20 h-24 h
 - Samedi 20 h-24 h
- Le jeudi 15 h 30-18 h 30 : présence aux alentours du cycle d'orientation des Grandes-Communes et des Marais en alternance hebdomadaire en lien avec la sortie des élèves et leur présence dans l'espace public
- Le jeudi et le vendredi 12 h-14 h : présence aux alentours du cycle d'orientation des Grandes-Communes et des Marais en alternance en lien avec la prise de repas des jeunes et leur présence dans l'espace public
- Suivi des deux groupes de jeunes (un groupe de garçons et un de filles) qui occupent les locaux en gestion accompagnée (LGA) : un ou deux passages par semaine en moyenne
- Suivi, accompagnement et orientations socio-éducatives de jeunes
- Accompagnement des petits jobs pour les jeunes
- Projets et actions spécifiques (par exemple : sorties, journée de prévention routière, tournoi street-foot, etc.)
- Projets et actions spécifiques en collaboration avec le Service action citoyenne (participation à Vous (f)êtes Onex, soirée de prévention endettement ou consentement amoureux, etc.) et coordination des activités

En termes de public cible, d'après le référentiel opérationnel du TSHM FASE de 2016, l'intervention sociale hors mur vise à répondre au mieux aux besoins et demandes sociales des jeunes âgés de 12 à 25 ans présents sur une commune ou un quartier. Son action

visé à organiser et à mobiliser des groupes et des collectivités en vue d'un changement social. Elle s'exerce sur la base d'une participation volontaire et démocratique faisant appel à la notion de citoyenneté. Leur action est principalement centrée sur les difficultés rencontrées par les jeunes, mais peut également être mobilisée pour intervenir sur les problèmes que les jeunes posent dès lors qu'il s'agit de travailler sur les notions du vivre ensemble, du respect et de la citoyenneté. Selon les contextes et les besoins, les interventions peuvent également impliquer un public plus large que les seuls jeunes.

Réponses en lien avec la motion

Le travail social hors mur déployé par le Service action citoyenne

Pendant les périodes où l'accueil à l'Unité de prévention pour adolescents (UpAdos) et au Café Communautaire a été interdit ou drastiquement limité par les normes sanitaires, l'équipe de travailleuses sociales et travailleurs sociaux du Service action citoyenne a aussi été déployée en TSHM pour aller à la rencontre de la jeunesse et de la population sur l'ensemble du territoire onésien. Ainsi, deux fois par semaine, des binômes parcouraient les secteurs à pied, à la rencontre de la jeunesse et de la population. Cette évolution a contribué à enrichir l'activité principale « intra muros » du service et à développer sa vision des problématiques socio-éducatives existantes sur Onex. Elle a aussi permis de travailler avec de nouveaux jeunes et de nouvelles personnes, de faire connaître les prestations existantes et d'orienter vers les institutions pouvant répondre aux besoins identifiés. Actuellement, ces tournées hors murs se poursuivent le mardi et le jeudi, de 19 h à 21 h de manière complémentaire à celles réalisées par la FASE avec qui le service coordonne ses actions.

Une gouvernance simplifiée

La nouvelle organisation du TSHM de la FASE a simplifié le pilotage des intervenants et permis d'identifier plus clairement les ressources disponibles pour Onex. Dans ce cadre, le travail mené depuis plusieurs années entre le Service action citoyenne et la FASE a pu être consolidé et la coordination ainsi que la collaboration pour garantir un déploiement optimal de leurs prestations ont pu être renforcées.

Des nouveaux locaux sur Onex

La nouvelle organisation a également fait émerger un besoin de locaux pour que les travailleurs sociaux et travailleuses sociales de la FASE disposent d'un point de ralliement ou d'un lieu de rencontre des parents sur le territoire onésien. Malgré un contexte de pénurie d'espaces, des locaux de qualité ont pu être trouvés auprès de la Fondation immobilière de la Ville d'Onex (FIVO), idéalement situés à la rue du Comte-Géraud 4, au cœur d'un sous-secteur identifié comme précarisé et cumulant le plus de problématiques sociales. Pied-à-terre pour la FASE, ce lieu n'a pas pour vocation de se substituer à la Maison Onésienne gérée par le Service action citoyenne, qui demeure la maison de quartier dévolue à l'accueil de la population onésienne et des jeunes en particulier.

Co-financement

Les coûts salariaux du personnel de la FASE sont pris en charge par le canton à concurrence de 69,4% dès la deuxième année d'activité des intervenant.e.s, la différence, soit 30.6%, ainsi que les locaux, le matériel et une participation aux frais d'animation, étant assumés par la commune.

Conclusion :

Conscientes des enjeux liés à la précarité d'une partie de sa population, et plus particulièrement dans le cadre de cette motion, de certains groupes de jeunes, les

Conseillères administratives et les membres de l'administration n'ont eu de cesse de chercher des alternatives pour soulager les problématiques rencontrées, telles que celles décrites ci-dessus, ceci dans un contexte de pandémie qui a complexifié le lien social.

Le travail social hors mur permet d'atteindre une population différente de jeunes, peu encline à se soumettre à un cadre de vie collective, qu'il s'agit néanmoins de mobiliser en vue d'un changement social, sur la base d'une participation volontaire. Il faut permettre à ces communautés d'intérêts de mieux jouer leur rôle et de bâtir des projets, de faciliter l'accès à l'expression et à l'action des groupes minorisés. C'est là la mission de la FASe.

Sur la base de l'expertise de la FASe, la dotation en personnel pour couvrir les sous-secteurs précarisés à Onex s'avère insuffisante en vue d'une présence et d'une action efficiente. Une évaluation des besoins en ressources humaines est en cours et en fonction de celle-ci, des propositions pourront éventuellement trouver place dans le projet de budget 2023.

Le Conseil administratif»

15) Réponse du Conseil administratif à la motion M/377 du 18.05.2021 « Antenne de planning familial à Onex »

Mme RUIZ (S) : Merci, Madame la Présidente. Je ne peux que me réjouir de la réponse qui a été donnée à la motion que j'ai signée. La réponse d'une qualité et d'une exhaustivité remarquable démontre le grand professionnalisme des services de l'administration qui l'ont rédigé. Et je tiens à les remercier chaleureusement pour le travail effectué.

La diversité des prestations qui seront proposées au sein de ce dispositif sauront sans aucun doute répondre à l'hétérogénéité des besoins de la population onésienne. L'accompagnement professionnel de personnes en nécessité et de conseils en termes de sexualité, de santé sexuelle, de contraception, de grossesse, etc pourront bénéficier de services adaptés à leurs difficultés, un aspect dont je me réjouis fortement.

Particulièrement sensible aux différentes conceptions que l'on peut avoir des thématiques mentionnées précédemment, je suis extrêmement satisfaite de voir premièrement que l'on pourra bénéficier du soutien important du BIE et deuxièmement que l'on a pensé à prévoir une communication ciblée pour que la population dans son entier, mais surtout dans toute sa pluralité, puisse faire appel aux professionnels du futur planning familial.

J'espère enfin que la mise en place de ce dispositif sera suivi de projet similaire pour élargir certaines des prestations en son sein, comme par exemple la distribution gratuite de protections hygiéniques dans les bâtiments communaux. Il y a plus qu'à.. y'a plus qu'à comme on dit.

«MOTION»

Vu la loi fédérale sur les centres de consultation en matière de grossesse du 9 octobre 1981 (857.5)

Vu l'ordonnance fédérale concernant les centres de consultation en matière de grossesse du 12 décembre 1983 (857.51)

Vu la loi fédérale sur l'analyse génétique humaine (LAGH) du 8 octobre 2004 (RS 810.12)

Vu les mesures protectrices de l'union conjugale (art. 171 et 172) figurant dans le Code civil suisse

Vu l'arrêté reconnaissant le centre d'information familiale et de régulation des naissances (CIFERN), au sens de la loi fédérale sur les centres de consultation en matière de grossesse du 21 novembre 1984

Vu les dispositions sur l'interruption de grossesse spécifiées dans le Code pénal suisse (art. 120 al. 1)

Vu la loi cantonale sur la santé du 7 avril 2006 (K1 03, art. 25)

Vu l'importance du planning familial pour les adolescent-e-s, les jeunes adultes et toute la population de la Ville d'Onex

Vu la réussite du projet "Antenne sages-femmes d'Onex" développé depuis 2019

Sur proposition du Groupe socialiste,

LE CONSEIL MUNICIPAL

d e m a n d e

par 18 oui, 6 non et 2 abstentions

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

- 1. De promouvoir la santé sexuelle auprès de toute personne quels que soient son âge, sa culture, sa religion et son orientation sexuelle**
- 2. De mettre en place une antenne de planning familial rattaché au Service social, santé et enfance, sur le modèle de "l'Antenne sages-femmes".**

* * *

RÉPONSE :**Préambule**

Le développement de la pilule contraceptive, arrivée sur le marché suisse en 1961, a favorisé l'émergence d'une dissociation entre sexualité et procréation, ouvrant la voie à une promotion active du contrôle des grossesses. À cette époque, les moyens contraceptifs étaient appelés à endiguer le risque d'explosion démographique dont la menace était qualifiée de bombe P au fil de la décennie 1970. Un contexte également empreint des aspirations de mouvements féministes revendiquant le droit à la contraception et à l'avortement, conçus comme les conditions d'une maternité choisie et d'une sexualité libre.

C'est dans ce contexte que les services de planning familial se sont multipliés au fil des décennies suivantes. Leur objectif : apporter dans un cadre professionnel, confidentiel et bienveillant, du conseil en matière de grossesse, de contraception et de santé sexuelle.

La maîtrise de la fécondité offre le choix aux individus, aux femmes en particulier, d'avoir ou non un enfant et de projeter un rythme souhaité au projet de famille. Cette approche suppose que les personnes détiennent les compétences nécessaires pour déterminer et réaliser leur propre souhait de sexualité et projets de grossesse. La précédente responsable de l'unité genevoise, Madame Lorenza BETTOLI, définit le champ d'action du planning familial comme suit : « La planification familiale appartient au domaine de la médecine sociale et préventive, qui vise par une action psychosociale voire médicale la compréhension, la réflexion et le choix face à la procréation »¹.

Initialement centrées sur la prévention des IVG, au moyen de la contraception, les structures de planning familial se sont adaptées au gré de l'évolution des questions sociales affectant la santé et la sexualité – à l'image des vagues migratoires successives et des efforts déployés pour contrer la pandémie de VIH/Sida. L'attention s'est alors portée davantage sur les risques d'IST mais également envers les violences sexuelles, les mutilations génitales, ou encore partant des aspirations des diversités identitaires. D'où une prise de conscience accrue de la nécessité d'agir sur les pratiques et représentations, au moyen notamment du conseil, comme des actions de sensibilisation et de prévention.

De tels changements reflètent également le cadre de référence plus large avec lequel sont abordées les questions de santé reproductive, outrepassant l'aspect purement médical du contrôle des naissances. Pour en témoigner, le concept de santé sexuelle et reproductive, développé à la Conférence du Caire en 1994, met en corrélation la condition socio-économique et l'état de santé. Concrètement, il est reconnu que les personnes en situation de vulnérabilité ou de précarité ont un risque accru de contracter des maladies et décéder prématurément. Les programmes de santé reproductive vont alors se recentrer autour des déterminants sociaux « affectant les comportements reproductifs, tels que le rôle des hommes, les relations de pouvoir entre les sexes, le statut de la femme, le rôle des situations sociales dans les stratégies de reproduction de même que dans les choix individuels »².

Le planning familial à Genève

¹ « Les centres de planning familial : histoire et évolutions », revue *Obstetrica* 4/2019

² « Les défis de la démographie : quelle qualité de vie pour le XXI^e siècle ? » (1996), Lassonde Louise, La Découverte, In « De la Planification familiale à la Santé Sexuelle et Reproductive : Une étude de cas » (2008), Vilpert Sarah, mémoire, Université de Genève.

En 1981, avec la mise en vigueur de la loi fédérale sur les centres en matière de grossesse, il a été exigé de chaque canton qu'il développe un centre de prise en charge dédié à cette problématique. Or, en 1965, Genève avait déjà établi la première structure sur le territoire suisse des suites d'un vote unanime du Grand Conseil. Alors nommée Centre d'information familiale et de régulation des naissances (Cifern), cette enseigne avait pour mission initiale de lutter contre les avortements clandestins et de promouvoir les moyens de contraception.

Poursuivant aujourd'hui sous l'appellation d'Unité de santé sexuelle et planning familial (ci-après USSPF), rattachée au Département de médecine de premier recours des HUG, sa mission générale s'appuie sur les cadres légaux et les programmes de santé publique suisse, genevois et internationaux.

L'USSPF contribue à promouvoir la qualité de vie et la santé des individus, des couples et des familles. Elle promeut la santé sexuelle auprès de toute personne indépendamment de son âge, de sa culture, de sa religion ou de son orientation sexuelle. Elle propose de l'information, un accompagnement, une orientation autour des différentes étapes de la vie relationnelle, sexuelle et procréative. Ses domaines de compétences sont aussi variés que peuvent l'être les représentations et problématiques vécues en matière de sexualité, du couple et de la famille.

Concrètement, suivant son dernier rapport d'activité³, les onze collaborateurs de l'unité délivrent les prestations suivantes à l'attention du public genevois :

- ✓ *Consultations gratuites et confidentielles avec et sans rendez-vous, en présentiel et par téléphone, dans trois domaines :*
 - *Santé sexuelle et planning familial*
 - *Grossesse et périnatalité*
 - *Conseil conjugal (moyennant participation financière)*
- ✓ *Consultations d'urgence avec remise de contraceptifs*
- ✓ *Des services médicaux : test de grossesse, contraception, dépistage d'IST, sous conditions*
- ✓ *Un centre de documentation avec diverses ressources disponibles en prêt, à destination des professionnels et du public.*

Cet éventail de prestations est proposé depuis le siège de l'unité, sis 47 boulevard de la Cluse, une adresse présentant une porte d'entrée neutre en face de l'hôpital. Le lieu ouvert à tout public se veut facile d'accès. En ce sens, il matérialise l'ambition d'offrir un soutien psychosocial aux personnes en situation de crise. Et en particulier à celles et ceux faisant face à des difficultés d'accès aux soins : usagers sans papier, sans affiliation LaMal, en manque de moyens financiers ou étant l'objet de pressions de la part de leur entourage. Les psychologues et conseillères conjugales reçoivent régulièrement de telles personnes auxquelles elles proposent des entretiens psychologiques gratuits permettant d'aborder de nombreuses problématiques : « Il peut s'agir par exemple d'un besoin de soutien lors de la grossesse, ou suite à l'interruption de grossesse, des difficultés de conception, de difficultés familiales, de vécus de violences, de questionnements sur l'identité de genre ou l'orientation sexuelle ».

³ « Rapport d'activités 2019 – Sexualité, difficultés sexuelles, ... en parler à l'Unité de santé sexuelle et planning familial » (2020), consulté le 27.09.2021.

En outre, l'USSPF collabore étroitement avec les différents services des HUG et les partenaires du réseau médical, social et psychologique. Au besoin, il oriente vers des structures spécialisées. De plus, l'USSPF développe des projets de prévention, d'enseignement, et de recherche. Enfin, il accompagne et forme les professionnels du domaine de la santé.

En termes quantitatifs, l'unité a mené 4'263 consultations en 2019, soit plus de 355 entretiens par mois. Leur nombre a quasi doublé depuis l'an 2000 et demeure en augmentation continue depuis 2015 (+ 20% de consultations entre 2015 et 2019). Ce bilan chiffré donne la mesure d'une activité bien chargée à plus forte raison en considérant que le public fréquentant le service est sans cesse renouvelé : en 2019, 2'542 personnes se sont adressées pour la première fois à l'unité. Parmi ces nouveaux venus, on recense 78 % de femmes et 19 % de personnes venant en couple.

Le planning familial : quel public ? quels besoins ?

Qui sont les personnes qui consultent le planning familial et quels motifs les amènent à franchir la porte ?

Outre les personnes faisant état de vulnérabilités socio-économiques précitées, le planning familial a pour population cible privilégiée les adolescents, jeunes adultes, migrants, personnes en situation de fragilité psychosociale, de handicap, de stigmatisation ou vivant une crise liée à une étape de la vie sexuelle ou procréative.

Il est à noter que 53 % des personnes qui consultent l'USSPF ont moins de vingt ans. Effectivement, la période de l'adolescence marque la phase de construction identitaire et d'initiation à la sexualité. A cette tranche d'âge, la sexualité se conçoit comme parcours jalonné d'expériences propices à l'apprentissage, mais parfois également de doutes et de transgressions, une période caractérisée par une prise de risque plus importante. Parmi notre jeunesse, les schémas de survenance de comportements à risque, en particulier dans un contexte de consommation excessive d'alcool ou de drogue, inquiètent les professionnels du domaine. En parallèle, ces derniers en viennent à porter une attention croissante envers les problèmes associés à internet et aux réseaux sociaux.

Or, des pratiques imprudentes font courir le risque d'affecter durablement l'état de santé et le projet de vie : « (...) s'agissant des jeunes adolescents-e-s, les deux principales préoccupations relatives à l'activité sexuelle sont le risque de grossesse précoce (non voulue) et le risque de contracter une infection sexuellement transmissible (IST) telle que le VIH (virus de l'immunodéficience humaine), les infections à chlamydia, la gonorrhée ou le papillomavirus »⁴.

Dans le cadre du projet Alcool et sexualité développé par les HUG en 2012, une boîte de préservatif habillée dans un étui attrayant a été distribuée pour amorcer un travail pédagogique avec la population adolescente. Parallèlement, la distribution décentralisée a permis de conduire une recherche auprès de 283 adolescents et jeunes adultes, dont 61 % de jeunes filles⁵.

Dans un contexte d'alcoolisation, l'occurrence de relations sexuelles non-protégées est citée par 20 % de l'échantillon, dont 7 % avec un partenaire non choisi. 25.7 % des jeunes

⁴ « Conduites addictives chez les adolescents. Usages, prévention et accompagnement », Inserm, Paris [2014]. ⁵ « Enquête alcool, risques sexuels et évaluation d'une campagne de prévention », Preti G. & Theler J.-M. [2016], Hôpitaux universitaires de Genève.

sondés ont déclaré avoir eu un comportement violent, 12.2 % en avoir subi. Près de 40 % d'entre eux estiment avoir oublié le déroulé des faits, dans un épisode de black-out conséquent à une consommation démesurée. En conclusion, les chercheurs identifient un paradoxe entre l'importance des précautions exprimées et l'incidence élevée de prises de risque déclarées. De tels résultats sont corroborés à l'échelle nationale par la dernière mouture de l'enquête périodique sur la santé des élèves en Suisse. Elle indique qu'en dépit de l'usage bien ancré du préservatif, une part substantielle des jeunes interrogés reconnaît avoir renoncé à se protéger.

Il est estimé que les jeunes personnes qui consultent l'USSPF sont passées de 20 % à plus de 50 % entre la décennie 1980 et 2010. Parmi ce public, on relève une augmentation des consultations faisant suite à des pratiques sexuelles à risque dans un contexte d'alcoolisation sévère, une contraception d'urgence est alors sollicitée. Les demandes d'entretien autour des IST et du VIH sont également en constante augmentation, tout comme les demandes de contraception d'urgence (qui passent de 586 en 2014 à 1'088 en 2019), ou encore en vue d'une interruption de grossesse. Paradoxalement, dans un contexte de représentation omniprésente de la sexualité, il est constaté que l'information de qualité n'est pas toujours accessible. Aussi, auprès du jeune public, les conseillers en planning familial cherchent à répondre aux interrogations tout en clarifiant les représentations erronées de la sexualité.

Les prestations d'éducation sexuelle et de planning familial s'adressent également à un public cible de personnes issues de la migration. On constate en effet une différence significative affectant l'état de santé entre la population suisse et les résidents étrangers, aux dépens des derniers, et notamment en matière de santé sexuelle.

Avec un positionnement dans l'échiquier socioprofessionnel moins élevé que la population autochtone, cette population, tout à fait hétérogène dans les faits, se voit associée à différents freins culturels en matière de sexualité. Citons notamment le rôle social davantage porté sur les valeurs traditionnelles ou encore une subjectivité différente du corps et de la sexualité.

C'est ainsi que les femmes migrantes seraient plus souvent concernées par des grossesses non souhaitées. De même, la prévalence d'infections comme le VIH/sida est plus élevée⁵. Pour ce qui concerne la santé reproductive, on suppose une exposition accrue au stress pendant les grossesses, un taux d'avortement plus élevé, ainsi qu'un suivi médical prénatal moins régulier. En outre, de nombreuses femmes migrantes séjournant en Suisse ont été concernées dans leur pays d'origine, comme au fil de leur parcours migratoire, par des mutilations génitales et autres formes de violence sexuelle. D'autres en seraient actuellement menacées⁶.

Quant à celles et ceux sans titre de séjour, ou en situation grise, la précarité économique ainsi que la peur du renvoi, représentent des freins supplémentaires à l'accès aux soins et à l'information adéquate.

Une enquête qualitative financée par le Fonds national de la recherche scientifique a été menée auprès d'une cinquantaine de jeunes entre 18 et 25 ans issus de la migration

⁵ « Migration et Santé - Résumé de la stratégie fédérale phase II (2008 à 2013) » (2008), Office fédéral de la santé publique, Berne.

⁶ « Migration et santé - Vue d'ensemble d'un choix d'ouvrages spécialisés, publiés de 2006 à 2008 ». Wyssmüller, C. & Bülent, K. (2009). Office fédéral de la santé publique, Berne.

d'Afrique subsaharienne et établis en Suisse romande⁷. Dans ce cadre, les jeunes sondés ont confié que les discussions portant sur la sexualité sont rares dans leur famille. Lorsqu'elles ont néanmoins lieu, la communication avec leurs parents est jugée généralement pauvre et unidirectionnelle. L'étude conclut en pointant les risques encourus par les jeunes femmes arrivées en Suisse entre l'âge de 10 et 15 ans, en présageant qu'elles sont « (...) particulièrement exposées au risque de contracter le VIH car elles peinent à exprimer leurs attentes et ne se sentent pas légitimées à expliciter leurs exigences ou envies en matière de protection ou plus largement de sexualité ».

Quant à l'USSPF, elle relève que 45 % de ses usagers sont de nationalité étrangère dont 10 % sans titre de séjour. L'unité mène un travail d'information spécifiquement à leur attention et maintient une présence continue auprès d'associations communautaires. Elle s'est associée entre 2011 et 2019 au programme Enceinte à Genève afin de proposer des séances de préparation à la naissance à l'attention de femmes migrantes non francophones.

Mise en place d'une antenne de planning familial à Onex

La motion demande :

- 1. De promouvoir la santé sexuelle auprès de toute personne, quels que soient son âge, sa culture, sa religion et son orientation sexuelle.*
- 2. De mettre en place une antenne planning familial rattachée au Service social, santé et enfance, sur le modèle de "l'Antenne sages-femmes".*

Le Service social, santé et enfance, et plus particulièrement le Pôle santé, a été chargé par le Conseil administratif de préparer la présente réponse à l'attention du Conseil municipal.

Le Service social, santé et enfance a rencontré la Dresse ARSEVER, responsable de l'USSPF pour proposer une collaboration visant l'ouverture d'une antenne onésienne de consultation de planning familial.

La Dresse a pu confirmer l'intérêt des HUG à la décentralisation d'une partie des prestations fournies au planning familial Genève (dépistage IST, information, orientation). Un groupe de travail a été constitué afin d'élaborer l'inventaire et la forme des services qui pourront être proposés par l'Antenne onésienne.

Dans ce contexte, il ressort de l'analyse et des échanges avec l'Unité de santé sexuelle et de planning familial (USSPF) et le Service social, santé et enfance que la création d'une antenne décentralisée en contexte suburbain correspond aux besoins identifiés par les professionnels et donc au projet de développement de l'unité.

Une telle option avait été sérieusement envisagée en partenariat avec le Groupe médical d'Onex. Fin 2017, un groupe de travail commun avait été constitué dans le but de l'établir à Cité générations. Un projet qui n'a pu aboutir faute de moyens financiers. L'augmentation de l'activité de l'USSPF ces dernières années ne s'est pas accompagnée du renforcement de ses ressources humaines [7.4 postes en équivalent plein-temps].

Le fonctionnement d'une telle structure s'apparentera à celui de l'Antenne sages-femmes d'Onex. De la sorte, la tenue d'une permanence régulière animée par des professionnels

⁷ « Socialisation sexuelle des jeunes issus des migrations subsahariennes en Suisse » (2019), Anthropologie & développement n°50

du domaine de la santé sexuelle doit être mise en place. Le dispositif doit être ouvert à tout.e Onésien.ne. Ce premier accueil généraliste implique une possible orientation ultérieure des usager.ère.s nécessitant des prestations plus spécifiques, lesquelles seront référé.e.s auprès de structures spécialisées.

Franchir la porte d'un service de planning familial peut s'avérer délicat pour beaucoup. En ce sens, une stratégie de communication adaptée doit être développée, en ciblant la population jeune et migrante. Il s'agit de miser sur une campagne promotionnelle engageante, au moyen de différents produits d'appels afin d'encourager le public, par biais détourné, à faire recours aux entretiens de conseil : kits de protection menstruelle, préservatifs, tests de grossesse, dépistages.

S'agissant du financement de cette nouvelle prestation, le Service social, santé et enfance a rencontré les représentants du Bureau de l'intégration des étrangers (BIE) et a pu obtenir, sur la base de la présentation d'un projet d'Antenne onésienne de planning familial, une promesse de financement qui permettra de couvrir les rémunérations des intervenants de l'antenne de planning familial et l'ensemble des frais courants relatifs au lancement de la nouvelle prestation, dont la communication.

Il sera également question de définir les domaines d'action des deux partenaires engagés (délivré de la prestation, coordination, suivi des budgets, communication, etc.) avec pour objectif l'ouverture d'une Antenne de planning familial sur le territoire onésien dès fin 2022.

En outre, ce projet fera l'objet d'une évaluation continue. Un tel effort a pour finalité d'apprécier la cohérence de la prestation en lien avec les besoins identifiés, en tenant compte des spécificités de la population onésienne, si possible à l'aide de données qualitatives et quantitatives objectives. De même, il doit permettre d'identifier sur base factuelle les adaptations à réaliser au fil de la mise en œuvre du projet. D'autre part, une stratégie de mobilisation du réseau local devra être prévue. La promotion des connaissances et pratiques qui permettent de développer une sexualité sûre, voire épanouie, mobilise en effet de multiples acteurs, et notamment les parents, les éducateurs ainsi que le corps médical.

Distribution de protection hygiénique (PH)

L'hygiène menstruelle peut affecter de nombreux aspects de la vie des personnes concernées. En effet, les tabous et normes sociales qui entourent les règles, ainsi que l'accès limité aux produits d'hygiène menstruelle, ont un impact sur la santé, l'éducation et le statut social de personnes partout dans le monde. A noter qu'en Suisse, en dépit de statistiques lacunaires, on estime qu'entre 6 % et 10 % des étudiantes seraient touchées par la précarité menstruelle.

La distribution de matériel de protection hygiénique représente un volet annexe en matière de santé sexuelle, qui renvoie à une problématique de précarité générale. Or, la distribution peut viser des objectifs différents et complémentaires : au-delà de l'aspect pratique que représentent les ressources matérielles, le but est également de rendre visibles les discriminations qui touchent toutes les personnes concernées par la menstruation, pour mieux les atténuer.

Le Service social, santé et enfance y répond à travers l'aide sociale individuelle en proposant des solutions financières adaptées, notamment au moyen de compléments au budget familial permettant une affectation des ressources qui réponde aux besoins essentiels parmi lesquels les protections hygiéniques ou tout matériel d'hygiène corporelle.

Dans le cadre de la distribution des cornets alimentaires aux Onésien-ne-s qui en bénéficient, des protections hygiéniques (tampons et serviettes hygiéniques) sont remises aussi souvent que les livraisons du fournisseur le permettent. Lorsque du matériel de PH est disponible, il est systématiquement proposé aux foyers qui pourraient en nécessiter.

Après discussion, il ressort qu'une attention particulière est portée à l'aspect préventif associé à la problématique de la précarité menstruelle : l'USSPF préconise une distribution conjuguant à des prestations spécifiques (par opposition à la distribution libre) et de concert à une rencontre avec un professionnel. Dans cette optique, une distribution de matériel de PH associée à la prestation Antenne sages-femmes et Antenne planning familial sera mise en place.

Dans l'intervalle, le Service social, santé et enfance est actuellement dans une démarche de prospection dans le but d'installer, dans les meilleurs délais, un distributeur de PH dans les locaux du 13 rue des Evaux. Cette proposition pourra s'étendre à d'autres lieux de l'administration publique ou du territoire onésien une fois l'expérience pilote menée.

En espérant avoir répondu à satisfaction aux préoccupations de la présente motion, le Conseil administratif se réjouit de pouvoir mettre en place cette nouvelle prestation en partenariat avec les HUG et le BIE.

Le Conseil administratif»

16) Réponse du Conseil administratif à la motion M/356A du 06.10.2020 « Onex – Bientôt une smart city !»

M. PASQUIER (PLR) : Merci, Madame la Présidente. Le groupe PLR est très heureux de cette réponse. Effectivement, quand nous avons déposé cette motion en 2020, on a écorché le 2020 sur l'ordre du jour.

Nous sommes persuadés qu'Onex a la capacité, la possibilité de se démarquer dans ce domaine très innovant appelé sous cet anglicisme Smart City, mais qui s'inscrit parfaitement dans de nombreux domaines en particulier aussi dans le cadre de l'Agenda 21 ou le développement durable.

Les propositions qui ont été faites dans la réponse, c'est l'enthousiasme du Conseil administratif que je retiens. Mais c'est également les personnes qui ont été choisies pour être auditionnées ou entendues, en particulier les représentants de la Commune de Pully.

Si vous vous souvenez du débat en 2020, notre collègue socialiste Patrick LAPALUD s'était offusqué qu'on aille chercher des gens aussi loin alors qu'on avait vraisemblablement des personnalités ou des compétences aussi de proximité. Il y en a, je vous assure en particulier au sein des Services industriels de Genève mais qui sont également cités dans la réponse de Conseil administratif.

Donc le groupe PLR remercie sincèrement le Conseil administratif, se réjouit de ces prochaines rencontres sur ce sujet. On espère qu'il faudra pas attendre 20 mois pour avoir ces prochaines réunions. Merci.

«MOTION

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du groupe PLR

LE CONSEIL MUNICIPAL

d e m a n d e

Par 22 oui, 2 non et 5 abstentions

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

- 1. D'inviter des représentants des communes genevoises en priorité et avoisinantes selon la pertinence de leur projet de Smart City, en présence du Conseil municipal et des chefs de service concernés.*
- 2. Sur cette base, proposer des mesures pour une meilleure utilisation des technologies liées au numérique, en particulier dans les domaines de l'énergie, de la mobilité et de la cohésion sociale.*

* * *

RÉPONSE :

1. Qu'est-ce qu'une Smart City ?

Une Smart City offre une qualité de vie élevée à ses habitant-e-s tout en consommant le minimum de ressources, grâce notamment à une connexion entre les systèmes d'information et de communication des bâtiments, des sites et des villes. Apparue un peu partout dans le monde il y a plus d'une dizaine d'années, le concept de Smart City, ville intelligente ou ville durable en français, a émergé dans le cadre de ce qu'il est convenu d'appeler la transition numérique. Le but est de mieux connecter divers services de la ville et faciliter leur interaction pour simplifier la vie aussi bien du public que des autorités chargées de la gestion d'infrastructures. Derrière cette définition large, la Smart City vise aussi à repenser la ville pour qu'elle soit plus écologique, plus attractive, plus dynamique, plus responsable, plus inclusive et mieux dotée pour anticiper les changements à venir.

2. Les Smart Cities, un moteur important pour atteindre les objectifs énergétiques 2050

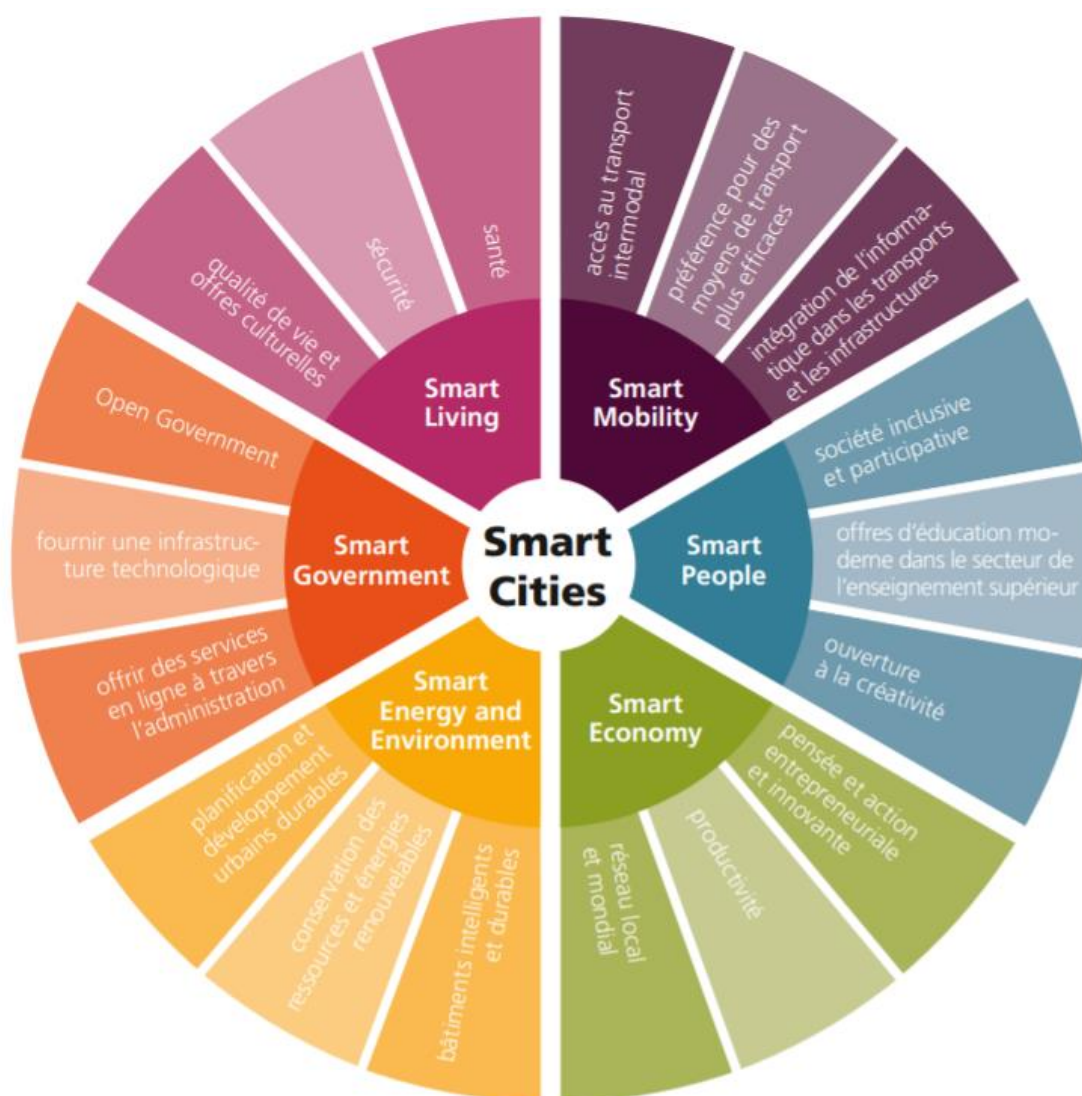
Les villes et les communes sont des moteurs importants pour atteindre les objectifs énergétiques 2050. Les Smart Cities font la promotion des énergies renouvelables, de

l'efficacité énergétique et de la préservation des ressources en les reliant intelligemment à d'autres thèmes et en renforçant la coopération entre la société civile, les entreprises et les administrations. Le recours aux nouvelles technologies et un processus de numérisation viennent soutenir la mise en œuvre des mesures, tout en se voulant sobre et astucieuse.

En Suisse, c'est avant tout dans les villes et communes labellisées « Cité de l'énergie » que ce concept prend de l'importance. Il s'agit de créer un environnement urbain innovant et attrayant qui soit adapté aux besoins des habitant-e-s, de l'administration et de l'ensemble de l'économie.

3. Les champs d'action de la Smart City

Si l'on met en perspective les défis qui se posent à la ville et les nouvelles possibilités offertes par la technologie, on obtient les champs d'action représentés dans le disque suivant :



Source : Disque Smart City (Smart City Wheel) de l'OFEN (SuisseEnergie, 2018)

4. Exemple d'initiatives Smart City en Suisse

Des initiatives ont déjà été lancées dans de grandes villes, le plus souvent dans le cadre de projets de recherche.

Quelques exemples :

- *La Ville de Winterthur, par exemple, gère l'éclairage de ses pistes cyclables, qui s'allume uniquement quand elles sont empruntées.*
- *La Ville de Zurich lancera en 2023 un bus sur appel pendant les heures creuses sur les parcours moins fréquentés.*
- *Pour éviter tout problème lié à un rayonnement excessif lors de l'introduction de la 5G, la Ville de Saint-Gall mise sur l'implantation d'un grand nombre de petites antennes. Elle teste aussi un système de capteurs destinés à réduire la circulation de voitures à la recherche d'une place de parc. Couplés à une application, ils permettent de communiquer les emplacements libres en temps réel.*
- *La Commune de Carouge a installé au moins 600 capteurs acoustiques dans ses rues pour mesurer le niveau de bruit et prendre les mesures qui s'imposent.*
- *La Commune de Wil a ouvert une boutique en ligne vendant des appareils électroménagers efficaces et peu coûteux.*
- *La Confédération s'y met aussi et prévoit de rendre obligatoires les compteurs intelligents dans chaque ménage suisse d'ici 2027. Grâce à eux, il sera notamment possible d'éteindre tous les appareils à distance via un portable.*
- *La Commune de Pully développe aussi plusieurs projets, parmi lesquels un système d'information centralisé destiné à la population, une plateforme internet de communication pour les plus de soixante-cinq ans, un observatoire de la mobilité développé en partenariat avec Swisscom, une boutique en ligne de produits locaux, sans compter plusieurs projets visant à améliorer l'efficacité de l'administration municipale, notamment grâce à la digitalisation.*

Cas concret : *Le capteur PrestoPark d'IEM symbolise des effets positifs possibles de la Smart City sur l'économie, les entreprises et l'innovation.*

Il est intéressant de souligner que le développement des différentes technologies liées à la Smart City profite, non seulement, aux administrations et à la population, mais permet également de dynamiser la collaboration interentreprises, qu'il s'agisse de jeunes pousses (« start-up »), de PME ou d'entreprises plus grandes. Ainsi, le partage de savoir-faire, par des partenaires possédant chacun-e une partie de la réponse aux problématiques posées, fait gagner un temps considérable à toutes et à tous. Il permet de produire des objets complexes et totalement innovants qui ne pourraient souvent pas voir le jour sans ces précieux échanges. Le processus ayant mené à la réalisation du système de parking « intelligent » de l'entreprise genevoise IEM et de son capteur PrestoPark en est un bon exemple puisqu'il est issu d'une co-création entre plusieurs entreprises genevoises et a entraîné des synergies entre différents acteurs de l'économie privée.

Le capteur PrestoPark d'IEM permet de recueillir des informations relatives à la présence de véhicules sur les places de parc à Carouge. Les emplacements disponibles sont ainsi signalés en temps réel aux conducteurs via des panneaux de guidage, le système de navigation de leur voiture ou leur téléphone portable. Ce système permet de fournir des informations importantes à la commune pour mieux répondre aux besoins des automobilistes. Il permet également de leur faire gagner du temps tout en réduisant les émissions de CO₂ générées par ces dernières et derniers lorsqu'ils cherchent une place. Ce capteur, dont sa mise au point a nécessité l'expertise de 4 entreprises et une collaboration

intense, permet à l'entreprise IEM d'être leader dans son domaine et de susciter l'intérêt d'autres futures « Smart Cities ».

Comme le souligne cet exemple, l'implémentation de la Smart City crée donc une dynamique favorable à l'innovation, ce qui profite aussi aux entreprises et à l'ensemble de l'économie.

Le concept de Smart City présente plusieurs avantages pour une ville/commune :

- **Améliorer la mobilité** : *la Smart City peut ainsi contribuer à fluidifier la circulation, à favoriser l'interconnexion et le développement des transports en commun et à mieux gérer le stationnement.*
- **Préserver l'environnement** : *elle participe à réduire les coûts de fonctionnement des maisons, bâtiments et immeubles en optimisant les dépenses d'énergie et en recommandant des travaux d'amélioration ciblés.*
- **Servir la population et renforcer la sécurité** : *elle augmente le sentiment de sécurité en misant sur la gestion des données pour mieux répartir les premières lignes de secours, surveiller les zones à risques (cambriolages et vandalisme, mais aussi inondation et canicule) et intervenir plus rapidement.*
- **Créer les conditions favorables à l'économie du futur** : *elle donne aussi une image moderne de la ville et participe ainsi à créer un climat favorable à l'entrepreneuriat et à l'économie. Elle constitue un vecteur d'attractivité territoriale sur le plan économique, en particulier pour des entreprises numériques et de start-ups technologiques.*

Malgré ces nombreux avantages, la transformation d'une ville en Smart City comporte également différents écueils.

Le thème de la Smart City est, en effet, d'un abord complexe. Ces dernières années, des villes pionnières ont certes réalisé de premiers projets de mise en œuvre isolés, mais il est toutefois nécessaire d'aborder cette phase à travers la mise en place d'une stratégie globale. Ce sujet peut sembler parfois difficile en raison de ressources humaines et financières limitées pour certaines communes et villes "moyennes".

Il s'agit d'étudier les besoins de tout-e-s les usagères et usagers et définir des priorités pertinentes. Les doutes et les craintes, souvent présents au sein de la population, sont à prendre en considération, notamment en intégrant les habitants à la réflexion dès le début du processus. Il faut aussi être attentif à mettre en place les conditions pour un développement durable, en adoptant des technologies ouvertes, non-propriétaires, interopérables et évolutives.

La gestion des données collectées doit également faire l'objet d'une attention particulière afin d'éviter leur confiscation, par exemple par les GAFAM, et assurer leur sécurité et leur protection. Il est également important de s'assurer que les projets mis en place sous le "label Smart City" s'inscrivent dans une logique de durabilité afin d'éviter une numérisation à outrance contraire aux objectifs climatiques défendus par la commune et le canton, rester sobre et astucieux.

Le développement d'une Smart City ne concerne pas forcément toute une ville ou toute une commune. Il peut se concentrer sur un immeuble, un quartier ou une agglomération. Ce qui compte, c'est de définir la vision stratégique et un périmètre d'actions réalistes selon les moyens et les ressources disponibles.

5. Proposition du Conseil Administratif

Le concept de Smart City présente un potentiel intéressant pour faire face aux défis du futur, notamment dans le domaine de l'énergie, dans la gestion durable des ressources, ainsi que dans l'organisation du territoire et des infrastructures.

C'est pourquoi le Conseil administratif répondra favorablement à cette motion et souhaite inviter, afin de mieux cerner le sujet et comprendre les implications pour la Commune d'Onex, différents acteurs qui plaident en sa faveur à Genève et en Romandie, pour une présentation qui pourra avoir lieu dans le cadre d'une commission réunie. Le Conseil administratif, sur la base notamment des suggestions des services et secteurs, propose d'inviter les acteurs-trices suivant-e-s (Il s'agit ici de propositions pour autant que ces expert-e-s acceptent. Pour le moment seul l'expert de la Commune de Pully a été contacté pour préparer cette réponse et a donné son accord de principe pour une présentation à une commission élargie) :

➔ *Monsieur LASSUEUR, chef de service de la Direction des travaux et des services industriels de Pully*

Un premier contact a d'ailleurs déjà été pris avec la Commune de Pully. La commune vaudoise se distingue à l'échelle suisse comme un modèle de Smart City. Elle a réalisé divers projets exploitant le numérique pour améliorer la vie de ses 18'000 habitants. La commune n'a pourtant pas révolutionné son fonctionnement, mais a surtout utilisé le concept pour : Renforcer la transversalité entre les services. Mieux communiquer sur toutes les prestations déjà proposées par la commune, nombre d'entre elles pouvant déjà être assimilées à des projets "Smart-city". Regrouper ces projets existants en communiquant davantage sous le label "Smart City" permet ainsi de donner une image dynamique de la commune, mais également de valoriser le travail effectué par l'Administration, ce qui est une source importante de motivation. Anticiper les changements et besoins pour faciliter la vie des usagers.

➔ *Monsieur MONTIER, Smart City Manager à l'Etat de Genève*

➔ *Madame BORBOËN, Smart City Suisse - SuisseEnergie*

➔ *Madame DEREUDRE, Directrice Smart City SIG*

➔ *Madame HUWILER, Chargée de programme - Suisse romande (Programme Smart City Suisse de l'OFEN)*

Positionner la commune comme une ville innovante et intelligente présente un réel intérêt pour faire des économies d'énergie, mais également entretenir une dynamique favorable à l'innovation et renforcer l'attractivité économique de la commune. Si cette rencontre devait mettre en évidence des solutions pertinentes s'intégrant dans un développement durable pour Onex et favorisant un certain dynamisme économique, des mesures ultérieures concrètes pourraient alors être envisagées.

Le Conseil administratif»

La Présidente (VE) :

Merci. Et donc je propose de faire une pause de 20 minutes, c'est ça qui est de coutume ? Donc retour à 20 heures 45. Merci.

PAUSE 20H25**REPRISE 20H50**

La Présidente (VE) : S'il vous plaît je vous prie de retourner à vos places pour qu'on puisse reprendre la séance. Alors sans plus tarder après une bonne pause, en remerciant encore l'administration pour le repas.

17) L'exercice de la citoyenneté - Frais de garde des élu.es (projet de motion 393)

La Présidente (VE) : Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? (Silence). Personne. Je donne la parole à l'auteur de la motion, Monsieur STURCHIO.

M. STUCHIO (S) : Merci, Madame la Présidente. Nous le savons, les séances du Conseil municipal ont lieu le soir ce qui peut être contraignant pour les élus, élues ayant une famille.

Même si l'investissement en temps et en énergie fait partie intégrante de notre cahier des charges d'élus, élues, il apparaît nécessaire de mettre en place des outils permettant de promouvoir dans les faits l'égalité entre femmes et hommes, conformément aux exigences de la Constitution fédérale, ainsi que de la Constitution genevoise.

Il ne suffit pas de déclarer l'égalité pour qu'elle se matérialise. Il faut se donner les moyens de réaliser les ambitions inscrites dans la loi et cette réalisation de l'égalité se décrit de diverses manières.

Cette motion demande au Conseil administratif l'instauration d'indemnités en faveur des élus, élues ayant des personnes à charge, car les éventuels frais de garde ne doivent pas être une entrave à la possibilité d'accepter un mandat de conseillère ou de conseiller municipal.

La Constitution genevoise prévoit d'ailleurs en son article 50 que l'État promeut une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des autorités et qu'il prend des mesures pour permettre aux personnes élues de concilier leur vie privée, familiale et professionnelle avec leur mandat.

Depuis son acceptation en 2013 par la population, les modifications législatives nécessaires à la mise en œuvre de cet article n'ont pas encore été votées au niveau du Grand Conseil. De leur côté, certaines communes, comme la Ville de Genève, versent des indemnités aux élus, élues ayant.. afin de couvrir des frais de garde lié à l'exercice de leur mandat.

Ce projet de motion propose de faire ce pas au niveau de notre commune, dans le but de permettre aux personnes élues de concilier leur vie privée, familiale et professionnelle avec leur mandat. Il s'agit également de lever les entraves à un accès aussi large que possible des femmes qui assument malheureusement aujourd'hui encore une grande majorité des tâches du quotidien aux fonctions électives dans lesquelles elles restent largement sous-représentées.

Bien que le nombre d'élus, élues qui sollicitent une garde d'enfants et/ ou de proches aidant extérieurs pour accomplir leur mandat doit être faible dans l'absolu, ce serait un progrès démocratique de tenir compte des nouvelles configurations familiales.

En effet, une prise en charge même partielle des frais de garde permettrait de faciliter l'accès aux séances pour les familles avec enfants ou proches aidants qui ont besoin d'une garde. Il va de soi que cette prise en charge doit être plafonnée et justifiée.

L'égalité entre femmes et hommes, le statut social des professionnels, les origines, le genre, pèsent lourd dans l'accession à la politique. Pour toutes ces raisons, je vous invite à accepter cette motion. Merci.

La Présidente (VE) : Je vous remercie. Le débat est ouvert. Est-ce que des prises de parole sont souhaitées ? Monsieur PASQUIER.

M. PASQUIER (PLR) : Merci, Madame la Présidente. En découvrant à l'ordre du jour cette motion, nous avons été assez surpris de l'initiative du parti Socialiste de vouloir de nouveau utiliser les impôts, enfin les recettes communales, pour pouvoir subventionner ou redistribuer de l'argent pour celles et ceux qui souhaitent faire garder leurs enfants ou les personnes qui nécessitent une garde ou avec un handicap.

C'était assez surprenant. Ça m'a rappelé une histoire qui s'est passée y'a quelques années en 2014. Je sais pas si vous en vous souvenez. Où un article avait été écrit par l'excellent journaliste Olivier Français dans le Temps, si vous permettez je vous lis, il est très court. Je vous le lis.

« Babysitter pour toutes et tous sans privilèges. A Genève, les députés socialistes Salima Moyard et Cyril Mizrahi s'insurgent de ne pas avoir obtenu le remboursement des frais de garde de leur enfant lorsqu'ils siègent simultanément sur les bancs du Grand Conseil. L'affaire, révélée par le quotidien 20 minutes, est d'autant plus piquante que le bureau avait proposé de leur verser une somme de 15 francs par heure sur présentation des factures, ce que le couple a refusé. »

Il est vrai que la vie est pénible pour nos deux chers élus – l'une enseignante, l'autre avocat – contraints de se débrouiller avec un maigre pécule de Fr. 60'000.00 d'indemnités. Heureusement que la nouvelle Constitution cantonale leur permet désormais de se reposer sur leurs députés suppléants. Un véritable bol d'air pour Gavroche et Cosette. »

Non, Mesdames et Messieurs, cette proposition nous ne la soutiendrons pas. Pour le PLR, on trouve pas très correct de continuer à œuvrer dans ce sens de vouloir absolument distribuer les deniers publics un peu n'importe comment et n'importe où.

J'aimerais rappeler ici, Mesdames et Messieurs, que chaque élu reçoit, perçoit une indemnité lorsque nous siégeons en séance du Conseil municipal ou en commissions, de Fr. 50.00 de l'heure. Avec ces Fr. 50.00 de l'heure, chacune et chacun pourraient très bien indemniser la nounou qui garderait ces enfants. Combien même, elle serait payée au salaire minimum qui, depuis le 1^{er} janvier, est de Fr. 23.27 de l'heure.

Donc voilà, avec ces Fr. 50.00.. alors vous me direz, ah mais nous au parti Socialiste, on reverse nos jetons de présence au parti pour pouvoir diffuser notre gazette dans la commune.

Eh bien soyez un peu plus solidaire au sein de chaque groupe et puis si vous n'avez pas mis vos connaissances dans votre parti ou parmi vos élus, quelqu'un qui a de la difficulté parce qu'elle n'arrive pas à subvenir, elle n'arrive pas à assumer sa responsabilité, elle n'arrive pas à payer une nounou ou une aide pour un proche qui aurait de la difficulté et bien soyez solidaires et trouvez une solution au sein de votre parti.

Mais je vous le demande, ne demandez pas à la commune de payer ou utiliser vos jetons de présence pour ça. Donc nous refuserons bien entendu cette motion. Merci.

M. RITTER (EVL) : Merci, Madame la Présidente. Moi je rejoins le propos de Monsieur PASQUIER. Quand je me rends à mon travail, mon employeur ne me verse pas un supplément de frais de garde non plus. Pourquoi en serait-il autrement pour un conseiller municipal ?

Nous recevons des jetons de présence qui peuvent servir à indemniser une garde extérieure. De plus, c'est une question privée. Je vous remercie Madame la Présidente.

M. FUSCO (MCG) : Merci, Madame la Présidente. En accord avec mes préopinants, donc je dirais simplement que ces personnes, vu qu'on parle souvent d'un planning familial, ça serait bien aussi de solliciter les grands-parents qui se feraient un plaisir de garder les petits, et pas toujours mettre les seniors de côté. Merci.

Mme GIROUD (VE) : Merci, Madame la Présidente. Alors concernant les grands-parents, ma belle-mère est décédée donc j'ai beau la solliciter, elle viendra pas. En suite, nous n'avons pas Fr. 60'000.00 de revenus par année et j'estime qu'en matière d'égalité, ça serait justement un pas positif d'accorder une petite subvention aux parents seuls.

Et puis.. juste pour faire un tour de table. Qui serait concernés par cette mesure ? Je pense qu'il y aura peut-être une ou deux personnes ici présentes dans la salle. Donc ça ne sera pas non plus des montants astronomiques à dépenser. Merci.

Mme BRAUNSCHWEIGER (S) : Merci, Madame la Présidente. Je suis assez écœurée en fait des propos de la droite qui sont tenus ce soir. La sous-représentation démocratique des classes les plus précaires et des femmes, c'est de ça dont il s'agit aujourd'hui. Et c'est une réalité.

C'est une réalité. Et puis vous pouvez aller faire un tour dans les autres communes, y'a pas 3 femmes au CA. Donc moi je trouve déplorable vos arguments comme quoi il y a une époque où quelqu'un qui était avocat n'a pas pu se faire rembourser des frais de garde, soit.

Aujourd'hui si y'a que des avocats ou des hauts fonctionnaires dans les parlements, c'est justement parce que y'a plein de personnes qui n'ont pas accès à la politique parce qu'ils ont entre autres des problèmes de frais de garde et ça vous êtes complètement.. vous ignorez totalement ce problème.

Et c'est un fait que cette motion, elle apporte pas une solution totale mais au moins elle permet d'aller dans ce sens. Et puis c'est pas comme pour aller au travail, je veux dire on parle de démocratie, de représentation du peuple et que.. voilà, elle se doit d'être plus ou

moins représentative ou en tout cas on doit accompagner à cela et donc voilà. Je voulais juste réagir sur ces propos. Merci.

M. STURCHIO (S) : Merci, Madame la Présidente. Que d'attaques envers le PS, merci Monsieur PASQUIER. C'est un compliment venant de votre part sûrement parce que vous êtes frustré de pas avoir accédé au Conseil administratif.

Je tenais quand même à vous préciser que pour l'instant du moins au sein du groupe PS, il n'y a aucune personne qui aurait besoin de cette participation. C'est vraiment une demande, comme il a été dit, pour un progrès et de représentativité au sein du Conseil municipal.

Et puis encore pour terminer aussi pour Monsieur RITTER, je pense qu'on fait plus qu'un travail de bureau ou autre, on fait un travail pour la collectivité et c'est bien normal qu'on favorise une représentativité totale au sein des législatifs ou des exécutifs de nos communes et de nos cantons. Merci.

La Présidente (Ve) : Je tiens à préciser, les petites remarques sur les antécédents qui n'ont aucuns rapports avec le sujet, je pense que le PS a assez d'arguments et de très bons arguments pour pas en avoir besoin. Monsieur AMBORD.

M. AMBORD (MCG) : Merci, Madame la Présidente. Nous sommes pas convaincus par les arguments de l'auteur de la motion. Nous pensons pas que les frais de garde des enfants soient un frein à l'engagement politique.

Le MCG s'abstiendra. Et je veux juste rajouter que le MCG va déposer une motion pour augmenter les jetons de présence des conseillers municipaux donc ça devrait largement suffire pour après couvrir le frais de garde. Merci Madame la Présidente.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci, Madame la Présidente. Je rejoins Monsieur RITTER, c'est la discussion qu'on a eu. Je suis assez d'accord. On est payé Fr. 50.00 de l'heure actuellement, c'est pas un secret. Je pense que c'est suffisant pour payer une garde qui est bien moins chère que Fr. 50.00 de l'heure.

Et comme dans tout travail, à ce moment-là ça voudrait dire que les femmes n'ont pas accès à l'emploi, tout simplement parce qu'elles auraient des frais de garde. C'est ce que la motion suggère. Moi c'est pas l'avenir que je veux voir et je pense que c'est par cet angle-là qu'il faut attaquer le problème de l'égalité. Il y a d'autres façons. Vous pouvez prendre la parole quand ça sera votre tour Madame BRAUNSCHWEIGER.

Mme GIROUD (VE) : Merci, Madame la Présidente. Alors concernant les frais de garde et la garde tout simplement, beaucoup de femmes sont pénalisées justement à cause des horaires de garderie, à cause des horaires de l'école dans le milieu professionnel.

Et j'estime que deux personnes ici présentes, le fait que l'une.. enfin dans mon cas par exemple où je n'ai pas de frais de garde pour être ici, je serais quand même bénéficiaire par rapport à quelqu'un qui aurait des frais de garde.

Et dans notre groupe, également personne n'en aurait besoin de se faire rembourser des frais de garde. Mais c'est vraiment pour une question de représentativité auprès de tout le monde. Merci.

La Présidente (Ve) : Je vous remercie pour ces débats. Est-ce que quelqu'un souhaite encore la parole ? Monsieur MOSCHELLA.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci, Madame la Présidente. Pour répondre à Madame GIROUD, faire des enfants ça reste un choix, un choix qui revient à deux parents en général et c'est quelque chose qu'on doit assumer et il y a d'autres aides de l'État qui permettent de vous aider en tant que parents lorsqu'on a de la peine à assumer une vie professionnelle et ces activités à cause de lourdes charges familiales.

Et c'est pas un Conseil municipal de régler le problème comme ça. C'est un problème de fond. C'est un problème étatique voire national. C'est pas en faisant des petites choses comme ça qu'on va régler quoi que ce soit.

Sur le principe, c'est juste absurde en fait. Il faut replacer les choses dans les mœurs, dans le cadre de la société tout simplement et il faut aller chercher des développements plus haut dans l'éducation, dans la façon dont on prépare les jeunes au monde professionnel et à la vie active et à la vie familiale. Et c'est de cette façon-là qu'on peut encourager une activité plus égalitaire entre les hommes et les femmes selon moi.

Mme GIROUD (VE) : Merci, Madame la Présidente. Alors ici il ne s'agit pas de régler tous les problèmes liés à une égalité au niveau du travail, mais simplement les problèmes d'inégalités d'accès au Conseil municipal.

Ensuite, oui les enfants on les fait à deux mais dans les constats, il y a de nombreux pères qui partent. Je veux dire de nombreuses femmes se retrouvent à l'assistance sociale parce qu'elles sont seules à élever leurs enfants. Et les Fr. 300.00 d'aide de l'État en termes d'allocation, ça suffit pas à couvrir tous les frais. Merci.

La Présidente (Ve) : Il n'y a pas de prises de parole supplémentaire demandée. Donc je demande à mon collègue de lire les invites afin que nous puissions voter. [Lecture]. Je vous remercie. Le vote est lancé.

Par 15 oui, 0 abstention et 11 non, la motion est renvoyée au CA.

Le projet de motion 393 est approuvé par 15 oui et 11 non (26 votants)

Motion 393 dont la teneur est la suivante :

«Vu les horaires des plénières du Conseil municipal et des commissions

Vu le règlement du Conseil municipal

Vu la volonté d'inciter les citoyen.nes à s'engager politiquement

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du groupe socialiste

LE CONSEIL MUNICIPAL

d e m a n d e

par 15 oui et 11 non

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

1. *De faciliter l'accomplissement du mandat de conseiller.ère municipal.e qui, en tant que père ou mère d'enfants en bas âge (jusqu'à 12 ans) ou de proches-aidant.es, doivent trouver une solution de garde lors des séances du Conseil municipal et des commissions*
2. *De fixer le montant de la prise en charge partielle ou totale des frais de garde pour les élu.es*
3. *De demander au Conseil administratif de prévoir une procédure à ces fins. »*

* * *

18) Assurer l'accessibilité pour une promenade exemplaire des piéton.nes (projet de motion 394)

La Présidente (VE) : Je laisse la parole à son auteur Monsieur STURCHIO.

M. STURCHIO (S) : Peut être d'abord l'entrée en matière Madame la Présidente ?

La Présidente (VE) : Tout à fait. Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? Alors je vous donne la parole, merci.

M. STURCHIO (S) : Merci Madame la Présidente. Les déplacements à pied et à vélo sont le mode de déplacement le plus écologique et naturel dans le sens originel. Ils répondent aux trois piliers du développement durable qui sont : écologique, sans pollution ni bruit, économique, réduction des coûts liés aux transports et gain de surface et d'espaces, social, liens plus directs et conviviaux avec son environnement, ses voisins, sa famille, par exemple.

Tout le monde se déplace à pied à un moment ou un autre de la journée. Pourtant, les déplacements à pied sont encore peu valorisés par les politiques publiques et dans l'esprit d'un large public.

La marche à pied constitue cependant un défi majeur pour l'avenir des villes et des agglomérations. En effet, la mobilité à pied fait partie intégrante de la ville en tant que pratique de l'espace public. L'ambiance d'une ville est intimement liée à la perception que l'on en a en tant que piéton.

De plus, la mobilité piétonne et les transports publics sont complémentaires et présentent des synergies évidentes à développer. Le piéton est multiple et ses besoins divers. Il utilise tous les espaces à sa disposition et c'est pourquoi la notion de réseau est fondamentale.

Ainsi, la planification des besoins des piétons concerne tout l'espace d'une ville ou d'une commune. Il s'agit donc de mettre en œuvre une politique urbaine qui traite des espaces publics de la mobilité de l'environnement.

En outre, nous ne sommes pas tous égaux dans nos déplacements. Différentes catégories de personnes sont à prendre en compte pour répondre aux exigences d'un réseau piétonnier performant. Ces différentes catégories d'usagers peuvent être identifiées auquel les exigences liées aux déplacements à pied sont parfois spécifiques.

Les enfants, sécurité sur le chemin de l'école, les jeunes et les étudiants, convivialité, espaces de rencontre, dimensionnement, généreux, des arrêts de transport public sur les lignes d'accès aux établissements scolaires, les personnes avec poussettes, continuité des parcours sans obstacles, les personnes âgées, confort des parcours, disposition de bancs, les personnes à mobilités réduites, continuité des parcours, mesures spécifiques, bandes podotactiles, signal sonore, hauteur des quais aux arrêts de transport public, les personnes chargées, dimensionnements généraux des espaces, les exigences d'un réseau piétonnier performant concernant la sécurité, les continuités et le confort.

À ces critères correspondent des objectifs et principes d'aménagement. Ceci constitue le cadre dans lequel les mesures en faveur des piétons doivent s'inscrire. Les déplacements à pied et à vélo cumulent de nombreux bénéfices pour son utilisateur dont en particulier l'occasion de pratiquer régulièrement de l'activité physique. 30 minutes d'effort physique par jour en moyenne suffisent pour améliorer sa santé et prévenir des maladies. C'est une recommandation de l'OMS.

Les déplacements à pied et à vélo sont particulièrement performants en milieu urbain. D'une manière générale, les déplacements à pied sont attractifs pour des distances inférieures à 1 kilomètre ou d'une durée inférieure à 15 minutes. Les déplacements à vélo sont adaptés à des distances allant jusqu'à 5 kilomètres ou d'une durée ne dépassant pas 20 minutes voir plus avec les vélos à assistance électrique.

Parmi les déplacements urbains en voiture, plus de la moitié est inférieure à 3 kilomètres. Ce constat montre le potentiel que représentent les déplacements à pied et à vélo lors des déplacements urbains.

À l'intérieur des agglomérations, le rapport modal vers le vélo par exemple représente un grand potentiel pour la mobilité des personnes. En outre, les bénéfices sont collectifs, diminution du bruit, de la pollution et individuelle, meilleure santé.

Les cheminements piétonniers doivent répondre à un haut degré de sécurité que ce soit au niveau des aménagements eux-mêmes, par exemple visibilité aux traversées piétonnes ou au niveau de l'usage de l'espace public en général, empêcher le stationnement sauvage sur les trottoirs, abaisser les vitesses à certains carrefours ou sur des tronçons, etc.

L'amélioration de la sécurité est une tâche continue à mener sur l'ensemble du réseau quel que soit le niveau hiérarchique de la voie. La sécurité et le confort des piétons sont fortement dépendants des mesures de circulation. La sécurité doit être assurée partout mais elle est particulièrement importante à proximité des écoles et des zones pour personnes âgées, population fortement exposée au risque, et sur les axes principaux, milieu

souvent hostile aux piétons et pourtant fortement fréquenté pour rejoindre les arrêts de transport public par exemple.

Des mesures liées au confort, abaissement du trottoir, qualité de revêtement, comme je vous le disais contribuent également à l'amélioration de la sécurité notamment pour les personnes à mobilité réduite. Les communes ont un large potentiel d'amélioration.

Depuis de nombreuses années, la marche est le parent pauvre des politiques publiques genevoises. Toutefois, on peut noter que la Ville de Genève s'est dotée d'un plan piéton pour les enfants et d'un plan de mobilité scolaire.

On peut aussi relever que dans le cadre de la deuxième édition du projet marchabilité et santé, comparaison entre 15 villes suisses, une commune genevoise a été examinée. Il s'agit de Meyrin qui a les piétons les plus satisfaits de toutes les communes étudiées. De nettes améliorations y ont été perçues au cours des dernières années. L'équipement des places et des parcs est perçu comme particulièrement exemplaire. Meyrin est également bien notée par la population en ce qui concerne son équipement des arrêts de bus et de tram.

Les analyses mettent en évidence les besoins spécifiques des personnes qui marchent, trop souvent oubliées dans les communes. Il vaut la peine de réaliser une enquête continue sur la marchabilité pour toutes les communes de plus de 10'000 habitants.

Avoir des infrastructures est un premier pas mais encore faut-il une signalisation adéquate pour que chacune et chacun puissent s'y retrouver et surtout comprendre la continuité des itinéraires. La réflexion sur les itinéraires vélos doit se faire en parallèle. Ces deux modes de transport n'ayant pas les mêmes besoins, ni les mêmes infrastructures, il est donc nécessaire de réfléchir à ces derniers de façon concertée mais comme deux modes différents.

Sans oublier, une concertation efficiente des associations actives dans la mobilité douce mais aussi des associations de quartier, que ce soit d'habitants, habitantes ou de commerçants, commerçantes doit être mis en place. De nombreux habitants, habitantes ont envie de vivre dans un quartier pacifié avec moins de bruit et de pollution liés au trafic individuel motorisé.

La piétonnisation est une solution à leur proposer. Cette concertation permettrait d'avoir des projets portés non seulement par les autorités mais aussi par les personnes actives localement et de calibrer les infrastructures piétonnes au mieux des besoins des habitants et habitantes et les commerçants, commerçantes des quartiers.

Créer des traversantes piétonnes, c'est aussi créer des lieux de vie au centre des quartiers. Diminuer la pollution, favoriser la santé de la population et l'économie locale, un projet aux multiples bénéfiques et qui changerait la vie de nombreux citoyens, citoyennes.

Nous sommes tous piétons. Votons oui à ce projet de motion. Merci.

M. SUCHET (PLR) : Merci, Madame la Présidente. Je vais commencer avec un petit peu d'humour parce que.. voilà ça fait toujours un peu de bien avant de passer aux choses sérieuses qui est la marche.

Le groupe PLR s'étonne encore un petit peu que le groupe Socialiste revienne avec un projet qui a pour objet entre autres de tenir compte des besoins des seniors alors que ce

même groupe s'était farouchement opposé, en décembre 2020, à notre projet de motion Onex, ville adaptée aux seniors, où on parlait justement d'encourager la sécurité des personnes âgées pour marcher à Onex, etc.

Donc comme dirait l'autre, il y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis. Donc on se réjouit de cette évolution du groupe Socialiste qui a enfin compris que les piétons, les personnes âgées et tous les gens qui favorisent toutes les choses favorables à une mobilité piétonne sont une bonne chose.

Je dirais qu'il y a encore une autre chose, c'est que Monsieur STURCHIO à très bonne lecture, puisqu'il a les mêmes que moi. Le rapport final dont il a parlé sur la marchabilité et santé qui vient de sortir avec 15 communes suisses qui ont été analysées avec toutes vraiment quelque chose de très très fouillé et très intéressant.

Je prendrais que la conclusion, à la fin les recommandations. La 1^{ère} recommandation c'est de séparer les infrastructures piétonnes et cyclistes et c'est une recommandation donc c'est pas moi qui la fais, c'est de ce rapport qui a été fait par la haute école de suisse orientale, actif trafic. Donc voilà on connaît.

Ce que je propose c'est que.. et la sécurité aussi, il en a parlé mais il a beaucoup parlé de vélos alors que le titre du projet de motion est d'assurer l'accessibilité pour une promenade exemplaire des piétons et piétonnes.

Dans son discours, il a beaucoup parlé de vélo et quand on parle de piétons, et bah on se rend compte que les communes qui font l'effort, malheureusement déplorent que il y a un mélange des gens entre piétons et cyclistes et pour éviter cet écueil moi je propose,, je suis tout à fait d'accord avec sa proposition, les 3 premiers points de la motion sont très bien, mais il faudrait compléter par..

Et je reprends ça c'est le rapport qu'il a cité, je proposais un amendement qui dirait sous point 4 de séparer les infrastructures piétonnes et cyclistes et après il y a une question de sécurité aussi qui est évoquée et de dire que sous point 5 d'améliorer la sécurité piétonne par la création de trottoirs le long des chemins et routes situées sur les communes et qui en sont dépourvus.

Voilà, Madame la Présidente, je propose ces deux amendements.

La Présidente (VE) : Est-ce que vous pouvez me les donner par écrit s'il vous plaît.

M. SUCHET (PLR) : Oh oui.

La Présidente (VE) : Merci. Est-ce que vous voulez que je relise les amendements proposés ? alors ça serait de rajouter un point 4 qui :

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif :

4. De séparer les infrastructures piétonnes et cyclistes
5. D'améliorer la sécurité piétonne par la création de trottoirs le long des chemins et routes situées sur la commune et qui en sont dépourvus

Est-ce qu'il y a des prises de parole concernant cet amendement uniquement ? Ou pas ?
Monsieur STURCHIO.

M. STURCHIO (S) : Alors je voulais juste répondre à Monsieur SUCHET. Donc je l'ai exprimé en effet dans mon introduction, et je peux le relire. La réflexion sur les itinéraires vélos doit se faire en parallèle. Ces deux modes de transport n'ayant pas les mêmes besoins ni les mêmes infrastructures, il est donc nécessaire de réfléchir à ces derniers de façon concertée mais comme deux modes différents.

Donc son point 4, je l'accepte volontiers et puis puisque ça va dans le bon sens je suis même prêt aussi par rapport à l'amendement point 5. Je n'ai pas de souci avec ceci. Au contraire, si on peut travailler tous ensemble en bonne intelligence, ça me va parfaitement. Merci.

M. AMBORD (MCG) : Merci, Madame la Présidente. Le MCG soutiendra cette motion. En effet, la mobilité des personnes en situation de handicap, des seniors et des jeunes enfants doit être améliorée et on soutiendra aussi l'amendement.

La Présidente (Ve) : J'ai pas d'autres prises de parole. Donc je vous propose.. il faut appuyer.. Oui on va voter sur l'amendement du coup et après on votera sur le texte dans son ensemble. Je relis les amendements qui sont :

4. De séparer les infrastructures piétonnes et cyclistes
5. D'améliorer la sécurité piétonne par la création de trottoirs le long des chemins et routes situées sur la commune et qui en sont dépourvus

Le vote est lancé. Donc si vous acceptez les amendements, vert. Si vous les refusez, moins. Et si vous vous abstenez, O.

Merci beaucoup. Donc à nouveau à l'unanimité avec 26 oui, les deux amendements de Monsieur SUCHET sont acceptés.

L'amendement du projet de motion 394 est approuvé à l'unanimité des présents (26 votants)

Je vous propose de reprendre le débat sur la motion amendé en général. Madame PERROTTET.

Mme PERROTTET (EVL) : Merci, Madame la Présidente. Le groupe Echo'Verts Libéraux et moi-même serons favorables pour ce projet. Je peux constater dans ma vie de tous les jours le problème de visibilité des automobilistes à l'avenue des Grandes-Communes, rue des Bossons et avenue du Bois-de-la-Chapelle ainsi que le manque de marquage au sol qu'on appelle les bandes podotactiles.

Les branches d'arbres que je peux me prendre en plein visage, le parcours vita qui a une petite partie pas adaptée où on court l'un à côté de l'autre, j'aurais tellement à dire, tellement. Mais je vous remercie beaucoup Monsieur STURCHIO pour ce projet parce que j'adore.

Après ça, je voulais encore parler de.. en ayant accompagné ma maman en fin de vie dans ces déplacements pour aller au CPO ou bien au GMO ainsi que d'aller à la Coop. Les difficultés que ça pouvait avoir pour l'accès piéton du fameux rond-point rue des Bossons, rue des Grandes-Portes.

Pas assez de bancs pour s'asseoir pour les personnes âgées qui veulent encore se promener en marchant, impossible des fois de faire une pause. Pour les personnes en fauteuil roulant, l'inaccessibilité au fameux rond-point parlé plus haut. Les fauteuils électriques qui restent bloqués sur la pente bien trop abrupte. De ce fait, ces personnes se déplacent au bord de route.

Je vous félicite et si je peux aider dans ce projet, je veux bien vous aider en étant concernée. Merci.

M. SUCHET (PLR) : Merci, Madame la Présidente. Merci à tous pour l'acceptation de ces amendements. J'ai juste encore une chose, c'est par rapport au projet ou aux réflexions.

Y'a une ville en France qui s'appelle Villeneuve-D'Ascq, ils ont beaucoup réfléchi à ces questions et ils ont imaginé des lignes de piétros. C'est pas des lignes de métros mais des lignes de piétros. C'est un néologisme effectivement. Et dans la ville, ils ont dessiné un plan avec des cheminements en indiquant des temps de parcours à pied pour aller d'un endroit à l'autre.

Je sens aussi très intéressant dans la réflexion à Onex pour que justement les gens qui ont besoin de se déplacer, le territoire d'Onex est tellement petit qu'on pourrait tout à fait dire pour aller jusqu'à tel endroit, il faut 5 minutes, pour aller à tel endroit, 10 minutes, pour les inciter à utiliser plutôt la marche que tous moyens de transport.

Avec évidemment un parcours avec des bancs, Monsieur STURCHIO l'a évoqué, des bancs protégés par des abris pour se reposer, des aménagements avec quelques fleurs, des choses comme ça pour l'aspect intéressant pour se promener.

Mais aussi des traits pointillés dessinés au sol pour suivre l'itinéraire, et ça je trouve que c'est assez sympa parce que ça coûte pas très cher et puis mettre des petits pas qui vont d'un endroit à l'autre, ça pourrait être assez ludique et assez sympa pour encourager les gens à marcher. C'est un piéton qui vous parle, de temps en temps cycliste. Merci.

La Présidente (Ve) : Je vous remercie. Je crois que cette fois y'a pas de nouvelles prises de parole qui sont demandées. Avant de voter, je vous prie de réécouter les invites de la motion. (Lecture). Je vous remercie. Le vote est lancé.

Et à nouveau à l'unanimité par 26 oui, le projet de motion est accepté.

Le projet de motion 394A est approuvé par l'unanimité des présents (26 votants)

Motion 394A dont la teneur est la suivante :

«Vu que l'espace public implique un certain nombre de défis pour les personnes présentant des situations de handicap, les seniors, les juniors et les usager.ères de manière générale

Vu la volonté de tout un chacun à maintenir une indépendance

Vu le besoin d'autonomie des enfants

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du groupe socialiste

LE CONSEIL MUNICIPAL

d e m a n d e

à l'unanimité des présents (26)

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

- 1. De mettre en œuvre un plan de mobilité pour les personnes présentant des situations de handicap, juniors et seniors*
- 2. De le faire sur la base d'un processus participatif mettent les usagères et usagers concernés au premier plan*
- 3. De mener une réflexion globale sur le sujet de la mobilité piétonne et de l'accessibilité à toutes et tous (personne en situation de handicap, junior et senior) dans la commune*
- 4. De séparer les infrastructures piétonnes et cyclistes*
- 5. D'améliorer la sécurité piétonne par la création de trottoirs le long des chemins et routes situés sur la commune et qui en sont dépourvus.»*

* * *

19) État des lieux des dispositifs communaux d'insertion professionnelle (projet de motion 395)

La Présidente (VE) : Est-ce que ces auteurs Monsieur GAUTHIER et Monsieur D'ARCANGELO FRANCO souhaitent prendre la parole ?

D'abord l'entrée en matière, quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? Non. Est-ce que les auteurs souhaitent prendre la parole ? Monsieur GAUTHIER.

M. GAUTHIER (S) : Merci, Madame la Présidente. Les dispositifs d'insertion ou de réinsertion professionnelle, en plus de favoriser l'emploi, permettent de minimiser l'impact de certaines inégalités d'accès au marché du travail.

Certaines tranches de la population sont plus exposées que d'autres au chômage et aux inégalités d'accès du marché du travail. Je pense en ce sens, aux jeunes de 15 à 25 ans et au plus de 50 ans.

Répondant aux besoins précités, le bureau d'insertion professionnelle Onex solidaire existe dans notre commune, mais il existe également un bon nombre d'autres lieux pouvant répondre aux problématiques qui incombent à l'aide sociale.

Cette motion demande donc au Conseil administratif de procéder à un inventaire des dispositifs d'insertion professionnelle existants sur le territoire communal afin d'évaluer si le potentiel des structures touchant de près ou de loin à la problématique est pleinement exploité à Onex.

En outre, cette motion demande à évaluer si des synergies existent entre les dispositifs d'insertion. Pour ces raisons, je vous invite à l'accepter.

M. AMBORD (MCG) : Merci, Madame la Présidente. Établir un état des lieux des différents dispositifs d'insertion professionnelle qui existent sur la Ville d'Onex nous paraît pertinent. Le MCG soutiendra cette motion. Merci Madame la Présidente.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci, Madame la Présidente. Le groupe trouve que c'est très bien de faire un état des lieux des outils qui servent à l'insertion professionnelle. On a bien apprécié ce projet de motion.

Simplement, on pense que la motion n'est pas l'outil adapté pour faire cette demande. Je pense qu'une question écrite est mieux. Car la motion souvent on a envie qu'elle revienne avec un projet derrière plutôt alors qu'une question écrite on peut avoir un état des lieux plus complet.

C'est pas la même contrainte pour l'administration. Je pense que ça serait plus adapté. Si vous souhaitez retirer votre projet et faire une question écrite, on serait content mais sinon on va voter votre motion sans problème. Merci.

M. GAUTHIER (S) : Je pense qu'on va maintenir le texte sous la forme qu'on l'a choisi étant donné que ça a aucune valeur injonctive pour le Conseil administratif mais que ça demande simplement au Conseil administratif de revenir avec un état des lieux justement pour en suite servir de base à une autre réflexion s'il y a lieu d'aller plus loin.

M. SUCHET (PLR) : Merci, Madame la Présidente. Je suis un peu du même avis que MOSCHELLA sur le fait de faire une motion pour ça. Je pense qu'aussi par exemple dans le prochain budget dans la Commission sociale, ce point pourrait être un peu étoffé ou dans le prochain rapport de l'activité de la commune.

Pourquoi ? Parce que.. bon c'est bien les services communaux sont déjà bien occupés. On nous le répète souvent qu'ils ont beaucoup de choses et peine à traiter toutes les demandes qu'on leur fait. Et puis que.. les Onésiens concernés par cette.. Malheureusement par cette problématique, les jeunes et les seniors qui seraient dans cette situation, attendent plutôt une aide concrète que des rapports administratifs supplémentaires.

Voilà donc je pense que ça serait une question, ça serait plus adapté voire même.. bah voilà d'intégrer ça dans les réflexions au niveau du budget lorsqu'on en discute en Commission sociale. Merci Madame la Présidente.

M. D'ARCANGELO FRANCO (S) : Merci, Madame la Présidente. Si on a choisi la forme de motion, c'est surtout parce qu'après on demande s'il y a moyen de faire des synergies. Et si on pose la question.. si on fait une question écrite, on va nous dire non il n'y a pas de synergies, oui il y a des synergies.

En forme de motion, on peut nous dire, voilà qu'est-ce qu'on pourrait imaginer pour développer des synergies. Et ça, donc il peut y avoir des propositions qui peuvent être faites. Si on reste sur la forme de question, on va tout simplement nous répondre oui ou non ou bien essayer de revenir avec ça.

Donc c'est pour éviter justement de faire des allers-retours comme vous vous êtes en train de dire qu'on surcharge, mais on surchargera à mon avis si on faisait une question écrite. Donc c'est pour ça qu'on a choisi l'outil de la motion.

Maintenant, comme vous l'avez dit, vous êtes disposés à voter pour. Donc moi je propose qu'on aille de l'avant et qu'on continue pas forcément dans le débat. Merci.

M. MOSCHELLA (EVL) : Je suis d'accord Monsieur D'ARCANGELO FRANCO, on va pas complexifier ici on va juste voter la motion telle quelle. Mais je pense que dans l'idée, c'est mieux de faire un état des lieux avec une question et après selon la réponse, on oriente en demandant un projet avec une motion, dans un deuxième temps.

Je pense que c'est plus adapté de cette façon-là mais c'est pas... voilà c'est un détail et on peut très bien y aller comme ça, il n'y a pas de souci.

Mme la Maire : Oui juste un petit mot pour rassurer les différents conseillers municipaux qui s'expriment là-dessus. Pour le Conseil administratif et l'administration, le travail est strictement le même que ce soit une motion ou une question écrite.

Dans le sens, où on y répondra de manière la plus complète qu'il est possible de faire suivant la question. Et c'est à peu près le même boulot.

Moi j'y vois quand même un intérêt d'une motion par rapport à une question écrite. C'est que vous en débattiez. Parce que dans les questions écrites, elles sont en annexes à l'ordre du jour. Nous on se donne beaucoup de peine pour faire des réponses et puis des fois elles passent complètement inaperçues.

Donc je dois dire qu'au moins la réponse à la motion, elle sera à l'ordre du jour puis vous serez obligés de la regarder. Merci Madame la Présidente. Et de la lire surtout.

La Présidente (Ve) : Je ne vois pas d'autres prises de parole. J'invite mon collègue à lire les invites afin qu'on puisse voter. (Lecture). Je vous remercie. Je lance le vote.

Avec 23 oui, 2 abstentions, le projet est accepté.

Le projet de motion 395 est approuvé par 23 oui et 2 abstentions (25 votants) une personne n'ayant pas voté

Motion 395 dont la teneur est la suivante :

«Vu les difficultés que peuvent rencontrer les jeunes (15-24 ans) dans la recherche d'emploi,

Vu les difficultés que peuvent rencontrer les plus de 50 ans à retrouver un emploi,

Vu la numérisation de l'économie qui a pour conséquence de faire évoluer le marché du travail et ses exigences,

Vu l'exposition particulière des habitant-es de la Commune d'Onex au chômage,

Vu l'aggravation de la situation socio-économique générale en raison de la pandémie,

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du groupe Socialiste

LE CONSEIL MUNICIPAL

d e m a n d e

par 23 oui et 2 abstentions

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

1. *De procéder à un état des lieux des dispositifs d'insertion (ou réinsertion) professionnelle existant sur le territoire communal*
2. *Dans le cadre de cet état des lieux, d'étudier s'il existe une synergie entre ces dispositifs. »*

* * *

20) Baissons les impôts à Onex (projet de motion 396)

La Présidente (VE) : Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? (Silence). Personne. Alors je laisse l'auteur de la motion, Monsieur PASQUIER, prendre la parole s'il le souhaite.

M. PASQUIER (PLR) : Merci, Madame la Présidente. Très volontiers. J'ai fait un rêve, un rêve que c'était la dernière année de mairie de Carole-Anne KAST et qu'elle

avait réussi en fin d'année à faire baisser les impôts de la Ville d'Onex, chose qui ne s'est pas produite depuis de nombreuses nombreuses années.

Et puis je me pince et je reviens à la réalité et puis j'émet des doutes sur les propos de Monsieur STURCHIO qui décide de travailler en bonne intelligence avec l'ensemble des groupes. Et je vais vous dire pourquoi. On est dans le dépôt de cette motion, comme cela a été annoncé lors de la dernière séance du mois de mai par mon collègue Guy SUCHET.

Au regard des comptes, au regard de la crise sanitaire que nous avons traversé, au regard également de la manière dont le Conseil administratif et l'ensemble de l'administration gèrent les données publiques avec une attention certes très importante mais tributaire quand même des décisions de ce conseil et des décisions du Conseil municipal qui a amené séances après séances, mois après mois, a proposé de nouveaux projets ça c'est bien, mais parfois a oublié l'incidence financière et a augmenté les charges de manière continue de la commune et ceci depuis de nombreuses années.

Nous sommes dans la planification aujourd'hui, le 21 juin, à 4 mois de la présentation du budget par le Conseil administratif. C'est le temps qui normalement, tel qu'est prévu dans notre règlement du Conseil municipal, que dispose le Conseil administratif pour répondre à une motion si elle est acceptée.

Comme vous le savez, année après année, le Conseil administratif se réunit avec les chefs de service et effectue un exercice difficile, il nous l'a dit à plusieurs reprises, où ils doivent effectuer des choix, des choix sur qu'est-ce qui sera prévu aux investissements, quel poste sera demandé au Conseil municipal, poste supplémentaire.

Et puis l'exercice il est fait bien sûr de manière la plus consciencieuse, on en doute pas. Ce que nous demandons aujourd'hui et c'est assez atypique vous le reconnaîtrez par rapport à la configuration financière de la commune. Madame KAST nous dira, on joue les apprentis sorciers, non je ne crois pas. On a une situation de fête que rien ne peut changer. Non je ne crois pas.

Je pense qu'aujourd'hui on doit faire l'exercice de sortir un peu de notre zone de confort, de dire qu'effectivement Onex n'est pas ad aeternam dévolue à être tributaire de la manne des autres communes ou des communes riches. On doit pouvoir trouver une certaine indépendance.

Encore dernièrement, je sais pas si vous l'avez lu, la NZZ mettait en exergue aussi la commune d'Onex avec la particularité de son développement qui a eu depuis les années 60 et puis la population qui y réside et la peine d'avoir des entreprises.

Alors certainement que le Conseil administratif nous dira que nous avons pas la chance d'avoir une zone industrielle comme nos communes voisines mais rassurez-vous, si vous regardez le territoire genevois, pas toutes les communes genevoises disposent de zones industrielles. Non elles attirent, elles attirent des personnes physiques qui ont.. qui paient leurs impôts sur la commune et qui apportent des revenus intéressants.

Vous savez, je l'ai mis dans l'exposé des motifs, aujourd'hui le revenu des personnes physiques c'est à peu près une vingtaine de millions. Alors aujourd'hui en 2022, que se passe-t-il ? On le lit, on l'entend à travers les médias. Depuis plusieurs mois, la situation s'est aggravée.

Elle s'est aggravée pour nous où on nous annonce effectivement des augmentations, des augmentations des biens de première nécessité, des augmentations sur les prix des énergies quand il s'agit pas de black-out.

Donc ce que nous demandons aujourd'hui, c'est de demander au Conseil administratif que durant son exercice de l'été, de préparer un budget intégrant cette baisse d'impôts et volontairement on n'a pas dit combien. On laisse le choix, la liberté au Conseil administratif de définir ne serait-ce que 0.5 centimes.

Madame KAST l'a dit lors de la dernière séance, c'est environ 3 et 4 millions soit mais qu'on puisse nous à la lumière de la réponse que nous donnera le Conseil administratif pouvoir comprendre les enjeux et puis de dire nous pouvons sortir de ce plancher de 50.5 et puis prendre nos responsabilités pour qu'aujourd'hui nous puissions donner un signal à toutes celles et ceux qui paient des impôts sur Onex, en disant bah voilà nous on fait des réductions sur le coût, on gagne en efficacité sur le fonctionnement de l'administration et de la commune et cet argent on vous le redonne, aussi minime qu'il soit mais c'est un exercice important que le PLR a envie de faire ce soir.

Et nous vous invitons à soutenir cette motion, de manière à donner mandat au Conseil administratif, de réfléchir et de nous présenter un budget avec une baisse d'impôts. Je vous remercie pour votre attention.

M. MOSCHELLA (EVL) : Donc c'était ça le rêve ? Celui dont parlait Martin LUTHER KING. Les impôts communaux, c'est un vaste sujet. Ça fait un moment que je me demande si ça... ça fait pas très longtemps que je paie des impôts, quelques années, mais ça fait un moment que je me demande pourquoi je paie plus que quelqu'un qui habite à 200 mètres de chez-moi ?

Et puis si j'avais trouvé un appartement, je sais pas moi, à Carouge ou à Cologny il y a aussi des appartements à Cologny, je paierai combien ? 15% de moins, 20% de moins ? Et alors après on a les communes où il y a les cadeaux fiscaux, les communes où il faut un budget de 3 millions pour acheter une maison.

Donc en fait ça veut dire que les personnes qui ont le plus de moyens, ont les moyens de payer moins d'impôts. Est-ce que c'est logique ? Il me semble pas que ça devrait fonctionner comme ça. Ça me choque d'autant plus qu'on est tous des Genevois, on vit tous dans la même ville, sur le même territoire. On est tous des citoyens. Je veux dire il y a autant de multiculturalisme à Carouge qu'en Ville de Genève. Je ne vois pas pourquoi on paierait des impôts différents.

Du reste, il me semble qu'en fait c'est plutôt un problème de fond qui concerne le Canton. Les finances cantonales et la façon dont les impôts sont créés. J'ai l'impression qu'on vit dans une tradition administrative financière complètement absurde. Je pense qu'il vient de là le fond du problème.

Parce que si on baisse les impôts à Onex, qu'est-ce qu'il se passe ? On va changer de tranches, on va changer de tranche de péréquation. Je sais pas comment la péréquation est arrivée ou quand elle a commencé. Mais ça fonctionne comme ça.

Donc ça veut dire que pour Fr. 1.00 qu'on paie en impôts en moins, je sais pas quel est le rapport, peut être 1 pour 4, 1 pour 3. Madame KAST saura mieux les chiffres que moi. Mais que ce soit 1 pour 2 ou 1 pour 6 ça change pas grand-chose. Ça veut dire que pour Fr. 1.00 que je paie moi d'impôts en moins, j'ai Fr. 4.00 de prestations en moins.

Est-ce que c'est correct ? Non pas du tout. C'est pas correct. Qui peut changer ça ? Le Grand Conseil mais qui a le groupe majoritaire au Grand Conseil ? Il me semble que c'est le PLR, il me semble. Moi je vous propose alors.. sans viser.. mais c'est vrai qu'en plus au PLR il y a 3 députés..

Au PLR il y a quand même 3 députés qui vivent à Onex donc ils vivent cette situation dont 1 qui est chef de groupe. Ils abordent jamais ce sujet. Est-ce que ce chef de groupe député PLR ça l'énerve pas de payer plus d'impôts que le mec à côté de qui il est assis au Grand Conseil ?

Moi je ne comprends pas pourquoi ce sujet il n'est pas sur la table. Je pense que c'est une espèce de tradition un peu inviolable dont on a peur de parler, peut-être une question de l'âge des élus qui sont bloqués.. écoutez il y a les élections en avril l'année prochaine, je vous propose de voter pour une génération plus jeune qui va partir avec un background différent, qui aurait peut-être les yeux plus tournés vers l'avenir que vers le présent.

En tout cas, baisser les impôts à Onex, je suis désolé pour mes finances personnelles et les vôtres, pour tous ceux qui paient des impôts. Mais c'est pas possible. On va perdre 4 fois plus que ce qu'on va gagner et on a pas encore.. on a encore à peine commencé les rénovations des bâtiments qui ont tous 65/70 ans, donc en fait l'âge à partir duquel il faut absolument rénover un bâtiment comme on va faire sans cet argent ?

De plus, on avait une dette colossale, maintenant on a une dette de 30 millions je crois que j'ai lu dans le projet. On a une dette normale à peu près maintenant. Si on baisse les impôts, on va faire quoi ? On va augmenter la dette maintenant qu'on a une dette normale et qu'on peut fonctionner on peut essayer de voir ce qu'on peut faire avec cet argent supplémentaire. Peut-être qu'on peut rajouter des prestations, peut être qu'on peut rajouter des investissements. Il y a plein de possibilités.

En tout cas le problème c'est au niveau du Canton et moi c'est le projet que je vais porter. C'est un de mes projets pour les prochaines élections. Je pense que c'est important que cette absurdité elle s'arrête. On est tous Genevois. Je respecte le fédéralisme.

Il y a des différences entre les états, entre les cantons, c'est normal on est une fédération au final mais y'a absolument aucunes raisons que dans le même état, des communes paient des impôts différents. C'est absurde.

Mme GIROUD (VE) : Merci, Madame la Présidente. Alors baisser les impôts, oui bon on peut être honnête, personne n'aime payer ses impôts. Je veux dire que je connais personne qui a pour hobby ou passion de payer plus d'impôts. Il y en a pas.. je connais personne qui se dit ah bah tiens cette année je vais omettre de déclarer mes frais médicaux pour payer plus d'impôts.

Et en plus les impôts c'est quelque chose d'abstrait. Je veux dire on a pas un bien matériel entre les mains après. Donc alors avec un peu d'abstraction, on peut voir les faits de ce geste souhaité par le PLR. Nombreux sont les Onésiens qui paient le minimum légal ou très peu.

Donc déjà pour eux ce geste n'aurait aucun effet. Pour une autre partie, cela reviendrait à une économie de Fr. 30.00 par année, soit 2 ou 3 paquets de cigarettes. Je veux dire ils arrêteraient de fumer ça leur feraient plus d'économies. Donc pour la plus grande majorité des Onésiens, cela ne changera rien à leur revenu disponible.

En revanche, la commune elle aurait un manque à gagner. Alors j'ai entendu ici Le PLR se plaindre du fait que les communes ne paient plus les éboueurs pour faire du ramassage porte à porte. Avec un manque à gagner, qu'elle sera la suite des levées des déchets ? Ou alors quel autre service est-ce qu'on va sacrifier ? La dératisation, les boxes sportifs, l'école, le service du feu, les noëls des aînés, les tags à Onex, donc vous pouvez choisir ce qu'on supprime. Merci.

M. AMBORD (MCG) : Merci, Madame la Présidente. Je remercie l'intervention de Monsieur MOSCHELLA. J'ai trouvé très pertinente. Le MCG refusera cette motion. L'auteur de celle-ci sait pertinemment que la baisse même d'un demi-centime additionnel privera la Ville d'Onex de la première distribution de fonds de péréquation des personnes morales selon les comptes 2021 Fr. 3'300'000.00.

Dans l'exposé des motifs de votre motion, vous parlez des projets non essentiels. Alors ayez le courage de les mentionner pour qu'on puisse savoir lesquels. Et Merci Madame la Présidente.

M. GAUTHIER (S) : Merci, Madame la Présidente. Je remercie mes collègues du Conseil municipal pour leurs précédentes interventions très pertinentes. J'aurais jamais cru dire ça de la part d'une intervention venant du groupe Echo en arrivant dans ce conseil, donc merci Monsieur MOSCHELLA pour votre intervention.

Aux yeux du groupe Socialiste, l'impôt et plus précisément sa progressivité est un outil de redistribution nécessaire afin de corriger les inégalités économiques qui sont inhérentes au système capitaliste. L'impôt est donc un outil permettant une plus grande solidarité entre les différentes classes sociales et qui permet le financement de ce qui relève du bien commun.

Baisser le taux des centimes additionnels comme le souhaite le PLR, c'est donc grever la commune de ressources qui ne pourraient plus être budgétées. Baisser le taux des centimes additionnels, c'est donc directement s'en prendre au budget ainsi qu'aux services à la population sans parler des dégâts que ça causerait pour les finances de la Ville d'Onex à travers le mécanisme de péréquation.

Pour toutes ces raisons, le groupe Socialiste voter non à cette motion et vous encourage à en faire de même. Merci.

Mme la Maire : Merci, Madame la Présidente. Moi je tiens à remercier chaleureusement le groupe PLR pour sa proposition qui vraiment a eu le mérite de rappeler à tout le monde dans cet hémicycle sauf à eux, le rôle de l'impôt.

Et vraiment, je me réjouis de ce débat parce qu'on a enfin touché, finalement je dirais au cœur du rôle de l'impôt, c'est à quoi ça sert de payer des impôts ? Alors n'en déplaise à une petite minorité de ce Conseil municipal, les impôts c'est pas juste pour enquiquiner les gens qui les paient. Non c'est pour financer des prestations publiques.

Et effectivement, lorsqu'on nous demande, par exemple, de répondre à des motions ou lorsqu'on nous demande de mieux entretenir nos bâtiments ou lorsqu'on nous demande de développer des prestations que ce soit pour lutter contre les tags comme ça a été dit par Madame GIROUD, que ce soit pour développer une smart city, pour reprendre un

exemple cher au cœur de Monsieur PASQUIER, ou que ce soit pour développer une crèche comme ce Conseil municipal l'a engagé le chemin pour une crèche ouverture en 2024 avec une soixantaine de places.

Et bah il faut des impôts parce que ça coûte de l'argent et que le personnel en crèche il ne bosse pas gratuitement et encore heureux.

Et donc ce débat nous permet de rappeler cet élément-là. Et il me permet également de rappeler à un débat beaucoup plus technique dont je vais pas vous assener avec les détails techniques mais je tiens quand même à rappeler quelques principes.

Non Monsieur PASQUIER, nous bénéficions pas de l'aumône des autres communes. Nous bénéficions d'une loi qui s'appelle la LRPFI, la loi sur la réforme de la péréquation intercommunale et qui pose les principes de la solidarité intercommunale. Et comme l'a très bien dit Monsieur MOSCHELLA, c'est une loi. Et donc elle est votée par le Grand Conseil.

Donc nous ne sommes pas dépendants des autres communes. Nous sommes au bénéfice d'un dispositif légal voté par le Parlement conformément à la Constitution qui dit que les communes qui ont beaucoup de ressources versent une partie de ces ressources aux communes qui en ont beaucoup moins et d'autant plus, et ce n'est qu'une justice.. non seulement c'est justice parce que c'est dans une loi donc c'est la base mais en plus ce n'est que justice parce que souvent les communes qui en ont beaucoup moins se sont peintes par des décisions qui lui appartiennent mais ce sont des décisions qui ont été prises justement par ce même Grand Conseil.

Par exemple des décisions d'aménagement du territoire qui ont mis des zones industrielles dans certaines communes et qui ne les ont pas mises dans d'autres, par exemple des décisions d'aménagement du territoire qui ont décidé de transformer des villages agricoles en zone de développement avec une grande densité de logement pour les personnes les plus modestes.

Et je ne juge pas toutes ces décisions d'aménagement du territoire, ont été prises conformément aux décisions à la Constitution et aux règles du Canton et de la Confédération Suisse. Mais elles n'ont pas été prises par la commune qui se retrouve dans une situation x ou y.

Et d'ailleurs, les communes très très aisées, ne sont pas non plus responsables de leur richesse. Parce que ce ne sont pas elles qui ont pris la décision de ne pas accepter.. de ne pas mettre de logements sociaux parce que quand vous êtes dans un certain cadre où vous avez pas de propriétés publiques et où qu'il y a pas de transports publics et qu'il n'y a pas de prestations publiques et bah vous allez pas mettre des logements sociaux parce que sinon vous abandonnez finalement ces gens dans un no man's land de services publiques et c'est pas comme ça qu'on fait de la cohésion sociale. Et c'est pas comme ça qu'on peut faire que chacun ait un toit adapté à ces besoins.

Et donc fondamentalement, que les communes soient riches ou pauvres, c'est avant tout des décisions cantonales. Et donc c'est tout à fait juste que ce soit effectivement le Grand Conseil qui redistribue.. décide des règles de redistribution de cette richesse entre les communes et qui pose ces principes.

Maintenant, effectivement si on bouge d'un demi-centime, on perd Fr. 3'000'000.00 presque Fr. 4'000'000.00. Et ça c'est pas l'effet du centime, ça c'est l'effet d'un des mécanismes de péréquation. Et dans les mécanismes de péréquation, y'en a un qui dit que lorsqu'une commune a un rendement de centime inférieur à 30 et un niveau de centime

supérieur ou égale à 50.5, et bien elle a le droit de cette première tranche qu'évoquait Monsieur AMBORD de péréquation qui est composée de 2% des recettes des personnes morales qui sont mises dans un fond et qui sont redistribuées, 5 premiers pourcents sur la deuxième tranche et les 5 suivants pourcents sur la deuxième tranche, nous sommes bénéficiaires de ces deux tranches et les 90% restants sur la troisième tranche dont sont bénéficiaires toutes les communes y compris celle des deux premières tranches mais également de la troisième sauf les communes très très riches qui elles sont exclues des trois tranches et qui ne touchent rien de cette manne-là.

Et ce sont des règles qui sont posées pour tous et toutes. Alors Monsieur MOSCHELLA a complètement raison. Si on n'est pas d'accord avec ces règles-là, et bien on change la loi et on met dans la loi cantonale un niveau de centime additionnel équivalent pour toutes les communes. Et après, on redistribue cette manne.

Moi j'ai aucun problème avec ça. Je vous le dis franchement, j'ai aucun problème avec ça. En plus si on a une bonne logique de redistribution, c'est là qu'on verra les administrations qui sont agiles et performantes et je peux vous dire que quand ça fait 25 ans qu'on est une commune qui bénéficie de la péréquation, on a appris à être agile et performant parce qu'on a juste pas le choix, parce qu'on le doit à la solidarité intercommunale d'être une commune économe, agile, performante, efficiente et qui ne passe pas son temps à dépenser son argent en achetant des chats de Philippe GELUCK par exemple comme certaines communes l'ont fait ou descendre son centime additionnel parce que c'est le sport national dans certaines communes. C'est à qui le mieux pourra descendre son centime additionnel.

Donc moi je serais tout à fait d'accord avec une proposition qui dit, même centime additionnel pour tout le monde et c'est là qu'on verra ceux qui savent gérer et ceux qui ne savent pas gérer. Ça c'est le premier élément.

Deuxième élément qui pourrait être intéressant sans être jusqu'aboutiste parce que vous êtes extrémiste ce soir Monsieur MOSCHELLA. C'est qu'on pourrait déjà dire, il y a un centime minimal comme ça on arrêterait le sport national de la baisse de centime additionnel.

Je peux vous dire on en a discuté au voyage des maires et les magistrats des communes là, ils s'en plaignent aussi. Ils sont dépités. C'est le seul débat qui anime leur Conseil municipal. Ils aimeraient parler des prestations, ils aimeraient parler de ce qu'ils aimeraient faire. Non les seules choses qui intéressent le Conseil municipal de ces communes-là, c'est à qui mieux mieux descendra le centime additionnel.

Et on a certains magistrats et collègues qui sont vraiment pas de notre bord politique, qui sont vraiment pas de notre région du Canton mais qui nous ont dit leurs désarrois de ne pas pouvoir faire autres choses en politique que le sport de compétitivité fiscale.

Et franchement, moi je serais tout à fait pour un plancher, ça serait déjà un minimum.

La Présidente (VE) :

Excusez-moi, est-ce qu'on peut quand même rester sur la motion ?

Mme la Maire :

Mais on est en plein sur la motion, Madame la Présidente. Parce que c'est tout le système de péréquation que la motion elle met en danger et il se trouve que demain soir, Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux,

l'association des communes genevoises est soumise.. enfin lui est soumise un projet de renforcement significatif de la péréquation intercommunale.

Le principe même de la péréquation intercommunale c'est que la commune la plus riche reste la plus riche et la commune la plus pauvre, reste la plus pauvre. C'est pas Onex mais on est juste après. Mais on réduit les écarts. Et c'est un principe que nous défendons et que votre Conseil administratif a défendu pendant tous les travaux préparatoires.

C'est dans ce principe-là qu'on pourra renforcer le fonds intercommunal ce qui permettra de financer des projets intercommunaux qui bénéficient aux communes riches comme aux communes pauvres sans discrimination. Et c'est grâce aussi à ce mécanisme-là qu'on pourra financer la politique de prise en charge des personnes sans abris à Genève.

Alors, on est en plein dans le sujet de la motion Madame la Présidente. Parce que c'est fondamentalement ça le problème de cette motion. C'est qu'elle vient comme ça complètement hors sol sans prendre.. sans avoir une bonne connaissance de tous ces mécanismes extrêmement subtiles et profonds et qui doivent absolument être défendu parce que c'est ça qui fait la justice dans les relations entre les communes. Et c'est ça qui permet aussi de faire des prestations dans l'intérêt de la population.

Et donc fondamentalement, vous allez me dire que ce n'est jamais qu'une motion. On pourrait la voter et puis après de toute manière le Conseil administratif vous dira non. Mais moi je salue aujourd'hui.. ce soir ce débat parce que les groupes ont pris leurs responsabilités.

Les groupes ont pris leurs responsabilités de dire qu'elle est leur vision du sens de l'impôt et des prestations communales et ce sens je me réjouis que cette motion selon toute vraisemblance soit rejetée parce que ça veut dire qu'à Onex, on ne veut pas jouer ce jeu de la baisse de la fiscalité aux dépens des prestations de la population. Et qu'on veut.. si on change les règles du jeu, le faire au niveau de la loi cantonale. C'est exactement ce à quoi l'association des communes genevoises discutera demain soir en assemblée générale. Merci Madame la Présidente.

Mme MASE (UDC) : Merci, Madame la Présidente. Alors je ne suis en rien spécialiste ou connaisseur des choses dont Madame KAST a parlé et que d'autres personnes ont parlé.

Ce que je sais tout simplement c'est que, sauf erreur de ma part, les impôts communaux à Onex sont les deuxièmes plus élevés du Canton, qu'Onex n'est pas une commune de milliardaires ou de millionnaires et que c'est une minorité, il me semble, d'Onésiens qui paient des impôts parce qu'une majorité d'Onésiens sont tellement pauvres qu'ils ne sont même pas taxés.

Alors moi, ça me fait mal au cœur de voir certains ménages, certaines personnes, avoir autant d'impôts à payer à Onex. Et certains d'entre eux sont même aux poursuites et faillites parce qu'ils n'ont pas les moyens de payer leurs impôts. J'ai fait des missions temporaires aux poursuites et faillites et dieu sait si j'en ai vu des dossiers de personnes qui étaient aux poursuites parce qu'ils ne pouvaient pas payer leurs impôts.

Alors moi je trouve la demande du PLR par cette motion, tout à fait raisonnable et compréhensible. Effectivement, si on baisse les impôts communaux à Onex même de très peu, ça fera des rentrées fiscales en moins pour la commune. Ça je l'ai bien compris.

Mais je pense qu'il y a un moyen de gérer certaines dépenses de la commune avec un petit peu de parcimonie et ne pas dépenser comme si nous étions hyper riche pour des choses qui ne sont pas forcément indispensables et on pourrait économiser là où c'est possible tout en octroyant une baisse d'impôts aux Onésiens.

Et moi je vois ce projet de motion du PLR, je l'interprète dans ce sens. Je ne sais pas si c'est dans ce sens que le PLR l'a déposée. Et je pense que ça serait une bonne chose pour la commune, pour le Conseil administratif de commencer à avoir une autre vision des dépenses ou des revenus sur la commune notamment dans la perspective du prochain budget qui sera discuté, voté d'ici la fin de l'année. Merci.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci, Madame la Présidente. J'ai de la peine à comprendre votre surprise Monsieur GAUTHIER, parce que notre association n'a pas d'idéologie politique inscrite dans ses statuts.

J'aimerais aussi dire à Madame KAST que si ma réforme qui me semble équitable vous paraît extrémiste, je me demande quel qualificatif vous utilisez pour les groupes plus à gauche anticapitaliste et révolutionnaire.

Enfin, j'aimerais quand même que la position que j'ai tenue tout à l'heure est la mienne, elle est très personnelle. Et que mon groupe votera non à cette motion, principalement pour la raison que tout le monde a évoqué, c'est que la baisse du centime additionnel nous fait perdre la première tranche de redistribution, ce qui n'est pas acceptable. Merci.

Mme GIROUD (VE) : Merci, Madame la Présidente. Alors juste un petit rappel, les impôts c'est proportionnel au salaire. Donc j'aimerais bien que Madame MASE m'explique comment on peut se retrouver aux poursuites parce qu'on a des impôts supérieurs à son revenu.

Ensuite, j'ai perdu le fil.. je m'excuse.. ah oui voilà. Ce que je voudrais dire c'est que je soutiendrais cette motion si on me donne un exemple de projets inutiles ou de projet qui n'a pas été étudié et puis vu avec parcimonie. Ou alors qu'on m'explique où est-ce qu'on peut économiser. Merci.

Mme la Maire : Merci beaucoup, Madame la Présidente. Simplement pour répondre à Madame MASE sur deux/trois éléments. Alors vous avez raison quand vous dites qu'Onex est la commune, la deuxième commune qui a le niveau de centime additionnel le plus élevé du Canton. Oui c'est exact.

Vous avez tort lorsque vous dites qu'une majorité de personnes ne paie pas d'impôts. Donc je rappelle que tout le monde paie des impôts y compris ceux qui ne paient que la taxation de base. Et de toute manière, ceux qui ne paient que la taxation de base, ne représentent pas une majorité des citoyens d'Onex, pas une grosse minorité mais une minorité néanmoins.

Ça c'est juste pour un peu de fact checking. Après, un autre élément qui m'a fait réagir Madame MASE, c'est quand vous dites on pourrait être plus économe. Alors, j'ai envie de vous renvoyer à l'exposé des motifs du budget puisque je m'amuse toujours à faire un peu de benchmarking à cette occasion.

Et dans les petites notes de bas de page, vous avez des petites comparaisons assez sympathiques entre les différentes communes. Et notamment, les revenus moyens par habitant ou médian par habitant, vous avez la valeur du centime ou le rendement du centime, et vous avez aussi généralement le budget des charges par habitant. Oui parce que si on veut pouvoir comparer une commune de 20'000 habitants avec une commune de 10'000 habitant, il faut toujours remettre ça à l'unité habitant.

Et à cet égard, je suis obligée de vous dire qu'Onex est la deuxième commune la plus économe du canton. La première étant Collex-Bossy, pour ne pas la nommer, qui dépense à peu près Fr. 2'700.00 par habitant et à Onex nous sommes à Fr. 2'800.00 par habitant à peu près en moyenne au niveau des comptes, un petit plus au niveau du budget, après c'est au niveau des comptes.

Et une commune par exemple comme Vernier est à Fr. 3'000.00 par habitants, Bernex également dans ces ordres de grandeur-là. À Lancy, allez on frémit jusqu'au Fr. 3'300.00 par habitant, Fr. 3'400.00 dans les bonnes années. Puis après on commence à changer de catégorie, puis là on va commencer à parler de Meyrin, de la Ville de Genève qui sont déjà dans les.. allez.. Fr. 5'000.00, Fr. 4'500.00.. entre Fr. 4'500.00 et Fr. 5'500.00 par habitant. Plan-Les Ouates est à Fr. 5'600.00 et puis après allons dans ces communes qui ont beaucoup d'argent et qui sont si généreuses avec nous de par la loi sur la péréquation et là on peut parler de Coligny qui est à plus Fr. 8'500.00 par habitant de dépenses.

Alors moi, Madame MASE, j'ai quand même envie de vous dire. Quand Coligny qui est si riche dépense Fr. 8'500.00 par habitant et qu'Onex en dépense Fr. 2'800.00, vous allez m'expliquer sur quoi on va faire des économies. Parce que nous on peut pas ne pas acheter des chats parce qu'on en n'achète de toute manière pas. Nous on ne peut pas ne pas faire des ronds-points mirifiques parce que de toute manière on ne les fait pas mirifique nos ronds-points, on les fait bien, modeste, sobre si possible en intégrant un maximum de biodiversité et de verdure dessus mais on fait des œuvres, on met pas d'œuvres luxueuses sur nos ronds-points parce qu'on ne sait plus quoi faire de notre argent.

Donc moi je vous le redis, les chiffres sont là et ils parlent d'eux-mêmes, Fr. 2'800.00 par habitant pour Onex, Fr. 8'800.00 par habitant pour Coligny. Alors moi je demande aux gens qui soutiennent cette motion, à quoi, comment pouvons nous faire les prestations que nous faisons moins chères ?

Donc si vous voulez baisser les impôts, il faudra couper dans les prestations et effectivement dites dans quoi vous voulez couper. Dans la future crèche ? Dans quoi vous voulez couper ? Parce que c'est ça votre responsabilité et c'est cette responsabilité elle s'exprime au niveau du budget.

Au niveau du budget, si vous arrivez à faire des économies, si vous arrivez à réunir des majorités pour faire des économies, vous aurez la capacité de fixer un centime plus bas. C'est une compétence du Conseil municipal la fixation du centime.

Ne demandez pas au Conseil administratif de faire un travail absurde pour présenter un budget avec une baisse de centime. Prenez vos responsabilités, gagnez vos majorités et baissez les impôts si vous en êtes capables. Je pense pas que ce soit le cas parce que c'est une chose de faire une motion et dire principalement comme ça faut rendre de l'argent aux gens, Monsieur PASQUIER, les Fr. 10.00 à Fr. 15.00 d'économies d'impôts ne couvriront jamais l'augmentation des charges...

La Présidente (Ve) : Excusez-moi il y a encore 4 prises de parole, ça fait un moment.. je pense qu'il faudrait conclure..

Mme la Maire : Madame la Présidente, notre règlement ne prévoit pas de limitation sur les prises de parole.

La Présidente (Ve) : Oui mais j'ai le droit quand même de vous dire que c'est le moment de conclure aussi.

Mme la Maire : Oui mais j'ai le droit aussi de donner quelques informations qui sont extrêmement importantes..

La Présidente (Ve) : Tout à fait, votre dernière prise de parole c'était 11 minutes...

Mme la Maire : Lorsqu'on fait un débat sur la question du centime additionnel et c'est ma deuxième prise de parole. Et je viens là-dessus parce que les gens sont venus sur où on peut faire des économies.

Alors où faisons-nous des économies ? Et votre travail de Conseil municipal s'est de les faire ces économies au moment du vote du budget. Et là on verra quelles prestations sont superflues. Mais ne demandez pas au Conseil administratif de faire un travail absurde à votre place, c'est votre responsabilité de conseillers municipaux.

M. RITTER (EVL) : Merci, Madame la Présidente. Alors moi personnellement quand j'ai vu cette motion, j'ai aussi dit.. enfin personnellement, je suis assez pour aussi de baisser les impôts mais dans la situation actuelle d'Onex c'est absolument impossible. C'est clair qu'avec ce système-là, c'est pas possible de baisser le centime additionnel.

Donc bien sûr je refuserais cette motion pour cette raison. Par contre pour répondre à Madame GIROUD, un exemple de dépense inutile, ça sera un petit peu ironisant, c'est que.. c'est l'exemple de l'indemnité de frais de garde qu'on a décidé ce soir. Merci. Elle a pas encore été décidée mais la motion mais ça va dans le sens. Merci.

M. AMBORD (MCG) : Merci, Madame la Présidente. Je suis pas tout à fait d'accord avec Madame KAST, je trouve qu'on a des ronds-points très jolis à Onex, je pense à quelques-uns qu'on a gagné le concours de beauté de paysagiste, je sais pas trop quoi. Si je dis pas trop de bêtises.

Et sincèrement, dans un monde de bisounours, oui effectivement je me rends compte que les communes les plus riches c'est celles qui ont des zones industrielles. Malheureusement on en n'a pas à Onex. J'ai déjà eu cette conversation avec Madame KAST hors Conseil municipal, elle m'a bien appris comment ça se passait à Onex.

Donc moi je me dis pourquoi pas faire un Wall Trade Center, un building qui soit aussi haut que la tour d'Onex et puis qu'on puisse accueillir des entreprises dedans, dans un monde de bisounours bien sûr. Merci Madame la Présidente.

Mme KELLER (EVL) : Merci, Madame la Présidente. C'est clair que je vais rejeter cette motion ce soir, c'est pas de gaieté parce que sur le principe j'ai toujours été pour des baisses d'impôts. C'est pas pur pragmatisme. Je suis pas en accord avec ce que j'ai entendu du PS et des Verts mais alors pas du tout mais c'est vrai qu'en l'état actuel, je suis d'accord avec Madame KAST sur ce point de vue.

On ne peut pas se passer de cette péréquation et Monsieur MOSCHELLA a raison, je comprends pas Monsieur PASQUIER qui est au Grand Conseil et c'est plutôt un projet de résolution qu'on devrait faire pour demander à nos députés de faire bouger les lignes. C'est pas tellement nous à Onex de baisser les impôts, ça va être compliqué après de boucler les budgets.

Il faut regarder les choses en face. Alors convainquez vos collègues dont l'un est chef de groupe de modifier les choses au Grand Conseil déjà et puis on pourra après éventuellement penser à des baisses d'impôts sur Onex et là je vais les voter parce que je suis fondamentalement je suis tout à fait pour des baisses d'impôts. Mais là, il faut être pragmatique quand même. Merci Madame la Présidente.

M. ABBE-DECARROUX (PLR) : Merci, Madame la Présidente. Bon je trouve le débat très intéressant. Je suis relativement nouveau en politique au sein de sénat en particulier. Je trouve que ce débat est resté trop longtemps, en tout cas sous-jacent à tout ce que nous entreprenons ici. Il s'agit pas de remettre en cause fondamentalement le mécanisme encore que du point de vue cantonal la question pourrait se poser.

Mais d'avoir ce débat que je trouve.. qu'on a trop gardé longtemps.. un peu comme quelque chose de tabou. Et personnellement, je trouve la motion pertinente. C'est une motion. C'est rien d'autre qu'une motion. Dans la mesure où elle pose des questions et on le voit au débat de ce soir, moi ça a été très instructif même de la part de Madame KAST qui nous a appris plein de choses sur le mécanisme.

J'aimerais juste terminer avec une conclusion. Tout ce qui est amené jusqu'à présent, mes réflexions en termes politiques, et je tiens à rassurer Madame GIROUD, personnellement ça me dérange pas de payer des impôts, je suis venu à Onex sachant très bien que je paierai un centime additionnel et qu'il y a des amalgames qui se font d'une manière un peu générale et il faut faire attention avec ce type de remarques.

Simplement les besoins sont inépuisables, on le voit depuis un certain nombre de séances avec des motions qui coûtent à chaque fois alors que les ressources le sont. Quand Monsieur PASQUIER tout à l'heure a parlé de cette dépendance, oui c'est une certaine dépendance puisqu'on ne peut pas bouger. Vous l'avez dit tous, on ne peut pas bouger.

En quelque sorte, cette motion vient à point nommé pour ouvrir ce débat. Ça veut pas dire que nécessairement on arrivera à la conclusion qu'il faut baisser le centime additionnel mais au moins il faut avoir ce débat pour permettre.. on a un Service de promotion économique à quoi sert ce Service de promotion économique si on peut rien changer à ce fait au niveau communal ?

Donc je vous pose la question. Moi ce débat je le trouve très intéressant, il devait peut-être être mené plus souvent de sorte à mener à la fois une politique qui nous permet de rendre les services à la population qu'on entend soumettre selon les urgences qu'il y a notamment climatiques et environnementales. Et puis le reste, bah de trouver les ressources nécessaires. Merci.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci, Madame la Présidente. Je tiens.. Je vais dans votre sens Monsieur ABBE-DECARROUX, je trouve très intéressant dans ce sens-là de pouvoir avoir un débat sur ce sujet parce qu'en fait c'est le débat.. juste le débat central de ce qui est un état et comment fonctionne même juste le pourquoi l'argent existe en fait.. parce que l'argent est né du prélèvement des taxes.

Et je pense vraiment.. bon.. c'était un peu osé de faire une motion, c'est provocateur mais je vous remercie.. je vous remercie d'avoir posé cette motion parce que c'est un débat qu'on doit avoir. Vous avez tout à fait raison et qu'on devrait avoir plus souvent. Je sais pas sous quelle forme mais c'est quelque chose dont on doit discuter à Genève en général et nous on doit faire valoir notre voix en tant que commune qui passe pour des nécessitez alors qu'on a pas du tout choisi l'aménagement qu'on a en fait tout simplement.

M. STURCHIO (S) : Merci, Madame la Présidente. Je m'étonnais juste des propos de Monsieur ABBE-DECARROUX parce que quand c'est le PLR qui dépose des projets de motion, c'est très intéressant et là on peut mettre des moyens par contre quand c'est la gauche, à ce moment-là c'est inutile et ça génère des frais. Je m'étonnais juste de ça. Merci.

M. PASQUIER (PLR) : Merci, Madame la Présidente. J'aimerais me joindre aux propos de mon collègue Luc ABBE-DECARROUX pour vous remercier du temps consacré à cette discussion qui se fait de manière tout à fait sereine.

Et puis Madame la Présidente, je demande le vote nominal.

La Présidente (Ve) : C'est-à-dire ? Pardon ? Alors pour accéder au vote nominal, il faut que deux autres conseillers municipaux ou conseillères municipales soutiennent votre demande. Est-ce qu'il y a deux autres personnes qui soutiennent cette demande ? Il y'en a deux, trois.. non deux. Ok. C'est parfait.

Donc ça fait trois personnes qui soutiennent la demande de Monsieur PASQUIER du vote nominal. On va donc voter.. ah donc je vais devoir appeler chaque personne une à une.. super.. vous avez été trop sympa jusqu'ici avec moi.

Alors avant de voter, donc je relis les invites. (Lecture).

Je vais vous appeler chacun à votre tour et vous me direz oui, non ou abstention.

M. ABBE-DECARROUX (PLR) : Oui

M. AMBORD (MCG) : Non

Mme BRAUNSCHWEIGER (PS) : Non

M. CUENOUD (S) :	Non
M. D'ARCANGELO FRANCO (PS) :	Non
Mme DELEVAUX (Ve) :	Non
Mme DIOP (PS) :	Non
M. FUSCO (MCG) :	Non
M. GAUTHIER (PS) :	Non
Mme GIROUD (Ve) :	Non
M. ISCHER (PS) :	Non
M. JOUAI DI (Ve) :	Non
Mme KELLER (EVL) :	Non
Mme MASE (UDC) :	Oui
M. MOSCHELLA (EVL) :	Non
M. PASCHE (Ve) :	Non
M. PASQUIER (PLR) :	Oui
Mme PERROTTET (EVL) :	Non
M. PRAT (PS) :	Non
M. RITTER (EVL) :	Non
Mme RUIZ (PS) :	Non
Mme SCHMIDT MESSINA (PS) :	Non
M. STURCHIO (PS) :	Non
M. SUCHET (PLR) :	Oui
M. TOGNAN (UDC) :	Oui
Mme VESELI (Ve) :	Non

Le projet de motion 396 est refusé par 21 non et 5 oui (26 votants)

Nous pouvons donc passer aux projets de résolution. Merci pour ces débats très intéressants et qui sont resté très calme.

21) Service du feu – Nomination d'un nouveau chef de corps de la compagnie des sapeurs-pompiers d'Onex (projet de résolution 248)

La Présidente (VE) : C'est un nouveau projet. Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? (Silence). Personne. Merci. Je laisse la parole à Madame KAST pour nous expliquer le sujet. Merci.

Mme la Maire: Merci, Madame la Présidente. Donc selon la loi sur les sapeurs-pompiers volontaires, c'est pas comme ça qu'elle s'appelle, le service de secours et d'incendies, bref.. je sais plus exactement la loi mais selon la loi cantonale, lorsque nous changeons de commandant d'une compagnie de sapeur-pompier volontaire, il y a lieu que le Conseil municipal le valide par voie de résolution.

Donc nous avons eu la chance de bénéficier des compétences de Monsieur Christophe DUMAS pendant quelques.. une bonne dizaine d'années sauf erreur. C'est quelqu'un que.. avec qui j'ai appris à travailler et avec qui j'ai eu beaucoup de plaisir à échanger avec lui et à intervenir des fois dans des situations surtout pour reloger des gens lorsqu'il y a eu des incendies assez conséquents ou des situations de catastrophes de ce type-là.

C'est quelqu'un qui a beaucoup donné à la compagnie et qui aujourd'hui donne.. continue à beaucoup donner à la commune puisqu'il est au bénéfice d'un contrat d'auxiliaire mais il travaille pour la Ville d'Onex et on a beaucoup de plaisir à travailler avec lui.

Aujourd'hui au niveau de son engagement dans la compagnie des sapeurs-pompiers volontaires, il a décidé de passer la main. Et il a formé son successeur qui est Monsieur Cédric DUNANT qui est lui-même d'ailleurs professionnellement actif dans les pompiers des CFF, c'est vous dire si on peut bénéficier de.. à la fois de leurs expériences et de leurs compétences. Monsieur Cédric DUNANT est depuis longtemps associé à l'état-major de la compagnie des sapeurs pompiers volontaires et s'investit également beaucoup pour elle.

J'espère évidemment que vous allez voter cette résolution pour qu'on puisse célébrer ce passage de témoin comme il se doit, samedi à 11 heures à la caserne afin de pouvoir voir la fin d'un exercice de la compagnie et puis prendre congé et dire bienvenue à notre nouveau commandant de la compagnie des sapeurs-pompiers volontaires qui, je tiens à le dire, c'est vraiment un engagement hors norme que lorsqu'on est dans l'état-major des sapeurs-pompiers volontaires puisque ce sont effectivement des volontaires comme le nom l'indique, ils sont certes indemnisés mais c'est des petites choses et c'est des gens qui font ça en plus d'un autre métier.

Et je crois que c'est un engagement citoyen qui est à saluer significativement et ça sera l'occasion de rencontrer tous ces hommes et ces femmes qui s'engagent pour la sécurité de la population à cette occasion samedi et je reste évidemment à votre disposition pour des questions si vous en avez. Merci Madame la Présidente.

La Présidente (Ve) : Merci. J'invite les personnes qui souhaitent prendre la parole à le signifier. Monsieur FUSCO.

M. FUSCO (MCG) : Merci, Madame la Présidente. Donc le MCG remercie Monsieur Christophe DUMAS pour son engagement en faveur de notre compagnie des

sapeurs pompiers et félicite Monsieur Cédric DUNANT pour sa nomination que nous approuvons sans réserve.

M. PRAT (S) : Merci, Madame la Présidente. Le groupe Socialiste est tout à fait d'accord quant à tous ces changements donc on félicite Monsieur DUNANT de prendre le commandement de la compagnie 28. Merci.

La Présidente (Ve) : Il n'y a pas de prises de parole. Je vous propose de passer au vote avec la lecture des invites. (Lecture). Merci beaucoup. Le vote est lancé.

Par 26 oui, 0 abstention et 0 non, l'objet est accepté à la majorité. Je vous remercie.

Le projet de résolution 248 est approuvé à l'unanimité des présents (26 votants)

Résolution 248 dont la teneur est la suivante :

«Vu la décision du Capitaine Christophe DUMAS, Commandant du Corps de sapeurs-pompiers et de sapeuses-pomprières de la commune de démissionner de sa fonction au 30 juin 2022.

Vu la nécessité de pourvoir à son remplacement

Vu la candidature présentée par le Premier-lieutenant Cédric DUNAND

Vu les écoles suivies et les qualifications obtenues par cet officier au cours du premier semestre 2022

Vu le règlement d'application de la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers et sapeuses-pomprières du 30 octobre 2020 (LPSSP ; F 4 05), articles 19 et 20

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30A, alinéa 3, lettre a)

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

déclare :

à l'unanimité des présents (26)

- 1. Préavis favorablement la nomination au grade de Capitaine, le Premier-lieutenant Cédric DUNAND et la remise du commandement de la Compagnie des sapeurs-pompiers et sapeuses-pomprières d'Onex dès le 1^{er} juillet 2022.*
- 2. Inviter le Conseil administratif à communiquer la présente résolution au Département de la Sécurité, de la population et de la santé. »*

* * *

22) Pour une politique d'augmentation des places de garde en AFJ (projet de résolution 249)

La Présidente (VE) : Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? (Silence). Personne. Alors je donne la parole d'abord au Conseil administratif s'il le souhaite. Pardon.. à Madame KELLER.

Mme KELLER (EVL) : Merci, Madame la Présidente. Nous sommes trois groupes conjoints à avoir fait cette résolution suite effectivement à la Commission des comptes où nous avons parlé de l'accueil familial de jour plus en détail cette année parce que c'est la première année que l'accueil familial de jour se concluait avec salaire minimum et évidemment c'était très intéressant de discuter un peu du retour de Madame KAST par rapport aux accueillants familiaux de jour.

J'ai jamais caché mon amour pour l'accueil familial de jour. Je pense qu'effectivement ça donne des emplois locaux, des emplois onésiens. On parlait d'impôts il y a un petit moment. Mais là on a des emplois onésiens, c'est donc extrêmement bien. Des emplois à des.. pour l'instant à des mères au foyer et pas de pères pour l'instant mais il y en aura peut-être un jour.

À des mères au foyer à qui peuvent avoir un salaire et non plus un complément et ça permet de garder des enfants, triple bénéfice pour tout le monde. Et c'est en réfléchissant à ça que nous nous sommes dit qu'on pouvait augmenter le nombre de places à l'accueil familial de jour, 5 places d'augmentation sont apparues un challenge acceptable qu'on va voir si on y arrive.

Et de là, et bah nous avons lancé ce projet de résolution de demander à Madame KAST bah de tenter d'avoir 5 places supplémentaires d'accueil familial de jour pour la Commune d'Onex. Voilà, évidemment qu'on va voter ce projet de résolution, je vous invite aussi à le voter c'est un bénéfice pour tout le monde. Et voilà. Merci Madame la Présidente.

Mme SCHMIDT-MESSINA (S) : Merci, Madame la Présidente. En effet, vu que c'est nécessaire d'avoir des places de garde. Donc je vais pas rajouter mais je suis tout à fait d'accord et le groupe Socialiste est aussi d'accord avec cette résolution. Merci bien Madame la Présidente.

M. SUCHET (PLR) : Merci, Madame la Présidente. J'étais malheureusement pas présent dans la Commission des comptes qui a traité de cette question mais le groupe PLR est tout à fait favorable à cette augmentation si possible de ces places de garde AFJ et on va voter pour.

J'attire quand même l'attention d'une façon générale sur la situation au niveau d'Onex, au niveau de la démocratie. Donc si la population reste stable année après année, on a vraiment une grande stabilité ces dernières années, quelques baisses de temps en temps mais vraiment pas grand-chose.

En revanche, les chiffres qui viennent de sortir du SRED pour l'année 2020/2021 font état pour Onex d'une baisse de 5% des nombres des enfants en âge pré-scolaire. Donc il faudrait pas que cette tendance elle se poursuive avec un vieillissement de la population onésienne, peu de mouvement de personnes et moins d'enfants qui naissent puisque c'est ça la réalité.

Notre politique par rapport à la petite enfance doit aussi en tenir compte. Bien sûr on est loin du compte, il y a beaucoup de besoins actuellement qui sont pas couverts mais il faut quand même être attentif à cette évolution, voir si ça se poursuit ou bien si c'est juste temporaire parce que ça peut interroger quand même sur la répartition au niveau du social entre les enfants et les personnes âgées.

Faut quand même se poser la question, le vieillissement est là, il faut pas tout miser sur la petite enfance même si c'est bien sûr très important. Il faut quand même garder à l'esprit qu'il y a peut être d'autres besoins qui vont se faire jour au niveau des personnes âgées et faudra pas les oublier. Merci.

La Présidente (Ve) : Merci Monsieur SUCHET. Est-ce qu'il y a une autre demande de parole qui est demandée ? Ok. Alors si y'a plus de demandes de parole qui sont demandées, je laisse mon collègue lire les invites. (Lecture). Merci beaucoup. Le vote est lancé.

À presque l'unanimité avec 24 oui, 2 abstentions et 0 non, le projet de résolution est accepté.

Le projet de résolution 249 est approuvé par 24 oui et 2 abstentions (26 votants)

Résolution 249 dont la teneur est la suivante :

«Vu le nombre pléthorique d'enfants en liste d'attente pour un moyen de garde

Vu le différentiel de prix entre une place en crèche et une place à l'AFJ

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition des groupes Echo/Vert/libéraux, Socialistes et Verts

Le Conseil municipal

déclare :

par 24 oui et 2 abstentions

- 1. Se positionner en faveur d'une augmentation du nombre de places de garde à l'AFJ Rhône-Sud pour la Ville d'Onex avec un objectif à 75 places. »*

* * *

23) Propositions individuelles et questions

La Présidente (Ve) : Je vous laisse la parole Monsieur PRAT.

M. PRAT (S) : Merci, Madame la Présidente. Je reviens pour l'histoire de la boîte aux lettres de l'avenue des Grandes-Communes. Ça a été enlevé, il y a rien de remplacement et les commerçants et les habitants du secteur demandent toujours pourquoi. Ça c'est une chose.

La deuxième, c'est le chantier de la même place du marché a été arrêté. Les commerces n'ont plus de toilettes, etc. donc je sais pas si la commune peut intervenir auprès des entreprises ou je sais pas quoi.

Et la troisième, je crois que tout le monde a entendu aujourd'hui comment ils font du bruit les chaises. Et c'est pas au retour de vacances qu'il y aura 5 personnes ici. Donc si on peut envisager une petite réparation, ça serait pas mal. Merci Madame la Présidente.

M. SCHMIDT-MESSINA (S) : Merci, Madame la Présidente. Il y a des habitants d'Onex qui m'ont interpellée dimanche, avenue des Grandes-Communes parce qu'ils ont trouvé qu'il y avait pas assez de bancs sur ce trajet-là. Donc comment on peut.. comment vous choisissez ou comment dire.. le nombre de bancs qui sont.. qu'on a besoin par exemple dans ce quartier ?

Mme MASE (UDC) : Merci, Madame la Présidente. Mesdames du Conseil administratif, j'ai une petite demande, une petite exception à demander si elle est possible. Il me semble savoir que la politique communale d'Onex d'arrosage d'espaces publics, il me semble qu'Onex n'arrose que certains endroits à savoir les haies publiques, les massifs de fleurs publics mais pas le gazon, pour des raisons d'économie d'eau et pour ne pas gaspiller les ressources.

J'ai appris par.. tout à l'heure en discutant lors de la visite de l'alignement d'arbres. J'aimerais avoir s'il est possible d'avoir une petite exception à cette règle, à savoir la pelouse de la pataugeoire d'Onex. En tout cas la partie de la pelouse où les gens vont s'étendre, parce qu'il y a une partie de la pelouse tout en haut qui est « verdoyante », le reste de la pelouse autour de la pataugeoire à proximité de la pataugeoire, là où les parents.. les familles s'étendent.. l'herbe a complètement disparu. Il n'y a même pas de l'herbe sèche, c'est devenu de la terre battue.

Est-ce que c'est possible d'arroser de temps en temps cette partie-là, s'il vous plaît ? Merci.. pour que les gens et les familles puissent s'étendre sur de l'herbe et pas sur de la terre battue. Merci.

M. AMBORD (MCG) : Merci, Madame la Présidente. Donc j'entends bien que pour les affiches il va y avoir une réponse un petit peu plus tard. Je m'étonnais de voir.. je ne m'étonne pas de voir des manifestations à Onex, ce qui m'étonne c'est de voir autant de conseillers municipaux qui se prétendent près du peuple et qui ne sont jamais présents lors des manifestations de peuple qu'on organise régulièrement à Onex.

Donc je m'interroge là-dessus. Comment on peut parler du peuple si on est pas proche du peuple. Et puis bah je vous invite à aller voir ce qui se passe sur Micro Territoires où pas mal de gens se sont posé des questions sur les infrastructures. C'est des infrastructures qui permettent de faire des devinettes et puis des énigmes avec vos enfants, tout en visitant Onex.

Et c'est encore valable bah tout l'été et vous pouvez faire ça pendant le soir si c'est trop de soleil sans faire trop de bruit bien sûr. Et ça permettra, je pense, de faire des jeux ludiques et tout. Puis je m'étonne à l'inauguration, je vois toujours les mêmes conseillers municipaux et jamais ceux qui prétendent de dire qu'ils sont près du peuple. Donc voilà, merci.

Mme RUIZ (S) : Merci, Madame la Présidente. En allant me balader un dimanche soir où il faisait particulièrement beau, je suis tombée sur des voitures extrêmement mal parkuées. Donc mon intervention est un coup de gueule, une question et une proposition.

Un coup de gueule parce que je pensais qu'avec ce super projet de l'installation de l'académie du Servette FC et bien on allait lutter contre le parking sauvage or qu'elle n'a pas été ma surprise de voir ces voitures alignées en pleine forêt. Donc je précise où elles se trouvaient, si vous voyez dans le virage qui nous mène aux Evaux, il y a.. j'allais le dire.. il y a un totem et vous avez la possibilité sur ce petit chemin de vous engager vers une pente qui descend vers le Rhône qui est en ce moment bloqué bien sûr. Voilà 4 voitures étaient alignées ici. Je trouve ça absolument déplorable.

Donc ma question ça serait bien sûr de savoir ce qu'on peut faire pour lutter là contre. Peut-être mettre une barrière. Ma proposition c'est celle-ci. C'est d'endiguer ce phénomène parce que c'est absolument inadmissible que des voitures se trouvent en lisière de forêt alors que deux énormes parkings ont été aménagés pour les personnes qui se rendent aux Evaux. Merci.

Mme DIOP (S) : Merci, Madame la Présidente. Ma question concerne la piscine d'Onex. Donc vous savez qu'à la piscine d'Onex il n'y pas beaucoup d'Onésiens qui la fréquente. Et quand on achète son abonnement et qu'on le perd, on n'a pas le droit à une nouvelle carte. Et je trouve pas ça normal du tout.

J'aimerais savoir qu'est-ce que vous envisagez de faire puisque l'administration a déjà toutes les informations, ils savent qui à acheter, ils vous envoient.. comment ça s'appelle.. le bulletin de versement et tout. Et je trouve pas normal que si par hasard ou par malheur vous perdez votre carte, que ça soit pour les adultes comme pour les enfants, que vous ayez pas le droit de retrouver cette carte. Voilà, c'était ça ma question. Merci.

M. FUSCO (MCG) : Merci, Madame la Présidente. J'aimerais simplement revenir sur la charte des sorties du Conseil municipal. Pour rappel, le projet de résolution 234 de la séance du 15 décembre 2020, elle disait simplement que les sorties doivent avoir ou poursuivre un but culturel, créatif, innovant et à mener une réflexion à la réalisation de quelque chose de concret.

À ce jour, pouvez-vous me dire qu'avez-vous réalisé de concret ? N'ayant rien vu ou bien alors peut être que c'est mes lunettes qui me font défaut. Merci.

M. RITTER (EVL) : Merci, Madame la Présidente. C'était pour étayer la question de Madame RUIZ. Il y a aussi ce problème de parcage par exemple le long des potagers aussi en face du jardin robinson. Merci.

Mme BEAUSOLEIL (VE) : Et j'avais moi-même une ou deux petites questions. Un habitant d'Onex m'a demandé comment on chauffe la piscine d'Onex. Donc j'aimerais savoir si vous pouviez m'informer.

Et je me demandais s'il était possible de prendre langue avec les propriétaires des panneaux d'affichages qui sont en suspens ? Pour que le temps qu'ils restent blancs, il y ait peut-être un projet qui soit fait, notamment au vu de la réponse du Conseil administratif sur la motion des tags et des graffitis et l'envie d'entamer un projet culturel. Voilà, est-ce qu'il y avait des possibilités qui existaient ?

Mme YUNUS EBENER : Merci, Madame la Présidente. Alors concernant la question de Madame MESSINA SCHMIDT sur les bancs.. ah ouais pardon excusez-moi.. SCHMIDT MESSINA. Alors il y a eu une étude qui a été menée par bien vivre dans sa ville et puis on s'est basé sur ce calcul-là, sur tant de mètres parcourus et c'est d'après ce calcul bien précis qu'on a mis les bancs. Combien de mètres ? ah la précision, alors j'ai pas ça en tête. J'arriverais pas forcément à répondre à toutes les questions donc ces questions vont être notées et les services reviendront avec des réponses.

Concernant votre réponse Monsieur PRAT, moi j'arriverais pas à répondre. Je sais pas si mes collègues.. oui.. ok mes collègues vont.. le chantier c'est privé et.. le chantier sur la place du marché.. vous avez évoqué.. ouais.. comme c'est privé, la commune elle va pas forcément s'en mêler. Donc là on va pas trop.. on peut pas tellement influencer vu que c'est du domaine du privé.

Alors Madame MASE, je vais voir avec les jardiniers concernant la verdure près de la pataugeoire mais à mon avis, je pense qu'il y a trop d'eau qui va justement autour et puis l'herbe elle tient pas. Elle est peut-être trop inondée. Mais.. trop piétinée.. moi je suis pas sûre qu'on va pouvoir mettre une jolie pelouse ou alors ça va durer quelques jours et puis après.. parce que si on replante de l'herbe, là il y a personne qui peut marcher dessus pendant x jours et ça c'est au moins.. et ça je pense que ça sera pas envisageable. Donc il va falloir garder cette.. comme vous dites un peu de boue.

Et puis, Madame DIOP, concernant les cartes d'abonnements perdues qui ne sont pas remboursées. Je vais regarder avec le service qu'elle est la politique à ce sujet. Et pareil Madame BEAUSOLEIL pour le chauffage concernant la piscine. À part si.. ah oui alors Madame KLEINER va pouvoir vous répondre. Désolé pour ces réponses pas.. un peu succinctes. Merci.

Mme la Maire : Merci, Madame la Présidente. Alors je réponds en simultané à vous-même Madame la Présidente et à Monsieur AMBORD par rapport aux questions des panneaux SGA. Donc je vous rappelle que la problématique, nous avons choisi un autre mandataire, la SGA n'est pas contente de ce choix, l'a contesté judiciairement, a gagné le premier round sur des questions formelles dont nous avons tenu compte de ces remarques formelles pour rejurer. Nous avons rechoisi son concurrent, la SGA n'est pas d'accord. Et refait recours. Et maintenant on attend la décision sur cette deuxième procédure.

Ces panneaux appartiennent à la SGA. Donc c'est pas une question de négocier avec les propriétaires privés, c'est des panneaux qui sont posés par la SGA sur le domaine public. Et effectivement la Ville d'Onex n'a pas voulu remettre finalement des activités sur ces panneaux parce que nous défendons l'appel d'offres que nous avons fait et le fait que si on

veut de la publicité sur ces panneaux, j'ai bien dit si, et bien à ce moment-là c'est pas avec la SGA qu'on va travailler.

Parce que c'est ça le résultat de cet appel d'offres et c'est pas une question de référence, c'est une question de respect des principes d'efficience de la meilleure offre, de la mieux disante puisque en l'occurrence c'est eux qui nous donnent des sous pour exploiter notre domaine public.

Donc voilà, non on ne veut pas partir sur un projet.. si ça avait été nos panneaux, on l'aurait fait le projet culturel alternatif, etc. mais c'est pas nos panneaux et effectivement la SGA nous a proposé de commercialiser en attendant la fin du recours.. commercialiser c'est pas des panneaux blancs, commercialiser c'est.. vous avez bien compris.. c'est remettre de la publicité dessus.

Et comme finalement le résultat du concours dit qu'on ne travaille pas avec eux mais avec le concurrent, bah non. Nous on veut pas faire là-dessus. On les a mis en demeure d'entretenir ces panneaux par rapport à l'aspect délabré que vous évoquez Monsieur PASQUIER. Force est de constater que peu leur chaut mais voilà on reprendra ça au résultat du jugement et puis on les re-remet en demeure de faire ces panneaux puis peut-être qu'à un moment donné, on fera les nettoyages de ces panneaux et on leur enverra la facture.

Mais voilà, c'est.. aujourd'hui on est surtout dans l'attente qu'il y ait une décision de justice pour qu'on puisse soit partir sur un nouveau concept avec notre partenaire soit peut-être recommencer complètement et une question conceptuelle de savoir qu'est-ce qu'on veut sur notre espace public. Puis à ce moment-là, on reprendra langue avec vous pour déterminer ces aspects-là.

Les affiches qui sont scotchées dessus, c'était votre question initiale Monsieur AMBORD. Je vous remercie de me la rappeler. Les affiches qui sont scotchées sur nos panneaux associatifs et donc ça ça n'a rien à voir avec la SGA. Les associations qui ne respectent pas un espace à deux maximum..

Sur les panneaux SGA ce n'est pas notre problème si ce n'est qu'ils ont le devoir de les rendre propres. Mais nous c'est pas notre problème et c'est pas nos panneaux. Par contre, les mêmes associations, la plupart d'entre elles, les mêmes, utilisent aussi trop d'espace sur nos panneaux destinés aux associations.

Ça je peux vous le dire, la police municipale verbalise et envoie les factures et notamment on a un litige avec une association qu'on va aller chercher.. non c'est pas celle-là.. vous voyez les préjugés..

On a un litige avec une association où à force de mettre des amendes, ça commence à faire un gros montant et évidemment que la personne n'est même pas domiciliée à Genève et puis on galère.. elle n'est pas domiciliée en France je précise également, mais elle n'est pas domiciliée à Genève et on galère pour faire payer ça parce qu'on a des actes de défaut de bien, etc. alors qu'on sait très bien que ça couvre derrière une association qui fait du business.

Donc on va probablement durcir un peu le ton mais voilà ce qui se passe. Sur les panneaux SGA si les gens utilisent ces espaces et bien finalement c'est à la SGA de s'en plaindre si elle considère que c'est un problème et nous c'est à nous d'exiger que ces panneaux une figure.. j'allais dire humaine mais c'est pas le cas pour un panneau.. mais disent assez propre quoi. Voilà pour ce qui est de la SGA.

Pour ce qui est du parking sauvage en forêt, en bordure du jardin robinson, je peux vous dire aussi si vous habitez de l'autre côté, en bordure de la route de Loëx après le giratoire juste avant que ça parte sur Confignon, c'est le même problème. Je crois qu'on a un vrai problème avec l'attractivité des Evaux à la belle saison et le parking sauvage est relatif.

Je pense pas que ce soit complètement lié au fait que le parking des Evaux soit devenu payant. Parce que fondamentalement on l'avait déjà avant dans les jours de grandes influences. Le problème est doublé par le fait que nous n'avons pas d'agents ni de contrôles de stationnement ni de police municipale le dimanche.

Et très sincèrement, je trouve que c'est problématique de se dire qu'on finance des agents le dimanche pour une activité qui est celle de la Fondation des Evaux. Et on va voir comment on peut essayer de trouver un accord mais pour moi c'est aux Evaux de gérer l'attractivité et le stationnement sauvage lié à leur présence.

Et je vois pas très bien comment faire à part peut être quelques actions coup de poing qui seraient de.. bah de faire venir la cantonale et la dépanneuse lève la rangée. Mais c'est un vrai problème. C'est un vrai problème. Alors là où on peut, on va mettre des rochers, des choses pour empêcher le stationnement.

La barrière malheureusement, Madame RUIZ, à cet endroit-là c'est que c'est l'accès au chantier de la passerelle. Alors à voir si on peut mettre un système qui se ferme et qui s'ouvre mais disons que voilà.. on pourrait le fermer le dimanche parce que le chantier est pas là. Mais disons qu'en semaine par contre, ça serait accessible mais faut regarder. Peut-être que notamment lié au chantier puisque de toute manière il y a du monde sur place et du matériel qui pourrait obstruer cet accès le week-end. On va regarder si on peut trouver une solution.

Du côté de la route de Loëx, on a pensé à des gros cailloux, des roches, il y en a déjà quelques-uns, d'en rajouter. Et puis après le problème c'est que là.. on m'a montré la photo, elle me l'a envoyé. Je vois très bien l'endroit donc vers le jardin robinson et puis les potagers des seniors. Oui les gens sont garés sur la route.

Alors on va pas mettre des cailloux sur la route pour empêcher.. parce qu'après on a un autre problème, vous voyez bien. Donc à part finalement bah peut être.. je sais pas.. mandater une entreprise privée pour venir faire des dénonciations le week-end et puis partager la facture avec la Fondation des Evaux. C'est peut-être ça la piste.

Mais sachant que ça serait vraiment à mon avis disproportionné de faire travailler les agents le dimanche. Ils travaillent déjà 6 jours par semaine avec des horaires du soir. Là ça devient à mon avis excessif pour gérer finalement une question de stationnement. Donc il me semble que peut-être la dénonciation via une entreprise privée permettrait d'avoir une action le dimanche, du moins sur ce stationnement sauvage.

On va examiner ça mais c'est vrai qu'on n'a pas partout des solutions de type obstacle pour les gens qui sont garés sur la route. Et on a échangé avec les collègues des autres communes, ça déborde. Confignon ça continue, enfin je veux dire il n'y a pas qu'Onex, c'est un problème plus large. Il y a aussi beaucoup de stationnements sauvages le long de la route de Loëx sur Bernex qui va au village de Loëx, donc pas l'accès aux Evaux, de l'autre côté. Là c'est aussi toute la rangée de voitures sur des centaines de mètres.

Voilà, on va y travailler mais j'ai pas de solutions miracles pour ces problèmes de stationnement du dimanche.

Mme KLEINER : Merci, Madame la Présidente. Pour compléter les propos qui ont déjà été tenus. Donc la piscine d'Onex-Parc se trouve dans l'école d'One-Parc qui bénéficie de Cadiom pour la chauffer.

Et puis concernant la boîte aux lettres, le responsable du secteur Lancy-Onex a été interpellé, Monsieur LANGRAND, et il m'a indiqué qu'en principe cette boîte aux lettres allait être réinstallée mais que ça dépendait du chantier. Il doit me revenir avec des indications plus précises. Merci Madame la Présidente.

La Présidente (VE) : Je vous remercie. On peut passer aux questions du public, s'il y en a ? Il y en a pas. Alors je vous rappelle encore de ramener vos clés les présidents et les présidentes des anciennes commissions et les nouvelles et nouveaux présidents d'aller les chercher. Et je vous remercie beaucoup pour ce Conseil municipal. Et je vous souhaite une très bonne soirée.

La séance est levée à 22 heures 43.

Le Secrétaire :

La Présidente :

Pierre-Yves TOGNAN

Cora BEAUSOLEIL